



Réseau Natura 2000

Document d'objectifs

De la Zone Spéciale de Conservation

**MASSIF FORESTIER DES PRIEURES :
MOLADIER, BAGNOLET ET MESSARGES
FR 8302022**

Département de l'Allier
Région Auvergne



Document d'Objectifs

de la
Zone Spéciale de Conservation

« Massif Forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messargès » FR 8302022



Réalisé par l'Office National des Forêts
Direction du Développement
Direction Territoriale Auvergne-Limousin

Et avec la participation
De l'Agence Cantal-Haute-Loire de l'ONF
Du Service départemental de l'Allier de l'ONF
Des réseaux mammifères et entomologie de l'ONF
D'Alter Eco

Liste des membres du Comité de Pilotage



PREFECTURE DE L'ALLIER



**Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt de l'Allier**

LE PREFET
Chevalier de la Légion d'Honneur

A R R E T E portant création et composition

du comité de pilotage du site Natura 2000

FR 8302022 FORETS DES PRIEURES

VU la Directive 92/43 (CEE) du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU le code de l'Environnement, notamment les articles L 414-2, R 414-8, R 414-8-1 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est créé un Comité de Pilotage pour le site NATURA 2000 FR 8302022 : Forêts des Prieurés.

ARTICLE 2 : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Préfet de l'Allier,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier,
Le Directeur Départemental de l'Équipement de l'Allier,
Le Directeur de l'Agence départementale de l'Office National des Forêts de l'Allier,
Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,

ou leurs représentants

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général de l'Allier,
Le Président de la communauté d'agglomération de Moulins,
Le Président de la communauté de communes en Bocage bourbonnais,
Le Président de la communauté de communes Bocage Sud,

Le Maire de la commune de AUBIGNY,
Le Maire de la commune de AUTRY-ISSARDS,
Le Maire de la commune de BAGNEUX,
Le Maire de la commune de BESSON,
Le Maire de la commune de BRESSOLLES,
Le Maire de la commune de MEILLERS,
Le Maire de la commune de MONTILLY

Le Président du Syndicat d'Aménagement et de Développement du secteur Nord-Bourbonnais,
Le Président du Syndicat de défense contre les fléaux atmosphériques de la région du Montet,
Le Président du Syndicat d'améliorations foncières de l'Allier,
Le Président du Syndicat intercommunal de création et d'entretien des chemins de la région de Bourbon-l'Archambault,
Le Président du Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Allier,
Le Président du Syndicat intercommunal scolaire du CEG de Bourbon-l'Archambault

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier,
Le Président du SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier,
Le Président du SIVOM Eau et Assainissement Nord Allier

ou leurs représentants

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers :

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier,
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier,
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier
Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais,
Le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Allier,
Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier,
Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier,

ou leurs représentants

Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

Le Président de la Fédération Allier Nature,
Le Président du Conservatoire des Sites de l'Allier,
Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

ou leurs représentants.

ARTICLE 3 : La présidence du Comité de Pilotage Local est assurée par le Préfet ou son représentant, mais pourra, en application de l'article L 414-2-III du code de l'environnement, être transférée au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 4 : Le secrétariat est assuré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, mais pourra être transféré au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier, le Sous-Préfet de l'arrondissement de VICHY, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.

SOMMAIRE

Introduction	8
Le réseau Natura 2000	8
Le contenu du Document d'Objectifs	8
L'élaboration du document d'Objectifs	9
I. Présentation générale du site	10
I.1 Localisation et caractéristiques	10
I.2 Présentation administrative du site	10
I.3 Répartition des surfaces du site	11
I.4 Environnement physique	13
I.4.1 Hydrographie	13
I.4.2 Climat	14
I.4.3 Géologie – Pédologie	15
I.5 Zonages existants	16
I.5.1 Le régime forestier	16
I.5.2 Les ZNIEFF et ZICO	17
I.5.3 Les Sites Natura 2000	19
I.5.4 Les POS et PLU	20
I.5.5 La réglementation des boisements	21
I.5.6 Le SAGE Allier aval	21
I.5.7 Zone vulnérable	22
I.5.8 Intercommunalité	23
II. Le patrimoine naturel	24
II.1 Les habitats naturels	24
II.1.1 Les habitats d'intérêt communautaire	24
II.1.2 Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	26
II.1.3 Description des habitats d'intérêt communautaire	28
II.2 les espèces patrimoniales	46
II.2.1 Les espèces d'intérêt communautaire	46
II.2.2 Description des espèces d'intérêt communautaire	48
II.2.3 Autres espèces concernées par la Directive Habitats	76
II.2.4 Autres espèces patrimoniales	77
III. Contexte socio-économique	84
III.1 L'occupation du sol	84
III.2 L'agriculture	85
III.2.1 Localisation des bocages	85
III.2.2 Les bocages	86
III.3 La foresterie	90
III.3.1 La forêt dans le site	90
III.3.2 La gestion forestière passée en forêts domaniales	91
III.3.3 La gestion forestière actuelle en forêts domaniales	91
III.3.4 Le traitement des parcelles forestières en forêts domaniales	92
III.4 Les loisirs	95
III.4.1 La chasse	95
III.4.2 La pêche	95
III.4.3 Les loisirs nature	96
III.5 Les linéaires routiers	97
III.6 La carrière de quartzite de Meillers	98

IV. Enjeux et objectifs de conservation du site	99
IV.1 Les mesures de gestion du site	103
IV.2 Les contrats Natura 2000	134
IV.3 Récapitulatifs des Mesures Agri-Environnementales MAET	135
IV.4 La Charte Natura 2000	138
IV.5 Budget prévisionnel global	146
Bibliographie	148
Annexes	150

LISTE DES ABBREVIATIONS

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
 DOCOB : Document d'Objectifs
 Ha : hectares
 IC : Intérêt Communautaire
 ONF : Office National des Forêts
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 POS : Plan d'Occupation des Sols
 RNNVA : Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
 UE : Union Européenne
 UGB : Unité Gros Bovin
 ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
 ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
 ZPS : Zone de Protection Spéciale
 ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif forestier des Prieurés » se compose :

- du présent document,
- d'un document de compilation,
- d'un document de synthèse,
- d'un atlas cartographique.

Les numéros de cartes mentionnés dans le présent document font référence à l'atlas cartographique.

INTRODUCTION

LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen où l'objectif est de concilier la préservation de la biodiversité, et les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités humaines (économiques, sociales, culturelles) qui s'exercent sur un territoire.

Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il s'agit de promouvoir **une gestion concertée et assumée** par tous les acteurs intervenant sur un territoire. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays membres de l'Union Européenne (UE) en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » crée les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats, Faune, Flore » crée les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

L'ensemble des ZPS et ZSC constitue, au niveau européen, **un réseau cohérent baptisé « Natura 2000 ».**

Les propositions de sites Natura 2000 sont définies d'après leur richesse en habitats naturels et en espèces végétales et animales inscrits aux annexes des Directives « Habitats » et « Oiseaux », et dont la préservation est jugée (à l'échelle européenne) prioritaire ou d'intérêt communautaire.

Sont considérés comme **habitats ou espèces d'intérêt communautaire** ceux qui sont en danger de disparition dans leur aire naturelle, ou qui ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou qui constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à chacune des cinq régions biogéographiques définies en Europe.

Parmi ces habitats et espèces d'intérêt communautaire, certains sont considérés comme prioritaires car ils sont en danger de disparition sur le territoire de l'UE et pour lesquels la Commission européenne porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

LE CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Chaque Etat membre de l'Union Européenne a fait le choix des moyens à utiliser pour parvenir aux objectifs du réseau Natura 2000. La France a choisi une démarche originale : pour chacun de ces sites, un document de planification des actions à mettre en œuvre ou **Document d'Objectifs (DOCOB)** est établi, sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un **comité de pilotage** regroupant, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site (administrations, collectivités, structures professionnelles, usagers, scientifiques...) valide par étapes successives le contenu du DOCOB.

Le document d'objectifs est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion du site. Il est constitué :

- d'un document de synthèse : diagnostic biologique et socio-économique, des objectifs de conservation, des actions de gestion à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- d'un document de compilation constitué d'un recueil des éléments administratifs et de communication : comptes-rendus des groupes de travail, courriers...

Pour la mise en œuvre des actions prévues au DOCOB, la France a choisi la **voie contractuelle**. Le DOCOB, une fois approuvé, aboutit à des propositions de contrats avec les différents acteurs locaux. Ainsi, les personnes ou structures détentrices de droits de gestion pourront, si elles le souhaitent, conclure avec l'Etat des **Contrats Natura 2000** qui comporteront les engagements conformes aux orientations définies dans le DOCOB, ainsi que la nature et les modalités des **aides financières** et les prestations à fournir par le contractant. Les mesures prises doivent permettre de conserver la présence des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000.

La **Charte Natura 2000** est un nouvel outil de gestion des sites Natura 2000, né de la Loi de Développement des Territoires Ruraux de 2005. En contrepartie du respect d'engagements relevant de bonnes pratiques, le contractant bénéficiera de **l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**. Les propriétaires forestiers accéderont en plus aux **garanties de gestion durable des forêts** ouvrant droit à des avantages.

Tout nouveau plan ou projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative, doit tenir compte de la valeur naturelle qui a déterminé l'intégration de ce site au réseau. Une **évaluation des incidences du projet sur les objectifs de conservation du site** est nécessaire. Si les résultats de cette évaluation ne montrent pas d'impact négatif sur le site, rien ne s'oppose à l'autorisation par les autorités nationales. Par contre, en cas d'impact notable, si aucune alternative ne peut être trouvée, l'activité concernée ne pourra s'exercer sur le site que si elle est déclarée d'intérêt public majeur. L'Etat prend alors toutes les mesures compensatoires nécessaires, dans le but de maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000, et en informe la Commission européenne.

L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'Office National des Forêts s'est vu confié par l'Etat, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 830 2022 « Massif forestier des Prieurés ».

Le Comité de pilotage du 15 mai 2008 a lancé l'élaboration du DOCOB. Afin de mener à bien ce travail, trois groupes de travail thématiques réunissant les acteurs locaux concernés par chacun des thèmes ont été constitués : **agriculture, forêts et loisirs nature**. Ils se sont réunis les 26 novembre 2008 et 24 mars 2009. La liste des personnes ayant participé à ces réunions est fournie dans le document de compilation. Ces réunions des groupes de travail ont permis l'élaboration des orientations de gestion du site et des mesures de gestion.

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

I.1 LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES

Le site Natura 2000 est constitué de **trois noyaux disjoints de forêt domaniale (Bagnolet, Messarges et Moladier)**, composant une partie de la forêt domaniale des Prieurés, dans le département de l'Allier. Ces forêts sont constituées d'habitats forestiers d'intérêt communautaire et présentent surtout une population importante de **Dicrane vert**, mousse inscrite à la Directive Habitats.

Deux ensembles agricoles et bocagers ont été adjoints à ces noyaux, au titre d'habitats d'espèces : amphibiens, insectes, mammifères d'intérêt communautaire. Le premier, jouxte la forêt de Messarges, et le second constitue un vaste corridor écologique entre la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier (également classée en site d'intérêt communautaire) et le massif forestier de Moladier (cf. Carte n°1).

Au total, le site couvre une superficie de **2 946 hectares**, répartis sur sept communes du département de l'Allier : Aubigny, Autry-Issards, Bagneux, Bressolles, Besson, Meillers et Montilly.

Sur ces 2 946 hectares (ha), 2 447 ha sont concernés par des habitats forestiers et 433 par des milieux ouverts. Le reste étant constitué de zones urbanisées, d'une partie de la carrière de quartzite de Meillers et de voiries, pour environ 60 ha.

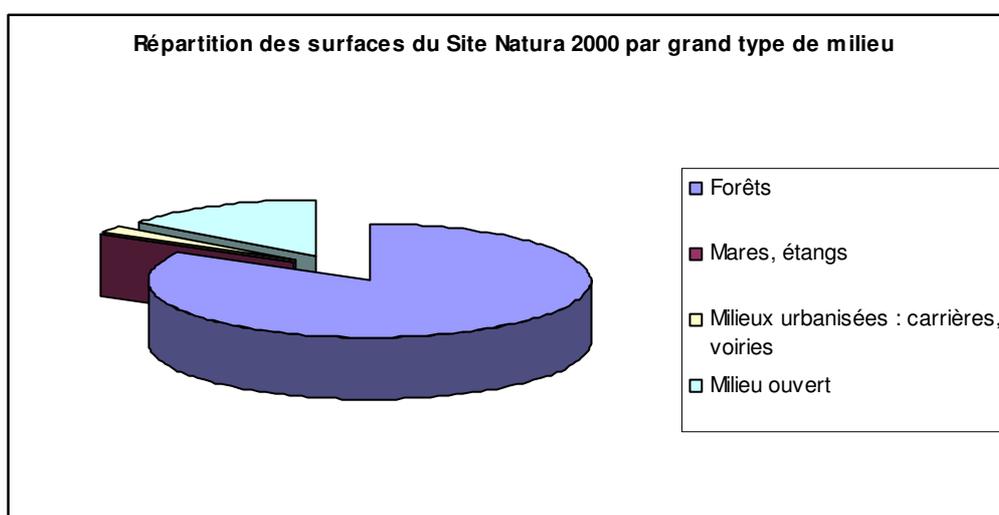
I.2 PRESENTATION ADMINISTRATIVE DU SITE

- **N° d'identification du site Natura 2000 : FR 830 2022**
- **Région concernée : AUVERGNE**
- **Département concerné : ALLIER**
- **Arrondissement concerné : MOULINS**
- **Cantons concernés : 3 – Moulin sud (Bressolles), Moulin ouest (Aubigny, Bagneux, Montilly), Souvigny (Besson, Autry-Issards, Meillers)**
- **Caractéristiques du site : 3 entités distinctes : Bagnolet, Messarges, Moladier**
- **Nombre de communes : 7 : Aubigny, Autry-Issards, Bagneux, Besson, Bressolles, Meillers, Montilly**
- **Nombre d'EPCI : 2 (Communauté d'Agglomération de Moulin et Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais)**
- **Superficie totale : 2 946 hectares**

I.3 REPARTITION DES SURFACES DU SITE NATURA 2000

Le site couvre une superficie totale de 2 946 hectares, réparties selon le tableau suivant :

Total surface (ha)	Milieu ouvert (ha)	Milieu forestier (ha)	Milieu urbanisé (voiries, maisons forestières, carrières) (ha)	Mares/étangs (ha)
2 946	433	2 448	59	6

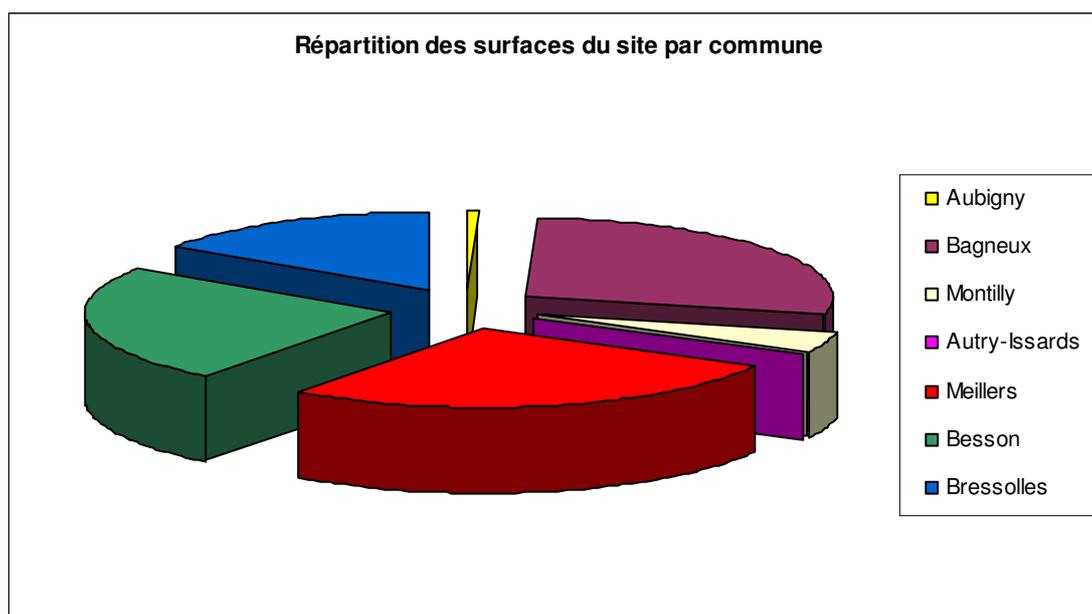


Le site Natura 2000 est constitué de trois entités, et réparti sur 7 communes de l'Allier :

- entité 1 : Forêt domaniale de Bagnolet en partie, sur les communes d'Aubigny, Bagneux et Montilly,
- entité 2 : Forêt domaniale de Messarges à laquelle a été ajoutée un ensemble bocager situé à l'ouest (lieu-dit Les Salles), communes de Meillers et Autry-Issards. Cet ensemble bocager de 130 hectares est classé en Réserve Nationale de Chasse.
- entité 3 : Forêt domaniale de Moladier à laquelle a été ajoutée un ensemble bocager situé à l'est, rejoignant la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, sur les communes de Besson et Bressolles.

Le tableau suivant donne la répartition des surfaces du site par entité et par commune concernée :

Entité du site Natura 2000	Communes	Surface ajustée (ha)	% total du site
Bagnolet 967.5 ha	Aubigny	19.2	1
	Bagneux	824.3	29
	Montilly	124	4
Messarges 805.25 ha	Autry-Issards	0.79	0.02
	Meillers	804.5	27
Moladier 1173.3 ha	Besson	717.3	24
	Bressolles	456	15
Total 2 946 ha		2 946 ha	100%



La carte n°2 localise les entités du site et les communes concernées.

Le site est constitué de terrains en majorité public. En effet, la forêt domaniale, avec les massifs de Bagnolet, Messarges et Moladier, couvre 2 397 hectares sur le site : **81% du site sont donc des terrains publics**. 549 hectares sont des propriétés privées.

I.4 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Le Site Natura 2000 se situe dans la région naturelle auvergnate de la Plaine du bourbonnais, à des altitudes comprises entre 200 et 450 mètres. Le site est situé sur un plateau faiblement ondulé. Les reliefs y sont généralement modestes. Le massif de Messarges présente l'altitude et le dénivelé le plus important, de 258 à 425 m, et Bagnolet le plus faible de 210 à 266 m. C'est d'ailleurs dans ce dernier massif que l'on rencontre les sols les plus hydromorphes, du fait de la planéité du terrain.

I.4.1 Hydrographie- carte n°3

Les cours d'eau :

Les principaux cours d'eau sont les suivants :

Nom	Longueur dans le site	Entités du site concernées
Rivière L'Ours	2900 m	Messarges. Domaine des Salles – Forêt et bocage
Ruisseau de l'étang	2600 m	Messarges. Forêt
Ruisseau des Sabotiers	7500 m	Moladier. Forêt et corridor écologique
Ruisseau des Veines	3 100 m	Moladier. Corridor écologique
Affluents de La Goutte Noire	3200 m	Moladier. Forêt
Affluents de l'Allier	7900 m	Bagnolet. Forêt

Sur la rivière l'Ours en forêt de Messarges sont recensés le Chabot et la Loutre d'Europe. Le ruisseau de l'étang accueille l'Agrion de Mercure et le Gomphe serpentin. La présence de l'Agrion de Mercure est recherchée sur le ruisseau des Sabotiers et la rivière l'Ours.

Les mares et étangs :

Nous pouvons noter la présence de plusieurs étangs et mares disséminés sur le site (le parcellaire forestier est fourni par la carte n°15) :

- en forêt de Messarges : mares en parcelles 304, 310, 312, 317, 320, 321, 322, 323, 325 et étang en parcelle 311 ;
- en forêt de Moladier : mares en parcelle 112, 118, 144, 145 et étang en parcelle 122 ;
- en forêt de Bagnolet : parcelle 19 : étang domanial du pré du garde (fontaines en parcelles 16 et 40) et parcelle 10 : étang privé ;
- dans le bocage de Meillers : 1 étang privé entouré de l'habitat d'intérêt communautaire de Chênaie-ormaie à Frêne oxyphylle,
- dans le corridor écologique de Moladier : 3 étangs privés, 6 mares.

Les mares et étangs sont le refuge de nombreuses espèces animales mais accueillent en particulier le Triton crêté et le Crapaud sonneur à ventre jaune, espèces d'intérêt communautaire. Au cours du DOCOB, il est prévu d'entretenir les mares existantes qui s'ensavent et se comblent (et ce notamment en forêts), et qui deviennent moins attrayantes pour une faune diversifiée. En outre, la création de mares dans les parcelles forestières en régénération permettrait de créer de nouveaux milieux attractifs, notamment pour le Triton crêté. Les parcelles en régénération sont favorables par la présence d'une faible densité de semenciers et d'un ensoleillement optimum.

I.4.2 Climat

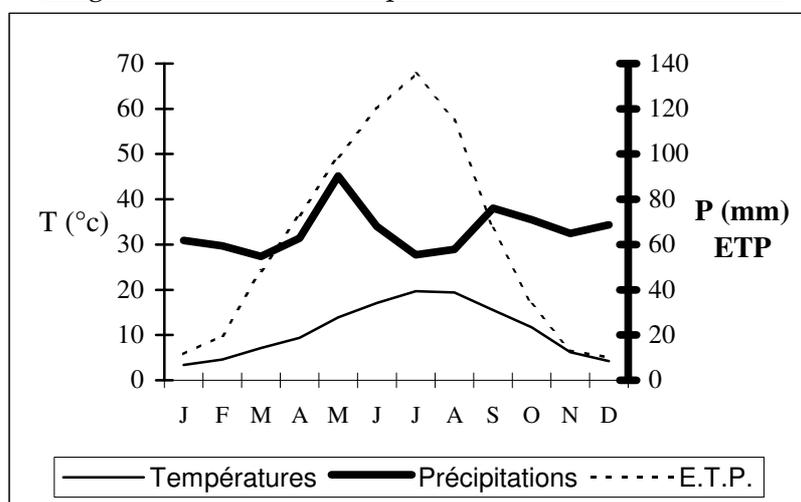
Le climat de la **Plaine du Bourbonnais** est un climat océanique. La pluviométrie est moyenne et bien répartie sur l'année, les amplitudes thermiques sont modérées.

Stations météorologiques de référence	Cosne d'Allier (1969 – 1996)	Bourbon l'Archambault (1971 – 2001)	Chemilly (1961-1996)
Altitude m.	235	235	240
Pluviométrie mm/an	803	789	722
Température annuelle °C	11,2	11,1	10,9
Indice de Martonne $I = P/T+10$	38	37	34

Le poste de Bourbon est le plus représentatif de la forêt. Celui de Cosne est situé immédiatement à l'Ouest et celui de Chemilly à l'Est. On note un gradient de pluviométrie décroissant d'ouest en est, le minimum étant atteint à Chemilly en Val d'Allier où l'ambiance climatique est davantage continentale. L'indice de Martonne décroît également et révèle un climat moins favorable au hêtre dans le Val d'Allier.

Nombre moyen de jours de gel : 76/an, de neige : 8

Diagramme ombrothermique de Bourbon l'Archambault



I.4.3 Géologie- Pédologie

Cartes géologiques 1/ 50 000 de référence : Bourbon l'Archambault 1990, Moulins 1976 et Lurcy-Lévis 1988.

Les différents massifs composant le site relèvent de niveaux géologiques variés. Des plus anciens aux plus jeunes on note :

- **des granites**, se rattachant au massif de Montmarault, présents en quelques points de Moladier. Ils donnent naissance à des sols rocheux, acides, à fertilité réduite. Les Quartzites de Meillers, présents à l'ouest du massif de Messarges offrent les mêmes potentialités réduites pour le développement de la végétation, bien que très différents géologiquement. Ce niveau est exploité de longue date, notamment pour l'électrometallurgie.
- **des terrains du primaire** (Permien), avec en particulier l'Autunien rouge (Assises de Renière) qui couvre l'essentiel de Messarges. Les grès semblent dominer cette formation, marquée par une importante rubéfaction sous climat chaud d'où son nom. Les sols y sont en général profonds, avec une bonne réserve en eau du fait d'une bonne fraction argileuse, sauf sur quelques buttes. Des faciès silicifiés sont cartographiés tout autour des quartzites de Messarges. Ces niveaux sont en continuité géologique avec le Stéphien, exploité pour la houille à Buxières les Mines et Noyant. De fait, des fossiles de fougères arborescentes, ont été observés dans l'ancienne carrière de Messarges, parcelle 305.
- **des colluvions diverses** (argiles, sables et galets non différenciés) de fond de vallon sur substrat oligo-miocène (marnes et calcarénites). Ces formations sont présentes le long du ruisseau des Sabotiers et se traduisent par un net enrichissement de la végétation.
- Des terrains d'âge tertiaire constitués par les **Sables et argiles** du Bourbonnais constituant l'essentiel de la surface à Moladier et Bagnolet. Ils présentent la plupart du temps une texture limoneuse en surface, qui leur confère une bonne fertilité du fait d'une profondeur importante (matériaux relativement meubles, opposant une faible contrainte à la prospection racinaire).
- Enfin des **alluvions de fond de vallées**, se rattachant aux basses terrasses et alluvions récentes, sont présentes dans tous les massifs sur des surfaces réduites. La fertilité y est en général excellente, du fait de la présence de colluvionnements et d'un niveau hydrique meilleur que sur les plateaux.

A noter l'extraction passée de minerai de fer en surface (pisolithes), canton du Minerai à Bagnolet, par exemple (par Delaume, maître de forges à Messarges).

Les **luvisols** représentent la majeure partie des sols du site. Ces sols sont caractérisés par la migration des argiles minéralogiques vers les horizons plus profonds. Ils montrent des profils enrichis en argiles et en limons et possèdent des réserves hydriques plus abondantes. Ces processus nécessitent des températures moyennes annuelles peu élevées, des précipitations régulières et des substrats assez filtrants. Sur ces luvisols s'installent surtout des chênaies sessiliflores ; ils sont favorables à l'établissement d'étangs.

I.5 ZONAGES EXISTANTS

I.5.1 Le régime forestier

La forêt domaniale des Prieurés, dont le site Natura 2000 est composé en partie des forêts de Bagnolet, Moladier et Messarges, relève du régime forestier. A ce titre, comme le stipule l'article L.143-1 du code forestier, elles bénéficient d'un plan de gestion forestière pour les années à venir appelé plan d'aménagement.

L'ONF, gérant des forêts domaniales, a procédé à la révision du plan d'aménagement en 2004, ce dernier est valable jusqu'en 2023 (durée d'aménagement de 20 ans).

L'aménagement forestier assure la protection foncière des forêts ainsi que leur suivi en vue de leur préservation patrimoniale. Cet outil de gestion tient compte de l'évolution des demandes de la société, des impératifs croissants de protection des espaces naturels et des besoins économiques. L'aménagement vise le maintien voire l'amélioration de l'aptitude de la forêt à assurer sur un long terme l'ensemble des fonctions écologiques, économiques et sociales, tout en assurant au propriétaire le revenu moyen annuel le plus élevé possible. Il fixe les grandes orientations de gestion de chaque parcelle forestière pour 20 ans (prévision des coupes, des travaux).

L'aménagement de la Forêt domaniale des Prieurés prévoit la production de bois d'œuvre de qualité ainsi que la prise en compte de la biodiversité dans le traitement sylvicole : mise en place d'îlots, conservation des habitats forestiers humides sans objectif de production, maintien d'arbres pour la biodiversité...

Sur le site Natura 2000, il s'agit donc de trouver en forêts une adéquation entre la production de bois et la conservation des richesses naturelles existantes, étant donné la valeur économique des arbres des forêts de l'Allier.

I.5.2 Les ZNIEFF & ZICO (cf. Carte n°4 et annexe I)

Définition :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des outils de connaissance permettant une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces naturels fragiles. Elles correspondent aux espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les Zones de type I, d'une superficie limitée, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations du milieu ;
- les Zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, qui offrent des potentialités biologiques importantes et au sein desquelles il importe de respecter de grands équilibres biologiques ;
- les ZICO, grands ensembles caractérisés par leur richesse en espèces d'oiseaux sauvages nicheuses ou migratrices ou hivernantes.

Ces ZNIEFF et ZICO ne constituent pas une mesure de protection juridique directe. L'objectif de cet inventaire réside dans l'aide à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire.

Sur le site Natura 2000

Sur le site du Massif forestier des Prieurés, 6 ZNIEFF et 1 ZICO sont recensées (cf. carte n°4).

Identifiant DIREN	Intitulé	Type
00080002	Confluent Allier-Sioule et Aval	ZNIEFF type1
00020005	Forêt de Moladier	ZNIEFF type1
00020006	Forêt de Bagnolet	ZNIEFF type1
00020003	Forêt de Messarges	ZNIEFF type1
00080000	Val d'Allier	ZNIEFF type2
00020000	Forêts de plaine	ZNIEFF type2
AE01	Val d'Allier Bourbonnais	ZICO

Les trois massifs forestiers qui composent le site Natura 2000 sont totalement inclus chacun dans une ZNIEFF de type 1 et dans une ZNIEFF de type 2 (Forêts de plaine).

La ZNIEFF de type 2 « Val d'Allier » et la ZICO « Val d'Allier Bourbonnais » ne touchent le site que sur l'extrême partie est du bocage de Moladier.

Le tableau suivant donne la localisation des ZNIEFF et ZICO existantes au sein des trois entités du site Natura 2000.

Nom	Entité du site Natura 2000	Superficie du site incluse dans le périmètre de protection
ZNIEFF/ZICO		
ZNIEFF 1 Forêt de Messarges	Messarges	649 ha
ZNIEFF 1 Forêt de Moladier	Moladier	847 ha
ZNIEFF 1 Forêt de Bagnolet	Bagnolet	967 ha
ZNIEFF 2 Forêt de plaine	Messarges, Moladier, Bagnolet	2478 ha
ZNIEFF 2 Val d'Allier	Moladier (corridor écologique)	29 ha
ZNIEFF 1 Confluence Allier Sioule	Moladier (corridor écologique)	18 ha
ZICO Val d'Allier Bourbonnais	Moladier (corridor écologique)	14 ha

Les enjeux sur le site

- une grande diversité d'espèces végétales et animales : Crapaud sonneur à ventre jaune, Alyte accoucheur, Rainette verte, Muscardin...
- présence de ruisseaux et d'étangs au sein des massifs forestiers entraînant la présence d'espèces et d'habitats remarquables : Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire et Aulnaie glutineuse à Osmonde royale
- présence d'espèce d'oiseaux nicheurs en forêts : Pics, Aigle botté, Autour des Palombes.

Interactions avec le docob

Les ZNIEFF et ZICO sont un élément de connaissance des enjeux d'environnement prenant en compte tant des sites remarquables (abritant des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, des espèces rares ou protégées, ...) que de grands ensembles de "nature ordinaire" mais ayant une dimension fonctionnelle importante. À ce titre, elles sont complémentaires de la procédure Natura 2000 et constituent également un réseau de sites intéressants, à l'échelle régionale, voire nationale. Elles permettent également de ne pas négliger des petits milieux relictuels qui recèlent des richesses biologiques méconnues.

I.5.3 Les Sites Natura 2000 (Cf. carte n°4)

Définition :

Un site Natura 2000 est désigné au titre de la Directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation) ou Oiseaux (Zone de Protection Spéciale) dans le but de conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés.

Sur le site Natura 2000

La ZSC du Val d'Allier Nord FR830 1015 (4829 ha) est accolée à l'Est de l'entité de Moladier au niveau de la rivière Allier. Elle est constituée pour partie de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier (1490 ha).

La ZPS du Val d'Allier Bourbonnais FR831 0079 chevauche la ZSC du Massif forestier des Prieurés sur environ 23 hectares.

Les enjeux sur le site

Les enjeux de conservation retenus au docob des sites Natura 2000 « Val d'Allier nord » et « Val d'Allier Bourbonnais » sont le maintien d'une dynamique fluviale, des habitats naturels et de leurs espèces, et notamment avifaunistique. Le maintien d'une eau de qualité est également un enjeu prioritaire de ces sites à dominante fluviale puisque situés le long de la rivière Allier.

Interactions avec le docob

Les interactions avec le docob de la ZSC du Massif forestier des prieurés sont localisées au niveau du **corridor écologique de l'entité de Moladier**. En effet, le bocage est accolé à la ZSC Val d'Allier Nord et à la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, et une partie est incluse à la ZPS Val d'Allier Bourbonnais. Les objectifs de maintien de la qualité écologique du corridor sont communs à ces zones de protection : maintien de la qualité de l'eau du ruisseau, maintien de berges arborées, gestion extensive des prairies riveraines.

Au niveau de la Charte Natura 2000 du site, une cohérence a été recherchée avec la Charte du site Val d'Allier nord (ZSC). En ce qui concerne les contrats agricoles (Mesures Agri-Environnementales), sur la vingtaine d'hectares communs au site des Prieurés et à la ZPS Val d'Allier Bourbonnais, les exploitants agricoles ne pourront contractualiser que des contrats émanant du périmètre de la ZPS (car la mise en œuvre des contrats agricoles sur la ZPS est antérieure à celle sur le site du Massif forestier des Prieurés).

1.5.4 Les POS et les PLU

Définition :

Conformément à la nouvelle loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000, les Plans d'Occupation des Sols (POS) qui sont créés ou révisés deviennent des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU). Le PLU est un document de prévision d'utilisation de l'espace à moyen terme (quelques années) à l'échelle d'une commune. Il est l'un des outils permettant de traduire, en règles précises et concrètes, les principes ou orientations adoptées en matière d'urbanisme. Ce document définit en effet un ensemble de zones distinctes en fonction de la vocation à laquelle on les destine (zones urbaines, zones agricoles, zones naturelles, ...), auxquelles correspond un règlement spécifique qui fixe le cadre des interventions autorisées ou proscrites. Il permet de contrôler certaines spéculations foncières locales et prend également en compte les risques technologiques et naturels (risques d'inondation notamment). La nouveauté apportée par la Loi SRU avec les plans locaux d'urbanisme est d'exprimer, dans le document d'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durable des communes.

Sur le site Natura 2000

La commune de Bressolles possède un Plan d'Occupation des Sols (POS). Celle de Besson également mais un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration. Les communes d'Autry-Issard et de Meillers ne possèdent pas de document d'urbanisme. Les communes de Bagneux, Aubigny et Montilly possèdent un Schéma de COhérence Territoriale ou SCOT.

Les enjeux sur le site

Peu d'enjeu urbains sont identifiés sur le site Natura 2000. Les communes concernées sont rurales et sont certes relativement peu éloignées de l'agglomération de Moulins, telle Bressolles ou Besson, mais ne sont pas dans l'immédiat menacées par l'artificialisation des milieux.

Interactions avec le docob

Les PLU et les POS sont des outils permettant de ne pas changer la vocation première d'un milieu naturel, ce qui aujourd'hui est en accord avec les objectifs du docob, notamment de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et de maintien d'une activité agricole et forestière en adéquation avec la préservation des milieux naturels.

1.5.5 La réglementation des boisements

Définition :

Afin de contrôler les opérations de boisements, et de répartir au mieux la vocation de chaque terrain, la réglementation des boisements établit sur une commune trois types de périmètres :

- périmètre interdit où toute opération de boisement volontaire est interdite,
- périmètre réglementé où le boisement est autorisé mais soumis à certaines modalités (restrictions dans le choix des essences, distances de plantations...),
- périmètre libre où les boisements sont librement autorisés s'il respecte le code forestier et le retrait minimal de 2 mètres minimum par rapport aux parcelles voisines.

Sur le site Natura 2000

Aucune commune concernée par le site ne possède de réglementation des boisements.

Interactions avec le docob

Dans le cadre de l'objectif de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site, la réglementation des boisements pourrait être un outil réglementaire satisfaisant, afin notamment d'éviter le changement de vocation des terrains, et de maintenir une activité humaine favorable aux habitats et espèces.

1.5.6 Le SAGE Allier aval

Définition :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) visent une gestion concertée et coordonnée des cours d'eau. Le SDAGE, décidé par la loi sur l'eau de 1992, fixe les orientations fondamentales de cette gestion. Le SDAGE Loire-Bretagne préconise la réalisation simultanée d'un SAGE sur l'Allier aval et la Sioule. La mise en place des SAGE est facultative et dépend de l'initiative du préfet ou des collectivités. Ils sont élaborés par une commission locale de l'eau (composée d'élus, d'usagers et de l'administration) et approuvés par le préfet du département concerné, après mise à disposition du public et consultation des collectivités territoriales et du comité de bassin. Ils sont destinés à harmoniser le développement des zones urbaines et des activités économiques dans un souci de préservation de la ressource en eau.

Sur le site Natura 2000

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Allier aval couvre un bassin versant de 6 344 km² et le cours de l'Allier sur une longueur de 270 kilomètres, dans 5 départements dont l'Allier. C'est la Loi sur l'eau de 1992 qui a instauré la création de SAGE qui fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le site Natura « Massif forestier des Prieurés » est totalement inclus dans le SAGE Allier aval (cf. carte n°5, source : sage-allieraval.com)

Les enjeux sur le site

5 problématiques ont été retenues :

- une ressource en eau potable suffisante mais fragile,
- une qualité des eaux de surface à améliorer,
- un espace alluvial d'une grande richesse mais menacé,
- des étiages sévères pour les affluents de la Limagne,
- les crues.

Les objectifs du SAGE sont la mettre en œuvre d'une gestion concertée de la plaine alluviale, d'une gestion qualitative de la ressource en eau, et d'une gestion de la ressource en eau de la Chaîne des Puys.

Interactions avec le docob

Le site du Massif forestier des Prieurés est essentiellement forestier, et peu de ces objectifs sont communs au site des Prieurés. Cependant, au sein des bocages, des ruisseaux et étangs sont présents : ruisseau des Sabotiers, rivière de l'Ours. Le maintien de cette ressource en eau dans un bon état aussi bien au niveau de la qualité de l'eau que de celle de l'habitat est un objectif commun au DOCOB et au SAGE. Ainsi au DOCOB, l'accent peut être mis sur la mise en défens de certaines parties des cours d'eau dégradées par le piétinement des troupeaux et la gestion extensive des prairies riveraines.

1.5.7 Zone vulnérable

Définition :

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, peut compromettre l'alimentation en eau potable. Dans chaque département, un programme de surveillance de la teneur des eaux en nitrates d'origine agricole a permis aux préfets d'élaborer un projet de délimitation, en concertation avec les services et organismes concernés (notamment les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales et les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt). Ce projet est soumis pour avis au conseil départemental d'hygiène, au conseil général et au conseil régional intéressés. Il est transmis au préfet coordonnateur de bassin qui, après avis du comité de bassin, arrête la délimitation des zones vulnérables. L'inventaire des zones vulnérables est modifié selon la même procédure que celle prévue pour son adoption et qu'il est l'objet d'un réexamen au moins tous les quatre ans.

Sur le site Natura 2000

Les forêts de Moladier et de Bagnolet se situent dans une zone dite vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole (art-3 Directive Européenne 91-676). C'est une zone atteinte ou susceptible de l'être par cette pollution.

Interactions avec le docob

Le DOCOB prévoit la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, ainsi que le maintien de la qualité des eaux et de la qualité de l'habitat aquatique. Les moyens

d'action propres à Natura 2000 sont une des clés pour que ces zones dites vulnérables ne soient pas affectées durablement par des pollutions d'origine agricole. Notamment les mesures de réduction des apports d'intrants et de conversion des cultures en herbages extensifs incluses dans le Docob sont alors pertinentes.

1.5.8 Eléments d'intercommunalité

Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

La commune d'Autry-Issards est incluse à la **Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais**. Créée en 2004, elle regroupe 11 communes représentant 7814 habitants. Elle possède les compétences suivantes :

- développement économique
- aménagement de l'espace communautaire (transports, sports et loisirs, écoles)
- élimination et valorisation des déchets
- tourisme

Elle ne possède pas de compétences environnementales.

Communauté d'Agglomération de Moulins

Les communes de Aubigny, Bagneux, Bressolles, Besson et Montilly font partie de la **Communauté d'Agglomération de Moulins**. Cette communauté d'agglomération regroupe 26 communes, soit 59 000 habitants. Elle possède les compétences de :

- développement économique
- aménagement de l'espace communautaire
- équilibre social de l'habitat sur le territoire
- politique de la ville dans la communauté
- assainissement
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- équipements culturels et sportifs
- enseignement supérieur

Elle ne possède pas de compétences environnementales au sens de la protection des espaces naturels.

II. LE PATRIMOINE NATUREL

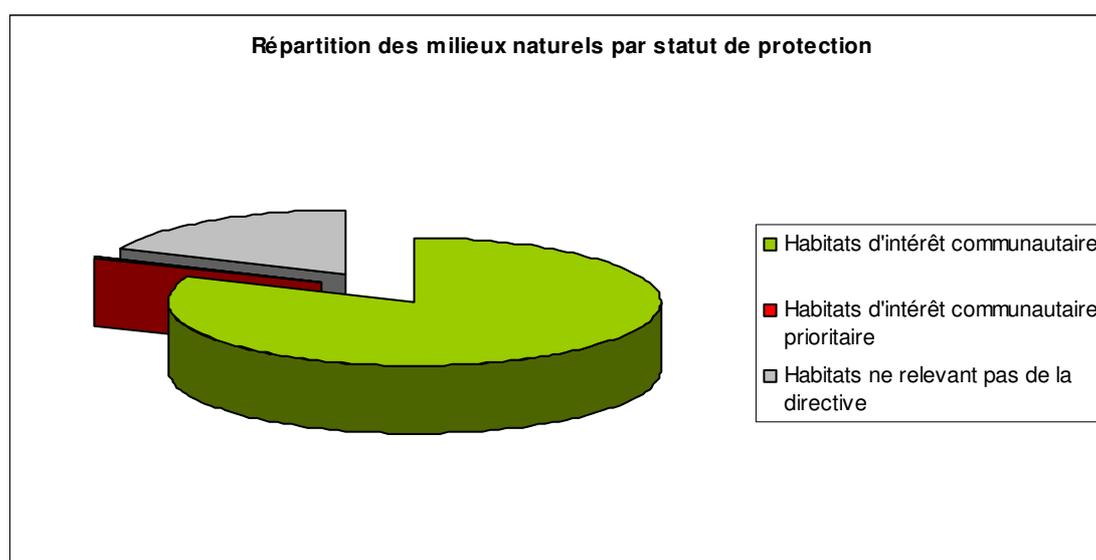
II.1 LES HABITATS NATURELS

II.1.1 Habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats »)

La caractérisation des habitats naturels a été effectuée par Yves Le Jean (2005 ; ONF - service départemental de l'Allier) et Thomas Darnis (2005 & 2006 ; ONF - Agence Cantal-Haute-Loire), par analyse des relevés phytosociologiques selon la méthode sigmatiste. 39 relevés phytosociologiques ont été réalisés.

L'intérêt du Site Natura 2000 peut être appréhendé au travers du nombre et du pourcentage relatif des habitats naturels d'intérêt communautaire.

	Nombre d'habitats	Surface dans le Site Natura 2000 (ha)	% / la surface totale du site
Habitats naturels d'intérêt communautaire	8		81.5 %
Habitats prioritaires	1	2.8	0.1 %
Total Habitats d'intérêt communautaire	9	2 403.3	81.5 %
Habitats ne relevant pas de la Directive	17	543.5	18.3 %
Total Habitats naturels	26	2 946	100,00%



Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire. D'après Thomas Darnis (ONF Agence Cantal Haute-Loire) et Yves Le Jean (ONF Agence de l'Allier), 2007.

Code Natura 2000	statut	Libellé Natura 2000	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotopes	Surface		Etat de conservation (MNHN, 2007)
					ha	%	
4030-10	IC	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	31.223	Landes atlantiques à Genêt et Callune	0.6	0.02	Mauvais
6430-1	IC	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	37.1	Communautés à Reine des prés	0.25	0.01	Inadéquat
6510-3	IC	Prairies fauchées mésohygrophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques	38.1	Prairies de fauche des plaines médio-européennes	16.8	0.57	Mauvais
9120-2	IC	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	41.22	Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	114	3.85	Favorable
9130-4	IC	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisse ou à chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	2235.3	75.8	Favorable
9160-2	IC	Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	41.24	Chênaies charmaies à Stellaire sub-atlantiques	33.05	1.12	Favorable
91E0-8	Prioritaire	Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	44.31	Forêts de frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	2.8	0.09	Favorable
91F0-3	IC	Chênaies ormaies à Frêne oxyphyllé	44.42	Forêts fluviales médio-européennes résiduelles	0.35	0.01	Favorable
6210-19	IC	Pelouses calcicoles mésophiles acidiphiles du Massif Central et des Pyrénées	34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	0.16	0.006	Favorable
TOTAL (ha)					2 403.3	81.5%	

Les cartes n°6 et 7 localisent les habitats d'intérêt communautaire.

II.1.2 Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

La Directive « Habitats » précise que l'état de conservation est défini comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure, ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ».

« L'Etat de conservation d'un habitat sera considéré comme favorable au niveau d'un site lorsque :

- les superficies qu'il couvre au sein d'un site sont stables ou en extension,
- sa structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable ».

Sur le site, pour parvenir à établir l'état de conservation des habitats, l'opérateur a suivi le protocole préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Code Natura 2000	statut	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation
4030-10	IC	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	0.6	Mauvais
6430-1	IC	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	0.25	Inadéquat
6510-3	IC	Prairies fauchées mésohygrophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques	16.8	Mauvais
9120-2	IC	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	114	Favorable
9130-4	IC	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisse ou à chèvrefeuille	2235.3	Favorable
9160-2	IC	Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	33.05	Favorable
91E0-8	Prioritaire	Aulnaies-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux	2.8	Favorable
91F0-3	IC	Chênaies-ormes à Frêne oxyphylle	0.35	Favorable
6210-19	IC	Pelouses calcicoles mésophiles acidoclines du Massif Central et des Pyrénées	0.16	Favorable

D'après le tableau ci-dessus, il apparaît que les habitats naturels sont globalement dans un état de conservation favorable.

Ainsi les habitats forestiers sont dans un bon état de conservation. Mais il convient de nuancer l'analyse. En effet, les habitats de landes sèches et de prairies fauchées mésohygrophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques sont dans un état de conservation qualifié de mauvais. Les landes sèches sont dans une dynamique forte d'embroussaillage suite à la déprise agricole ; les prairies fauchées quant à elle souffrent de l'apport d'intrants et de fauches précoces, ne permettant pas ou peu au cortège de plantes de s'exprimer pleinement (cf. Carte n°8).

Les facteurs de dégradation des habitats naturels constatés sur le terrain sont de plusieurs ordres :

- **l'embroussaillage** par des espèces ligneuses d'habitats naturels ouverts, notamment de landes sèches qui étaient autrefois utilisées pour l'activité agricole,
- **un surpâturage** important constaté sur des prairies, entraînant un surpiétinement et une eutrophisation des végétaux,
- **la destruction localisée des berges** des cours d'eau par surpiétinement des bovins venant s'abreuver,
- **la destruction localisée des linéaires de ripisylves** entraînant un ensoleillement du cours d'eau et une eutrophisation, ainsi qu'une perte d'habitat rivulaire,
- **l'eutrophisation des prairies fauchées**, consécutives à un apport de fertilisants conduisant à un appauvrissement et une banalisation de la flore.



Lande sèche d'intérêt communautaire en déprise agricole sur la commune de Meillers
(Photo : L. Givernaud)

II.1.3 Description des habitats d'intérêt communautaire

Les descriptions de chaque habitat d'intérêt communautaire ont été réalisées par l'ONF, Agence Cantal/Haute-Loire (Thomas DARNIS) et le Service départemental de l'Allier (Yves LE JEAN).

Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches

Code UE :	4030-10
Code CORINE :	31.223
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	III
Surface :	0.6 Ha
Espèces protégées :	x

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

Cette lande est basse et surmontée de quelques sujets arbustifs de chêne pédonculé, bouleau verruqueux et pin sylvestre. On note une importante strate muscinale et lichénique.

Caractéristiques stationnelles

Corniche sur quartzites. Lithosol

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Calluna vulgaris (Callune vulgaire), *Deschampsia flexuosa* (Canche flexueuse), *Rumex acetosella* (Patience petite oseille), *Teucrium scorodonia* (Sauge des bois)

Répartition sur le site

Forêt de Messarges, et Les Salles sur la commune de Meillers

Habitats en contact

Hêtraies-chênaies acidiphiles. Groupement rupicole à *Polypodium vulgare*.

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Il s'agit vraisemblablement d'un milieu primaire : la colonisation par la forêt est bloquée par l'absence de sol. Les quelques sujets de chêne ne dépassent pas 3-4 m de hauteur.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

Souvent relictuel, cet habitat est intéressant au niveau national. Il constitue un refuge pour les espèces nécessitant un substrat oligotrophe. Sur notre site, cet habitat est peu typique, avec une absence, en particulier, du genêt poilu et un cortège floristique pauvre.

Ces landes peuvent potentiellement abriter une diversité en invertébré élevée et dont certaines bénéficiant d'une protection nationale.

Menaces et atteintes

Une tentative passée de mise en valeur par plantation de pin sylvestre a été menée. Ce boisement est aujourd'hui très clair et sans intérêt forestier. Il a conduit à une augmentation du couvert néfaste à la conservation de ce micro-habitat et à appauvrir la diversité floristique.

La menace principale de cet habitat, très peu étendu sur notre site, est sa fermeture.

État de conservation

De part sa très faible surface et les plantations de résineux passées, l'état de conservation est défavorable au niveau du site.

CADRE DE GESTION

Restaurer la lande dégradée en évitant sa fermeture et l'apparition d'espèces pré-forestières :

- élimination des ligneux (Pin sylvestre, Chêne pédonculé, Bourdaine)
- fauchage ou gyrobroyage de la fougère aigle et des ronces
- proscrire toute future plantation
- brûlage dirigé pour le rajeunissement de la Callune



Lande sèche d'intérêt communautaire en forêt domaniale de Messargès, colonisée par les Pins sylvestres (Photo : L. Givernaud)

Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif Central et des Pyrénées

Code UE :	6210-19
Code CORINE :	34.322
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	III
Surface :	0.16 Ha
Espèces protégées :	x

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

La pelouse présente une physionomie beaucoup plus rase que celle de la prairie de fauche (hauteur moyenne inférieure à 20 cm). Elle est caractérisée par la présence d'espèces mésotrophes à oligotrophes, combinant des espèces caractéristiques de pelouses acidiclinales (*Genistella sagittalis*, *Danthonia decumbens*, *Potentilla erecta*) et de pelouses calcicoles (*Ononis repens*, *Sanguisorba minor*, *Primula veris*), alors que les espèces prairiales à tendance eutrophe de la prairie de fauche ont nettement régressé.

Caractéristiques stationnelles

Groupement fragmentaire, à faible extension spatiale, les pelouses calcicoles sont localisés sur talus de versant à pente forte.

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Genistella sagittalis (Genêt ailé), *Danthonia decumbens* (Danthonie), *Genista anglica* (Genêt d'Angleterre), *Galium pumilum* (Petit gaillet), *Ononis repens* (Bugrane rampante), *Primula veris* (Primevère officinale), *Sanguisorba minor* (Petite pimprenelle), *Carex caryophyllea* (Laîche printanière), *Luzula campestris* (Luzule des champs), *Briza media* (Brize intermédiaire), *Galium verum* (Gaillet jaune), *Saxifraga granulata* (Saxifrage granulé).

Répartition sur le site

Commune de Meillers, à l'ouest de « Bruyère Chaumiau »

Habitats en contact

Prairies fauchées

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Naturelle : aucune

Observée : habitat stable de par sa vocation agricole.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

À une échelle nationale, les pelouses ne sont présentes que dans le Massif central et en aire très restreinte dans les Pyrénées. Même si aucune espèce rare n'a été référencée sur notre site, leur composition floristique est particulière. En régression, leur intérêt patrimonial est donc important.

Menaces et atteintes

La colonisation des pelouses par des espèces sociales telles que le Brachypode penné, le Genêt poilu ou encore la Callune...est signe du vieillissement de la formation. Cela constitue la principale menace.

État de conservation

Le pâturage exercée sur la pelouse ne semble pas avoir d'impact sur le cortège floristique : il y a une bonne typicité. L'état de conservation est bon.

CADRE DE GESTION

Aucun changement de gestion n'est préconisé.

Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques

Code UE :	6510-3
Code CORINE :	38.21
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	II
Surface :	16,8 Ha
Espèces protégées :	x

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

Ces prairies de fauche de basse altitude, dense et haute (plus de 50 cm de hauteur) sont caractérisées par la présence de la Gaudinie et de la Mauve musquée.

Caractéristiques stationnelles

Ce sont des prairies traitées en fauche. Le sol est moyennement voire très enrichi en nutriments (prairie méso-eutrophe à eutrophe).

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Arrhenatherum elatius (Fromental élevé), *Malva moschata* (Mauve musquée), *Gaudinia fragilis* (Gaudinie fragile), *Leucanthemum vulgare* (Marguerite commune), *Tragopogon pratensis* (Salsifis des prés), *Centaurea jacea* gr. (Centauree jacée), *Plantago lanceolata* (Plantain lancéolé), *Trifolium dubium* (Trèfle douteux), *Luzula campestris* (Luzule des champs).

Répartition sur le site

Commune de Meillers, à l'ouest de « Bruyère Chaumiau »

Habitats en contact

Prairies humides à Jonc glauque et Pulicaire dysentérique
Zones pâturées continuellement

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Naturelle : aucune

Observée : habitat stable de par sa vocation agricole. Cet habitat est peut-être sur fauchée à certains endroits (notamment aux Salles) l'entraînant vers un cortège de pelouses acidifline.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

Cet habitat, assez commun en Auvergne, est devenu de plus en plus rare suite à des gestions trop intensives. Sa valeur patrimoniale est relativement importante.

Menaces et atteintes

Les menaces sont :

- la répétition des fauches entraîne un appauvrissement trophique conduisant la prairie vers des pelouses acidiflines.
- une fertilisation excessive conduit à une prairie de fauche eutrophe à Fromental élevé, de bien moindre intérêt patrimonial.
- la fauche précoce empêche la fructification de certaines espèces végétales et occasionne des dégâts aux nichés

État de conservation

Le faciès acidiclinal est observé sur le terrain. L'état de conservation est mauvais.

CADRE DE GESTION

Entretien des prairies maigres de fauche :

- régulation de la fertilisation
- adaptation de la fauche (exportation de la matière, fréquence, période tardive)



Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques sur Meillers (Photo : L. Givernaud).

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

Code UE :	6430-1
Code CORINE :	37.1
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	II
Surface :	0.2 Ha
Espèces protégées :	x

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

Ce sont des prairies dominées par des herbes élevées, denses et souvent à feuilles larges (Reine des prés, *Lythrum salicaria*).

Caractéristiques stationnelles

Les mégaphorbiaies sont présentes en bordure des cours d'eau et dans les vallées sur un sol engorgé d'eau. Le sol y est relativement pauvre en nutriment (milieux mésotrophes).

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Filipendula ulmaria (Reine-des-prés), *Caltha palustris* (Populage des marais), *Mentha suaveolens* (Menthe à feuilles rondes), *Epilobium tetragonum* (Épilobe à quatre angles), *Lythrum salicaria* (*Lythrum salicaria*), *Urtica dioica* (Ortie dioïque), *Carex sp.*, *Rumex sp.*

Répartition sur le site

Un seul site présent, dans le bocage de Messarges, commune de Meillers. Cet habitat est en limite du site voire à l'extérieur

Habitats en contact

Prairies fauchées

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Naturelle : Evolution vers un boisement

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

Malgré un cortège floristique banale, les mégaphorbiaies abritent potentiellement des espèces à forte valeur patrimoniale (Moules...). Elles participent au maintien de la qualité de l'eau et à la dynamique hydrique. Ses surfaces, très réduites, ont donc une forte valeur patrimoniale.

Menaces et atteintes

Les principales menaces sont :

- le drainage
- le piétinement du troupeau en bordure de la mégaphorbiaie

État de conservation

Moyen.

CADRE DE GESTION

Conserver la mégaphorbiaie : gestion par fauche exportatrice tous les 3 ans.

- réduire le piétinement du bétail (installation d'une pompe de prairie)
- mise en défens temporaire

Hêtraies chênaies atlantiques acidiphiles à Houx

Code UE :	9120-2
Code CORINE :	41.12
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	I
Surface :	114 Ha
Espèces protégées :	<i>Dicranum viride</i> (Dicrane vert) : D.H. Annexe II <i>Leucobryum glaucum</i> (Coussinet des bois) : D.H. Annexe V <i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant) : DH Annexe II

Variabilité

Deux variantes principales, non cartographiées, peuvent s'observer, selon le niveau trophique :

- variante acidiphile mésophile (standard) : le peuplement forestier est encore très vigoureux, le charme peut y être présent à l'état dilué.
- variante hyperacidiphile, à tendance mésoxérophile, avec *Leucobryum glaucum*, *Calluna vulgaris* voire *Erica cinerea*. La hauteur du peuplement forestier s'abaisse nettement et celui-ci est souvent de conformation médiocre. On relève également une forme de transition vers la chênaie-hêtraie sur sols hydromorphes, avec présence de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et de Bourdaine (*Frangula alnus*).

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

La strate arborescente est dominée par le chêne sessile, accompagné du hêtre. Les arbres dominants peuvent dépasser 35 m dans les parcelles les plus âgées. La strate arbustive est généralement peu développée : Houx, Alisier, Hêtre, Charme plus rarement. La strate herbacée peut être assez fournie, notamment avec la Canche flexueuse ou la Fougère aigle. La strate muscinale peut être bien représentée, avec *Dicranum scoparium*, *Leucobryum glaucum*, *Polytrichum formosum* etc.

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat se développe sur les sols les plus acides de la forêt (sol brun acide, voire ocre podzolique) à litière généralement moyennement épaisse (humus de type oligomull, dysmull ou moder). Il se rencontre plus généralement sur les points hauts, ainsi que sur les rares pentes. La charge en cailloux du sol est généralement élevée. Le pH assez bas (< 5) rend quasiment impossible la présence d'espèces neutroclines.

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Ilex aquifolium (Houx), *Deschampsia flexuosa* (Canche flexueuse), *Polytrichum formosum* (Polytric élégant), *Melampyrum pratense* (Mélampyre des prés), *Carex pilulifera* (Laïche à pilules), *Lonicera periclymenum* (Chèvrefeuille), *Pteridium aquilinum* (Fougère aigle), *Holcus mollis* (Houlque molle), *Mespilus germanica* (Nèflier)...

Répartition sur le site

Présent sur toute la forêt, cet habitat occupe 4% de la surface totale du site.

Habitats en contact

Cet habitat est presque toujours en contact avec les " Hêtraies à Aspérule ". Plus rarement avec les chênaies pédonculées de fond de vallon.

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Naturelle : landes à fougère aigle ou à genêt à balais ⇒ phase pionnière à Bouleau ⇒ phase transitoire à Bouleau et chêne pédonculé.

Observée : habitat quasi stable, la phase de régénération du peuplement, liée au cycle de la futaie régulière, n'entraîne qu'exceptionnellement l'apparition de landes. Les petites trouées sont rapidement colonisées par le hêtre. Les phases pionnières sont absentes, ce qui est classiquement reproché à la gestion forestière.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

L'habitat est assez typique. Les cahiers d'habitats cantonnent cependant cette formation au domaine strictement atlantique, ce qui semble avant tout lié à un manque de données relatives à l'Auvergne, et à une sous-estimation de la dynamique du hêtre dans ces milieux.

Il s'agit d'un habitat relativement répandu, et donc banal à l'échelle de la région et du pays. Toutefois, il abrite des populations importantes de Dicrane vert, espèce végétale remarquable.

Menaces et atteintes

Peu menacé dans l'état actuel des choses, la proportion de hêtre dans le peuplement doit être surveillé et maintenue.

Les menaces principales sont liées au mode de gestion :

- broyage du Houx
- plantations de résineux

État de conservation

Même si l'état de conservation de cet habitat est relativement satisfaisant, le sylvofaciès à Houx est de plus en plus rare (absence de Houx sur l'habitat de notre site).

CADRE DE GESTION

Favoriser le maintien et le développement du Dicrane vert :

conservation d'îlots de vieillissement au niveau des stations

maintien de sur-réserves

maintien de brin de sous-étage porteurs à l'occasion d'ensemencement



Restaurer la qualité de l'habitat :

- limiter le broyage du Houx (surveillance des peuplements)

- éviter la plantation de résineux

maintenir et favoriser les essences multiples

(Photo : L. Givernaud)

Hêtraies - chênaies subatlantiques collinéennes à Mélisque ou à Chèvrefeuille

Code UE :	9130-4
Code CORINE :	41.13
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	1
Surface :	2 235 Ha
Espèces protégées :	<i>Dicranum viride</i> (Dicrane vert) : D.H. Annexe II <i>Leucobryum glaucum</i> (Coussinet des bois) : D.H. Annexe V <i>Barbastella barbastellus</i> (Barbastelle d'Europe) : DH Annexe II <i>Myotis myotis</i> (Grand Murin) : DH Annexe II <i>Myotis emarginatus</i> (Murin à oreilles échancrées) : DH Annexe II <i>Myotis bechsteinii</i> (Murin de Bechstein) : DH Annexe II <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit Rhinolophe) : DH Annexe II <i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant) : DH Annexe II <i>Cerambyx cerdo</i> (Grand Capricorne) : DH Annexe II <i>Bombina variegata</i> (Crapaud sonneur à ventre jaune) : DH Annexe II <i>Accipiter gentilis</i> (Autour des Palombes) : DO Annexe I <i>Hieraetus pennatus</i> (Aigle botté) : DO Annexe I

Variabilité

Trois variantes principales ont été reconnues et cartographiées, liées au niveau trophique :

- variante mésoacidiphile à charme diffus, fougère aigle...qui assure la transition avec les hêtraies-chênaies acidiphiles et qui est le milieu le plus répandu à l'échelle de la forêt. La coupure entre cette variante, dûment répertoriée dans les cahiers d'habitats, et les hêtraies acidiphiles est peu tranchée sur le terrain ; il s'agit souvent d'un continuum. Certains experts souhaiteraient que cette variante soit rattachée à l'habitat de hêtraie acidiphile.
- variante acidiline à chèvrefeuille, ronce, canche cespiteuse...
- variante mésoneutrophile avec la laïche glauque, le troène, l'érable champêtre...Il n'y a donc pas de pôle nettement neutrophile.

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

La physionomie est celle d'une chênaie-hêtraie-charmaie, traitée en futaie. A l'échelle de quelques dizaines d'ares le hêtre peut dominer. Elle est sous la dépendance de la sylviculture, qui favorise la dominance du chêne sessile. De nombreux faciès s'observent, complémentaires, en fonction du stade de développement de la futaie. La stratification verticale, faible dans le jeune âge s'améliore avec la maturité du peuplement. Les strates arbustives et herbacées sont d'autant plus abondantes et diversifiées que l'on se rapproche du pôle mésoneutrophile. Inversement la strate muscinale ne devient fournie que dans l'aile mésoacidiphile.

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat occupe toutes les stations à sol généralement riche et profond, et donc plutôt les situations topographiques de mi-versant, bas de versant ou plateau, bénéficiant d'un certain colluvionnement. Le sol est un sol brun mésotrophe, voire brun acide, parfois lessivé, à litière de faible épaisseur à relativement bonne décomposition (le plus souvent un mull). La situation hydrique peut être qualifiée de mésophile. La réserve en eau est généralement élevée.

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Euphorbia amygdaloides (Euphorbe des bois), *Melica uniflora* (Mélique uniflore), *Lamium galeobdolon* (Lamier jaune), *Athyrium filix-femina* (Fougère femelle), *Oxalis acetosella* (Oxalide petite oseille), *Lonicera periclymenum* (Chèvrefeuille), *Galium odoratum* (Aspérule odorante), *Circaea lutetiana* (Circée de Paris), *Luzula sp.*, *Carex sylvatica* (Laîche des bois)....

Habitats en contact

Hêtraies acidiphiles, chênaie pédonculée de fond de vallon, aulnaies de bordure de ruisseau...

Répartition sur le site

Présent sur toute la forêt, cet habitat occupe plus de la moitié de la surface totale du site (75%).

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Naturelle : fruticées à ronce, genêt à balais, prunellier ⇒ phase pionnière à tremble, merisier, bouleau, chêne pédonculé ⇒ maturation progressive par le hêtre et le chêne sessile.

Observée : habitat quasi stable, la phase de régénération du peuplement, liée au cycle de la futaie régulière, n'entraîne qu'exceptionnellement l'apparition de landes. Les petites trouées sont rapidement colonisées par le hêtre. Les phases pionnières sont absentes, ce qui est classiquement reproché à la gestion forestière.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

L'habitat est assez typique de cette formation. Les cahiers d'habitats la cantonnent cependant au domaine strictement atlantique, ce qui semble avant tout lié à un manque de données relatives à l'Auvergne.

Il s'agit d'un habitat relativement répandu, et donc banal à l'échelle de la région et du pays. Le cortège floristique est banal bien que la diversité floristique soit importante.

L'intérêt écologique est conditionné par l'équilibre des classes d'âge, la présence et la permanence de vieux bois, de bois morts et à cavités tout au long du cycle forestiers. Il abrite aussi des stations de Dicrane vert, espèce végétale d'intérêt communautaire.

Menaces et atteintes

Quelques zones de surface restreinte ont été reboisées en essences résineuses et ne sont donc pas cartographiées dans ce type d'habitat. Selon les observations locales, cette modification est réversible.

Les sols sur limons profonds sont particulièrement sensibles au tassement par les engins d'exploitation forestière.

État de conservation

Ces sylvo-faciès à chêne dominant et hêtre en sous-étage, liés à la sylviculture, sont considérés comme étant un état de conservation satisfaisant.

CADRE DE GESTION

Favoriser le maintien et le développement du Dicrane vert :
conservation d'îlots de vieillissement au niveau des stations
maintien de sur-réserves
maintien de brin de sous-étage porteurs à l'occasion d'ensemencement

Conserver la qualité de l'habitat
éviter la plantation de résineux
maintenir et favoriser les essences multiples du cortège
précaution par rapport à la fragilité des sols (éviter les engins lourds)



(Photo : L. Givernaud)

Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée

Code UE :	9160-2
Code CORINE :	41.24
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	1
Surface :	33 Ha
Espèces protégées :	<i>Dicranum viride</i> (Dicrane vert) : D.H. Annexe II <i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant) : DH Annexe II <i>Hieraetus pennatus</i> (Aigle botté) : DO Annexe I

Variabilité

L'habitat dominant est une chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée (habitat élémentaire 9160-2) à Ficaire, Primevère élevée, Adoxe ou Ail des ours avec recouvrement important, sur sols riches et frais. Noter que le code Corine Biotopes serait plutôt le 41.23 que le 41.24.

On observe également un pôle acidophile à Stellaire holostée, fougères, canche cespiteuse sur sols désaturés. (Habitat élémentaire 9160-3).

A Moladier, dans un vallon particulièrement large, s'observe une forme de transition vers l'aulnaie de bordure de ruisseau.

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

Il s'agit d'un habitat plus mélangé et plus diversifié que les précédents. Le peuplement est dominé par le Chêne pédonculé, parfois en mélange avec le chêne sessile, le hêtre, avec le charme en sous étage. Ce dernier peut être dominant. On y rencontre également l'aulne glutineux, le merisier et le frêne. Les strates arbustive et herbacée sont relativement luxuriantes et diversifiées (30 à 50 espèces sur 400 m²).

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat occupe les fonds de vallons frais et les banquettes alluviales. Il n'est pas en contact permanent avec la nappe d'eau, et laisse cet espace aux aulnaies-frênaies.

Selon la topographie (largeur des fonds de vallon), cette formation occupe quelques mètres à 20-30 mètres de large de part et d'autre d'un ruisseau.

Les sols sont généralement assez profonds et pourvus d'une bonne réserve en eau, mais sans caractère d'hydromorphie marquée.

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Quercus robur (Chêne pédonculé), *Fraxinus excelsior* (Frêne commun), *Corylus avellana* (Noisetier), *Euonymus europaeus* (Fusain d'Europe), *Adoxa moschatellina* (Moschatelline), *Primula elatior* (Primevère élevée), *Ranunculus ficaria* (Ficaire), *Geum urbanum* (Benoîte commune), *Stachys sylvatica* (Epiaire des bois), *Athyrium filix-femina* (Fougère femelle), *Veronica montana* (Véronique des montagnes), *Glechoma hederacea* (Lierre terrestre)...

Habitats en contact

Diverses hêtraies-chênaies sur sol drainé
Aulnaies de bordure de ruisseau

Répartition sur le site

Habitat présent un peu partout, mais de faible extension spatiale (1.2 % de la surface).

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Du fait des pratiques sylvicoles passées : le hêtre et le chêne sessile sont bien présents.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

Les chênaies pédonculées sont présentes sur une petite moitié Est de la France du Nord Pas de Calais aux Rhône-Alpes. En limite d'aire en Auvergne, cet habitat a une forte valeur patrimoniale par sa très grande richesse floristique, la présence d'espèces végétales peu fréquentes comme *Veronica montana*, *Adoxa moschatellina*, *Lathrea clandestina*, *Allium ursinum*, *Carex strigosa*...et son rôle dans le fonctionnement écologique, comme corridor de circulation de nombreuses espèces. De plus, il abrite quelques populations de Dicrane vert.

Menaces et atteintes

Le vallon sud de la forêt de Messarges a été partiellement reboisé en douglas. Cela ne semble pas porter gravement atteinte à l'habitat, le cortège floristique restant bien exprimé. Les difficultés techniques de débardage pourront interdire l'exploitation de ces chênaies.

État de conservation

Malgré sa faible étendue, cet habitat est en bon état de conservation.

CADRE DE GESTION

Favoriser le maintien et le développement du Dicrane vert :
conservation d'îlots de vieillissement au niveau des stations
maintien de sur-réserves
maintien de brin de sous-étages porteurs à l'occasion d'ensemencement

Conserver la qualité de l'habitat
éviter la plantation de résineux
maintenir et favoriser les essences multiples du cortège
précaution par rapport à la fragilité des sols (éviter les engins lourds)

Mode d'exploitation conseillé : taillis de charme sous futaie de chêne pédonculé

Aulnaies – Frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux

Code UE :	91 ^E 0-8
Code CORINE :	44.31
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
Niveau de priorité :	1
Surface :	2,8 ha
Espèces protégées :	x

Variabilité

Variante typique des ruisseaux étroits, en tête de bassin (habitat élémentaire 91E0-8 *Carici remotae-Alnetum glutinosae*), sur sols non engorgés.

Le milieu abrite souvent des petites mouillères, sur sols tourbeux, avec les saules cendrés et saules à oreillettes.

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

Les peuplements sont dominés par l'Aulne glutineux, souvent sous forme de cépées. Le Frêne y est très rare et présent dans les zones les mieux drainées (parties hautes). Le chêne pédonculé apparaît parfois.

La strate herbacée est très diversifiée et souvent dominée par des laïches.

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat occupe les bordures de ruisseaux. Il prend la forme d'un linéaire souvent très étroit. Il est soumis au battement de la nappe circulante, le sol y est rarement engorgé de façon permanente. Les cours d'eau présentent généralement un débit peu important et lent (ruisselets, sources), et peuvent être temporaires.

Le passage latéral aux hêtraies-chênaies est généralement rapide, sans transition.

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Alnus glutinosa (Aulne glutineux), *Carex pendula* (Laïche penchée), *C. remota* (Laïche espacée), *Athyrium filix-femina* (Fougère femelle)...

Habitats en contact

Diverses hêtraies-chênaies. Chênaies pédonculées, pâtures

Répartition sur le site

Habitat présent à Messarges, dans le bocage, en forêt, ainsi que le long du ruisseau de l'Ours.

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Il s'agit d'habitats stables, peu modifiés par la sylviculture, car liés à des blocages stationnels et non susceptible de maturation par d'autres essences telles les chênes ou le hêtre.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

A l'échelle nationale, cet habitat a une large répartition mais du fait de la pression agricole et de la déforestation passée, ces forêts sont devenues résiduelles et s'étendent sur de très faibles étendues. Il en découle un intérêt patrimonial fort (habitat prioritaire). Il a de plus un rôle important de protection et d'épuration des cours d'eau, du fait notamment du fort développement racinaire des aulnes. Les aulnaies au sens large contribuent pour une part importante à la biodiversité totale, de façon non

proportionnelle à leur faible surface relative. Leur rôle de corridor écologique est en particulier primordial.

Menaces et atteintes

Les menaces concernent celles diminuant la diversité des ligneux :

- enrésinement et/ou plantations de peupliers
- la sylviculture favorisant le Chêne au détriment de l'Aulne
- aménagement touchant le cours d'eau (drainage, curage, linéarisation du chenal...)

État de conservation

L'habitat est bien conservé en forêt. Une forte pression de pâturage l'empêche souvent de s'exprimer dans les zones agro-pastorales. Dans le domaine des Salles s'observe néanmoins un bel exemple d'aulnaie soumise au pâturage, avec un riche cortège faunistique et floristique.

CADRE DE GESTION

Seul habitat prioritaire du Massif des prieurés sa conservation est l'un des principaux enjeux du site, nécessitant :

maintien du cortège des feuillus

conservation du fonctionnement hydraulique (dont surveillance de l'érosion par l'abreuvement des troupeaux au cours d'eau)

prise en compte de la fragilité sol

gestion forestière très fine (exploitation faible, régénération naturelle favorisée)

surveillance de la prolifération des espèces exotiques



Aulnaie-frênaie à Laïche espacée sur Meillers, le long de la rivière l'Ours (Photo : L. Givernaud)

Chênaies – Ormaies à frêne oxyphylle

Code UE :	91F0 - 3
Code CORINE :	44.42
Niveau d'intérêt :	Habitat d'intérêt communautaire
Niveau de priorité :	I
Surface :	0,35 ha
Espèces protégées :	x

Variabilité

Néant : une seule station observée.

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

Physionomie de l'habitat

La strate arborescente est dominée par l'orme champêtre et le frêne. La strate arbustive est peu fournie, de par la pression de pâturage. La strate herbacée est diversifiée. Il s'agit de boisements encore jeunes, à faible structuration verticale.

Certaines espèces sont favorisées par le pâturage : *Ranunculus acris*, *Plantago major*, *Taraxacum* sp., d'autres sont caractéristiques des stades dynamiques antérieurs : *Salix alba*, *Populus nigra*.

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat se rencontre sur les terrasses récentes de l'Allier, soumises périodiquement à l'action des crues (lit majeur). L'alimentation en eau est constante tout au long de l'année. Les matières organiques apportées par les crues sont rapidement décomposées et conduisent à une bonne richesse chimique du sol. Sol peu évolué, de type alluvial : horizons organo-minéraux reposant assez brutalement sur un substrat sableux. Dans le contexte local, cette formation constitue plutôt une phase de reconquête forestière, reléguée dans des zones présentant des contraintes pour l'agriculture : talus, proximité d'un cours d'eau.

Espèces " indicatrices " du type d'habitat

Ulmus minor (Orme champêtre), *Fraxinus excelsior* (Frêne oxyphylle), *Quercus robur* (Chêne pédonculé), *Crataegus laevigata* (Aubépine épineuse), *Rumex sanguineus* (Oseille sanguine), *Poa trivialis* (Pâturin commun)...

Habitats en contact

Cet habitat est presque toujours en contact avec les prairies pâturées du *Cynosurion* et les grandes cultures céréalières. Il se développe dans les zones délaissées par l'agriculture, particulièrement le long du ruisseau de la Gaize.

Répartition sur le site

Une station localisée autour d'un étang du bocage des « Salles » sur Meillers (entité de Messarges).

DYNAMIQUE DE LA VÉGÉTATION

Naturelle : saulaie arbustive ⇒ saulaie blanche ⇒ saulaie-peupleraie ⇒ chênaie-ormnaie-frênaie.

Observée : il s'agit localement plutôt d'accrus forestiers que de forêt résiduelle. La surface de l'habitat semble en légère progression, du fait d'une pression de pâturage non excessive.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DE L'HABITAT

Valeur patrimoniale

Cet habitat est très représentatif des forêts des forêts du val d'Allier, à la fois dans sa composition floristique et dans son degré de maturation, peu évolué. A l'échelle de la forêt des Prieurés il est totalement anecdotique.

Intérêt élevé en général, du fait d'une pression agricole ou industrielle très forte dans les vallées alluviales (forêts résiduelles). L'habitat peut accueillir des espèces rares telles que l'Orme lisse et le Frêne oxyphylle. C'est également un habitat actuel et potentiel pour de nombreuses espèces animales. Il relève des zones humides. C'est par excellence le type d'habitat dont il convient de maintenir la connexion avec les forêts du bocage.

Menaces et atteintes

Le faciès actuel de forêt pâturée, voire de pré-bois constitue un compromis acceptable, permettant le maintien du cortège floristique spécifique.

Les menaces concernent :

- un abaissement de la nappe, par surcreusement du lit mineur, conduisant potentiellement à une chênaie pédonculée-charmaie.
- une intensification agricole menant à une régression trop forte du couvert
- une expansion du Robinier excluant peu à peu les espèces autochtones

État de conservation

L'état de conservation est bon. Le cortège floristique est assez complet, quoique modifié par le pâturage. Il manque cependant une espèce –clef : l'Orme lisse, présent en amont de la zone d'étude. Il s'agit d'un boisement jeune (quelques décennies) et non d'une formation alluviale complexe, mature.

CADRE DE GESTION

Non intervention.



Chênaie-ormnaie à frêne oxyphylle autour de l'étang sur Meillers, lieu-dit Les Salles (Photo : L. Givernaud)

II.2 LES ESPECES PATRIMONIALES

II. 2.1 Les espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » ou à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »)

25 espèces animales et végétales ont été recensées sur le site, dont 11 espèces d'oiseaux. Beaucoup de données sont issues des prospections de Gilles DUPUY (ONF), ainsi que de celles de Cyrille LE BIHAN (ONF), Laurent VELLE (ONF) et de Joël BEC (Alter Eco).

Nom de l'espèce	Nom latin	Code N2000	Présence sur le site			Etat de conservation (MNHN, 2007)
			Messarges	Moladier	Bagnolet	
Mammifères						
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	X			Favorable
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	X	X		Favorable
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321		X		Favorable
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	X			Favorable
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324		X		Favorable
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	X			Inconnu
Amphibiens						
Crapaud sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	X	X		Favorable
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166		X		Mauvais
Poissons						
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163	X			Inconnu
Insectes						
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	X	X	X	Favorable
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	X			Favorable
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	X			Inconnu
Gomphe serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	1037	X			Inconnu
Mousses						
Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	1381	X	X	X	Favorable
Oiseaux						
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	A092	X		X	Favorable
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	A085	X		X	Favorable
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	X		X	Favorable
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	A219	X			Favorable
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	X			Inconnu
Hibou grand duc	<i>Bubo bubo</i>	A215	X			Favorable
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	X		X	Inconnu
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236	X		X	Inconnu
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	A234	X			Inconnu
Pic mar	<i>Dendrocopus medius</i>	A238	X		X	Inconnu
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	X			Inconnu

Remarques :

La donnée sur la présence de la Cistude d'Europe – *Emys orbicularis* –, espèce d'intérêt communautaire, dans l'étang de Messargès (en dehors du site Natura 2000) est peu fiable puisqu'il s'agit d'une donnée relativement ancienne d'un individu relâché dans l'étang de Messargès, et non revu.

A noter que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) est recensé dans la quasi totalité des parcelles forestières domaniales du site. En conséquence, il n'apparaît pas sur la carte des espèces animales d'intérêt communautaire.

Commentaires sur la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (la numérotation des parcelles est donnée en carte n°15) :

Entité 1 : Bagnolet :

Dans les parcelles 23, 24 et 87 (p. 87 hors site Natura 2000) ont été observés sur les périodes de mai à fin juillet (2005, 2006, 2007, 2008, 2009), des individus d'Aigle botté nicheur (adultes et juvéniles). La reproduction de cet oiseau emblématique est donc réussie depuis environ 10 ans sur ces parcelles.

La parcelle 57 accueille la nidification de l'Autour des Palombes à proximité ou à l'intérieur de l'îlot de vieillissement de 2 hectares installé dans cette parcelle (la parcelle 6 semble accueillir également l'espèce).

Les parcelles 9, 10, 11, 12, 14, 21, 22, 23, 24, 27, 33, 34, 37, 40, 53 accueillent des aires de nidification de Buse variable, Bondrée apivore ou Autour des Palombes.

Entité 2 : Messargès :

Le Massif de Messargès abrite 9 espèces d'oiseaux relevant de la directive Oiseaux, dont le Hibou Grand-Duc d'Europe, rare au niveau du département de l'Allier. Le Hibou Grand Duc est nicheur en parcelle 307 au-dessus de la carrière à quartzite.

L'Aigle botté en parcelle 336 de la Forêt de Messargès n'a pas été revu. Par contre, récemment, des observations de l'espèce et de sa possible nidification ont été faites en parcelles 310, 311 et 313.

La Chouette hulotte est présente dans des nichoirs installés à cet effet en parcelles 307, 301, 305, 314, 311.

Les cartes n°9 et 10 donnent respectivement les localisations des espèces végétales et des espèces animales d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

II.2.2 Description des espèces d'intérêt communautaire

LE PETIT RHINOLOPHE

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

Ecologie/description :

Mammifère insectivore de la famille des Rhinolophidés, cette espèce de chauves-souris a une taille moyenne 3.7 à 4.5 cm et une envergure de 19 à 25.4 cm.

Poids moyen de 5.6 à 9 g.

Reproduction : la maturité sexuelle est atteinte au cours de la première année (femelles). Copulation rapide en automne. Les colonies se rassemblent à partir d'avril, parfois associées au Grand Murin. Pouvant réunir jusqu'à 100 femelles, plus de la moitié des individus donne naissance à un jeune fin juin. Après une émancipation des petits début août, les colonies se dispersent.

Son appendice nasal est caractéristique et en forme de fer à cheval, son dos est gris-brun sans teinte roussâtre et la face ventrale est grise à gris-blanc. Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide, et s'enveloppe complètement dans ses ailes.

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril isolé ou en groupes lâches sans contact, suspendu au plafond ou le long de parois.

Le Petit Rhinolophe recherche des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêts avec des corridors boisés. Ses terrains de chasse sont les linéaires de haies ou les lisières forestières avec strate buissonnante, des prairies pâturées ou de fauche. Il fréquente peu ou pas les plaines de culture intensive.

Cette espèce ne possède pas de sélection apparente dans la taille des proies consommées. Les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères associés aux milieux aquatiques ou humides, sont les ordres principalement consommés.

Répartition géographique :

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale. Elle est connue en France dans presque toutes les régions mais aussi dans les pays limitrophes. Elle est présente de la plaine jusqu'en montagne.

Répartition sur le site :

Espèce contactée en Forêt domaniale de Messarges (donnée de 2003).

Menaces potentielles :

Espèce menacée par l'abandon des pratiques rurales traditionnelles depuis les années 1960. La réfection des bâtiments empêchant l'accès au vol pour les Petits Rhinolophes, la dégradation du patrimoine bâti, la pose de grillages dans les clochers sont des menaces directes sur l'évolution des populations. De même, la modification du paysage par retournement de prairies, arasement des talus et des haies, extension des zones cultivées, assèchement des zones humides, plantations monospécifiques de résineux entraînent une disparition des terrains de chasse.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Annexe II Convention de Bonn sur la protection des espèces migratrices

Protection Nationale

« Vulnérable » sur la Liste Rouge mondiale

Considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Pose de « chiroptères » dans les églises. Actions de restauration du patrimoine bâti.

Au niveau des terrains de chasse, maintien ou reconstitution d'un paysage favorable : présence de ripisylve, de boisements feuillus, corridors boisés, haies, arbres isolés...



(Photo : G. Issartel)

LA BARBASTELLE D'EUROPE

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308

Ecologie/description :

Mammifère chiroptères insectivore de la famille des Vespertilionidés.

Taille moyenne : de 4.5 à 6 cm, envergure : 24 à 28 cm.

Poids moyen : de 6 à 13.5 g

Reproduction : maturité sexuelle au cours de la première année. Accouplement dès l'émancipation des jeunes, en août et pouvant s'étendre jusqu'en mars. Mise bas durant la seconde décade de juin d'un jeune.

L'espèce possède une face noirâtre caractéristique, un pelage sombre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos. Les colonies de mise bas comptent généralement 5 à 20 femelles, dans des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs. L'activité de l'espèce est nocturne et les déplacements faibles, de moins de deux kilomètres du gîte estival. La Barbastelle est une espèce spécialisée, fréquentant une végétation arborée avec présence de strates buissonnantes et arbustives. Elle chasse en lisière ou le long de couloirs forestiers. Son régime alimentaire est spécialisé sur les microlépidoptères.

Répartition géographique :

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase et du sud de la Suède à la Grèce. En France, elle est présente dans la plupart des départements. Elle est en voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord de la France. Ailleurs, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites accueillant 1 à 5 individus et aucune colonie de mise bas n'est connue dans de nombreux départements.

Répartition sur le site :

L'espèce est présente en nombre en Forêt domaniale de Moladier, où des individus ont été capturés : dans les parcelles 135, 136, 137 et 121, ainsi qu'écoulés au détecteur à ultrasons sur 3 soirées sur 5 effectuées. Son niveau d'activité est équivalent à celui de la Pipistrelle commune en Forêt de Moladier.

L'espèce a été contactée en Forêt domaniale de Messargès (parcelle 303).

Aucun inventaire n'a été mené en Forêt domaniale de Bagnolet.

L'espèce est contactée également dans le corridor écologique (partie bocagère) de Moladier (Bressolles).

Menaces potentielles :

Conversion des peuplements forestiers feuillus en monoculture d'essences exotiques (peu probable dans le site Natura 2000...).

Destruction de peuplements arborés linéaires bordant les chemins, routes, ruisseaux et parcelles agricoles.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Annexe II Convention de Bonn sur la protection des espèces migratrices
Protection Nationale

« Vulnérable » sur la Liste Rouge mondiale

Considérée comme
« Vulnérable » sur la Liste
Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Prospections ciblées pour
découverte et protection de
gîtes de mise bas et
d'hivernage.

Favoriser les îlots de
vieillesence et
sénescence.



Barbastelle en hibernation (Photo : L. Givernaud)

<p>La Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber 1774)</p>	
<p>Référence « directive habitats » : Code 1308</p>	<p>Statut de l'espèce sur le site : régulière</p>
<p>DH Annexe II x</p>	<p>Points chaud d'activité : parcelles n° 122 & 110</p>
<p>DH Annexe IV x</p>	<p>138 ; 117 ;</p>
<p>DH Annexe V</p>	<p>Objectifs de conservation et de restauration de l'espèce : Préciser son statut dans le site ; lancer un inventaire des arbres gîtes ; favoriser les îlots de vieillissement.</p>
<p>PRIORITAIRE</p>	<p>Photo : L. Arthur</p>
<p>INTERET COMMUNAUTAIRE x</p>	
<p>Listes rouges Nationale & Régionale</p>	<p>Emissions sonores standard -en alternance- de la Barbastelle, enregistrées au dessus de l'Aqueduc (piste vers la RD 34) le 10/09/08.</p>

Fiche espèce sur la Barbastelle d'Europe en forêt de Moladier
(source : Alter Eco - 2009)

LE GRAND MURIN

Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

Ecologie/description :

Mammifère chiroptère de la famille des Vespertilionidés.

Taille moyenne : de 6.5 à 8 cm, envergure de 35 à 43 cm.

Poids moyen : de 20 à 40 g

Reproduction : maturité sexuelle vers 15 mois chez le mâle et 3 mois chez la femelle.

Accouplement dès le d'août et jusqu'au début de l'hibernation (octobre). Fécondation différée, mise bas en juin d'un jeune.

Le Grand Murin a un pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont gris-blanc. L'espèce forme des colonies de mise bas pouvant regrouper de quelques dizaines à quelques milliers d'individus femelles et partagées avec d'autres espèces. L'hibernation peut être isolée dans des fissures ou également former des essaims importants. Plutôt sédentaire, le Grand Murin peut cependant se déplacer de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. L'activité de l'espèce est nocturne et les terrains de chasse utilisés se situent dans un rayon de 20 km autour du gîte estival.

Le glanage des proies au sols est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin, utilisant préférentiellement des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois et la végétation herbacée rase. Insectivore strict, l'espèce consomme des coléoptères comme les carabes ou les hannetons, puis secondairement, des perces-oreilles, papillons, araignées, mille-pattes.

Répartition géographique :

En Europe, l'espèce se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Elle est absente au nord des Iles Britanniques et en Scandinavie. Elle est au seuil de l'extinction au Pays-Bas et en Belgique.

En France, l'espèce est présente dans presque tous les départements hormis la région parisienne.

Répartition sur le site :

Espèce localisée en Forêt domaniale de Moladier, où des individus ont été capturés en parcelle 122, et écoutés au détecteur à ultrasons en parcelles 122, 117.

Espèce non contactée en Forêts domaniales de Messarges et Bagnolet.

Menaces potentielles :

Dérangement des gîtes estivaux et hivernaux, réfection des vieux bâtiments, modification ou destruction des milieux propices à la chasse, raréfaction des proies par l'utilisation de pesticides, intoxication par les pesticides.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Annexe II Convention de Bonn sur la protection des espèces migratrices

Protection Nationale

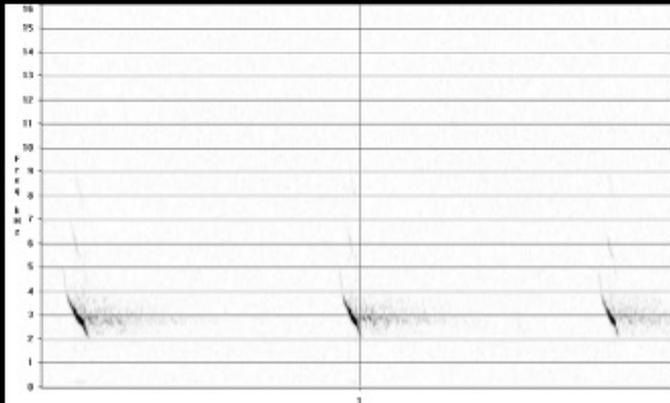
« Quasi menacé » sur la Liste Rouge mondiale

Considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Conserver des parcelles forestières ouvertes à sous-bois dégagé de végétation.

Maintenir au sol du bois mort (gîtes à carabes = proies).

Le Grand Murin <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen 1774)	
Référence « directive habitats » :	Code 1324
DH Annexe II	x
DH Annexe IV	x
DH Annexe V	
PRIORITAIRE	
INTERET COMMUNAUTAIRE x	
Listes rouges Nationale & Régionale	
Statut de l'espèce sur le site : accidentelle	
Points chaud d'activité : 3 uniques mentions sur parcelles n° 122 & 117 ;	
Objectifs de conservation et de restauration de l'espèce : Préciser son statut dans le site ; conservation de parcelles forestières ouvertes à sous bois dégagé de végétation ; maintien au sol de bois mort (gîtes à carabes = proies)	
	 <p>Photo : L. Arthur©</p>
	Signaux d'écholocation de Grand Murin au dessus de la mare forestière parcelle n° 122 le 25/06/08 : fréquence modulée abrupte basse - 48/20 soit 28 FChz de LB en 8,2ms

Fiche espèce du Grand Murin en Forêt de Moladier (source : Alter Eco - 2009)

LE MURIN A OREILLE ECHANCREES

Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

Ecologie/description :

Mammifère chiroptères de la famille des Vespertilionidés.

Taille moyenne : 4.1 à 5.3

Envergure : 22 à 24.5 cm

Poids moyen : 7 à 15 g

Le pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos.

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie, copulation en automne et peut-être jusqu'au printemps. Gestation de 50 à 60 jours.

Mise bas de la mi-juin à la fin-juillet. Les femelles forment des colonies de reproduction, de 20 à 200 individus, régulièrement associées au Grand Rhinolophe.

La femelle donne naissance à un petit par an.

L'espèce est active du printemps à l'automne ; en période hivernale, elle est cavernicole, grégaire, par petits groupes. Elle est suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans les fissures.

L'espèce est relativement sédentaire, les déplacements se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. L'espèce est nocturne, et ses techniques de chasse diversifiées : prospection des arbres aux branchages ouverts, capture de proies posés dans ou autour des bâtiments, poursuite des insectes en vol.

Ses terrains de chasse sont diversifiés : forêts, principalement de feuillus, bocage, milieux péri-urbains avec des jardins, rivière. Il chasse essentiellement des diptères et des arachnides. Les autres proies sont occasionnelles.

Répartition géographique :

En Europe, l'espèce est peu abondante. De grandes disparités de densités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant.

En France, les comptages effectués sur cette espèce montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990.

Répartition sur le site :

Cette espèce est localisée en Forêt domaniale de Moladier où des individus ont été contactés au détecteur à ultrasons en parcelle 122.

Pas de mention en Forêts de Messarges et Bagnolet.

Menaces potentielles :

Fermeture des sites souterrains (cavités...), disparition de gîtes de reproduction pour cause de rénovation de combles, traitements de charpentes, disparition des milieux de chasse ou des proies par extension de la monoculture et la disparition de l'élevage extensif.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Annexe II Convention de Bonn sur la protection des espèces migratrices

Protection Nationale

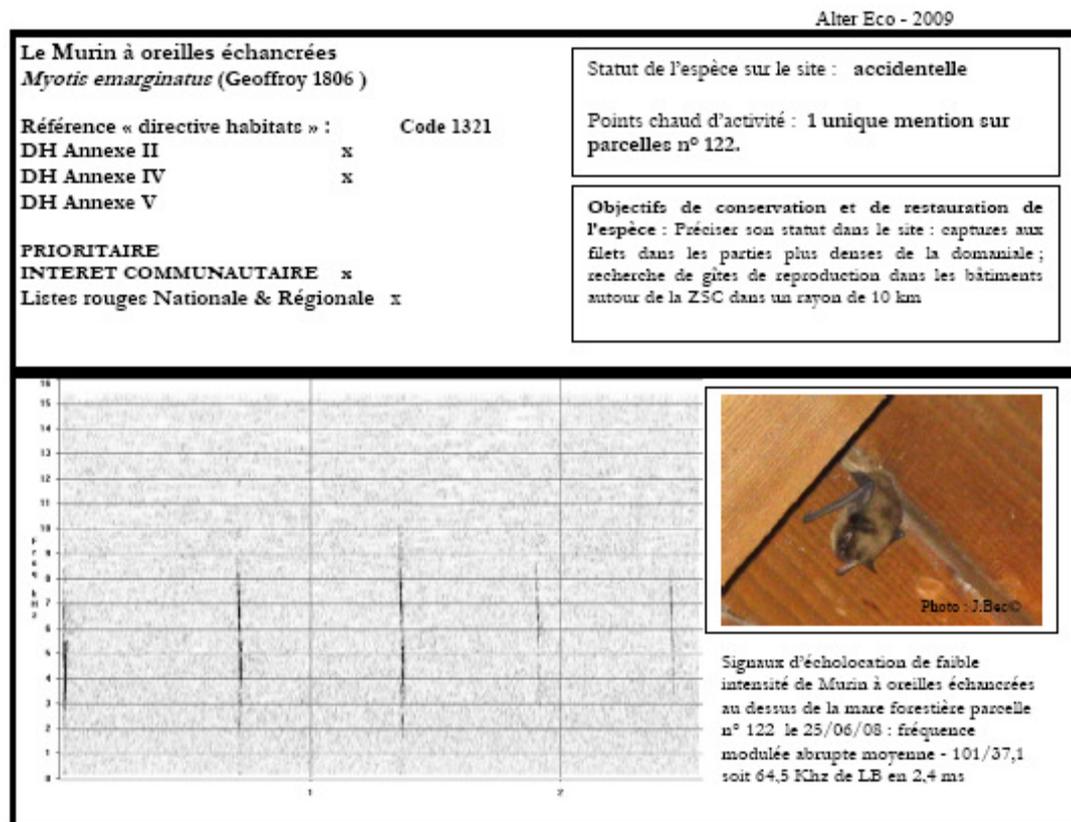
« Vulnérable » sur la Liste Rouge mondiale

Considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Rechercher des gîtes de reproduction en forêts.

Conserver les peuplements feuillus, les ripisylves en milieu agricole et forestier.



Fiche espèce du Murin à oreilles échancrées en Forêt de Moladier
(source : Alter Eco - 2009)

LE MURIN DE BECHSTEIN

Myotis bechsteini (Kuhl, 1818)

Code Natura 2000 : 1323

Ecologie/description :

Mammifère chiroptère de la famille des Vespertilionidés.

Taille moyenne : de 4.5 à 5.5 cm, envergure de 25 à 30 cm

Reproduction : âge de la maturité sexuelle non connu. Accouplement en octobre-novembre et au printemps. Fécondation différée. Mise bas fin juin - début juillet d'un jeune.

Le Murin de Bechstein a un pelage assez long de couleur brun clair à brun roussâtre sur tout le corps, à l'exception du ventre qui est blanc. Le museau est rose et les oreilles sont très longues, non soudées à la base.

Les colonies de mise bas sont généralement composées de 10 à 40 femelles qui changent de gîtes diurnes souvent : cavités dans les arbres, bâtiments. Les mâles sont solitaires en été. L'hivernation a lieu de septembre - octobre à avril apparemment dans des arbres.

Le Murin de Bechstein peut se déplacer de 35 kms entre ses gîtes estivaux et son lieu d'hivernation. L'activité de l'espèce est nocturne et les terrains de chasse utilisés se situent dans un rayon de 2 km autour du gîte estival.

La chasse s'effectue par glanage de proies du sol à la canopée dans des forêts sur une aire d'activité de 500 ha maximum pour une colonie. Le régime alimentaire se compose principalement de coléoptères, diptères, lépidoptères, orthoptères. Les araignées et opilions sont également consommés. Les milieux fréquentés sont **les forêts de feuillus âgées avec un sous bois dense en strates herbacées et arbustives**. L'espèce affectionne aussi les zones herbacées des clairières et layons.

Répartition géographique :

En Europe, l'espèce est bien présente mais jamais en effectifs importants.

En France, seules les régions Bretagne et Pays de la Loire semblent héberger des populations hivernantes importantes.

Répartition sur le site :

Des individus de l'espèce ont été contactés en Forêt de Messargès (données de 2003).

Menaces potentielles :

Dérangement des gîtes estivaux et hivernaux, limitation de gîtes estivaux par restauration des joints de tunnels, bâtiments, modification des milieux propices à la chasse par raréfaction des proies due à l'utilisation de pesticides, conversion des futaies feuillues en monoculture d'essences exotiques.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Annexe II Convention de Bonn sur la protection des espèces migratrices

Protection Nationale

« Vulnérable » sur la Liste Rouge mondiale

Considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Prospections ciblées pour découverte et conservation des gîtes de mise bas et d'hivernage.

Maintien de boisements feuillus favorables d'une surface minimale de 150 hectares pour une colonie, en massif homogène ou en peuplements fragmentés sur une surface de 500 hectares.

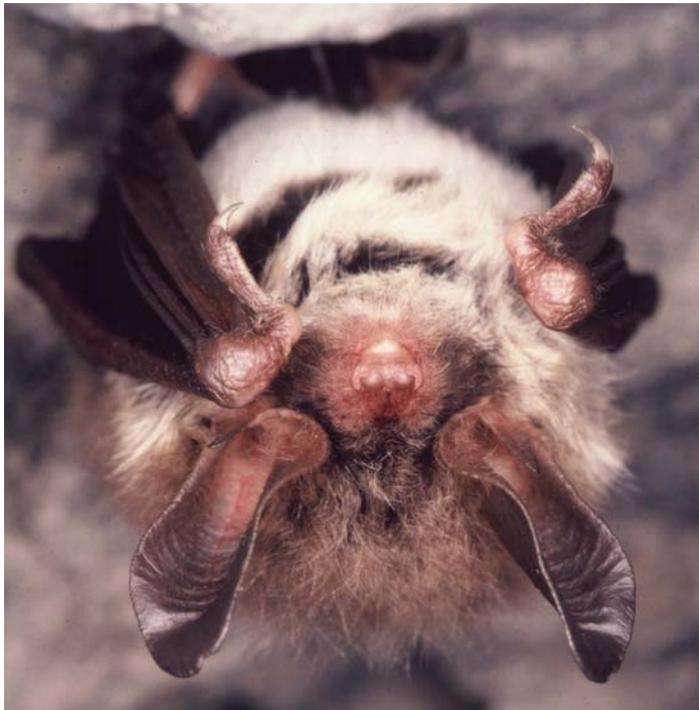
La Forêt domaniale des prieurés se prête à sa présence de par les superficies homogènes de peuplements feuillus.

Conservation ou création de gîtes estivaux : entretien minimal des tunnels, ponts.

Conservation d'arbres creux.

Pose de nichoirs.

Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en forêts en milieu agricole.



(Photo : T. Mignaut)

LA LOUTRE D'EUROPE

Lutra lutra (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1355

Ecologie/description :

Mammifère carnivore de la famille des Mustélinés.

Taille moyenne : de 1 à 1.35 m dont 30 à 45 cm pour la queue.

Poids moyen : de 5 à 12 kg, le mâle étant plus lourd que la femelle.

Reproduction : maturité sexuelle vers 2-3 ans pour le mâle et 3-4 ans pour la femelle.

Accouplement à n'importe quel moment de l'année, gestation de 60-62 jours et mise bas de 1 à 3 loutrons par an.

La Loutre a un pelage de couleur brunâtre à marron foncé avec des zones grisâtres sur la gorge, poitrine et ventre. De petites marques blanches régulières propres à chaque individu sont présentes sur la lèvre inférieure, le menton et parfois le cou. Sa fourrure est particulièrement épaisse.

Les pattes sont courtes et palmées. La Loutre est un animal solitaire et ne vit en couple que pendant le rut. L'activité est essentiellement nocturne, l'animal passant plus de 50 à 65% de son temps au repos. L'essentiel des déplacements se fait par le milieu aquatique, de même que la pêche.

L'espèce fréquente les rivières, les étangs, la Loutre possède un territoire vaste, d'une dizaine de kilomètres de rivière par femelle à cinquante kilomètres pour un mâle, dépendant de l'abondance des proies et de la qualité du milieu. Ce territoire est délimité par le dépôt de fientes et d'urine appelés épreintes.

Prédateur opportuniste, son alimentation est composée essentiellement des poissons les plus nombreux dans le milieu mais également d'amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes. Un individu consomme en moyenne 1 kg de proies par jour.

Répartition géographique :

L'aire de répartition de la Loutre couvre presque la totalité de l'Eurasie et les Pays du Maghreb. Elle est présente dans 47 départements français sur deux ensembles géographiques : la façade atlantique et le Massif Central, également en Basse Normandie et dans l'Aube. Cette espèce est difficile à observer, et seuls les indices de présence, tels les épreintes et empreintes permettent d'appréhender sa présence.

Répartition sur le site :

Des indices de présence de l'espèce ont été attestés sur le ruisseau de l'Ours en Forêt domaniale de Messarges. Un inventaire pour préciser le statut de l'espèce sur le site est nécessaire pour connaître son occupation du site actuelle.

Menaces potentielles :

Destruction des habitats aquatiques, pollution et eutrophisation de l'eau (raréfaction du peuplement piscicole), collisions routières, dérangement, piégeage, empoisonnement (notamment dû à la bromadiolone utilisée contre les rongeurs nuisibles).

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Annexe I de la Convention de Washington sur le commerce des espèces animales.

Protection Nationale

« Menacée d'extinction » sur la Liste Rouge mondiale

Considérée comme « En danger » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Maintien de la qualité du milieu aquatique : absence de pollutions permettant le maintien d'une densité satisfaisante de proies.

Maintien de la qualité et tranquillité des berges, en évitant les nettoyages drastiques de rivières ou en boisant en résineux au bord de l'eau.

Proscrire l'utilisation de bromadiolone en favorisant l'utilisation de pièges non vulnérants.

Informé et sensibiliser les propriétaires d'étangs.



(Photo : M. Bouchardy)

LE CRAPAUD SONNEUR A VENTRE JAUNE

Bombina variegata (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1193

Ecologie/description :

Amphibien anoure de la famille des Discoglossidés.

Taille moyenne de 4 à 5 cm à peau pustuleuse et dont l'allure est celle d'un petit Crapaud. La maturité sexuelle est atteinte vers 3 – 4 ans. La reproduction a lieu durant les mois de mai – juin et se prolonge jusqu'en été en moyenne montagne. Elle se déroule dans l'eau, dans des zones bien ensoleillées. Les mâles, très actifs, émettent, de jour comme de nuit, de petits cris audibles à quelques dizaines de mètres. La fécondation est externe, le mâle émet sa laitance au moment où les ovocytes sortent du cloaque de la femelle. La femelle effectue plusieurs pontes par an. Les œufs, au nombre d'une centaine, sont déposés en amas sur des brindilles immergées ou sur des plantes aquatiques. Après un développement embryonnaire rapide, les têtards mènent une vie aquatique avant métamorphose en petit Crapaud.

Le Sonneur à ventre jaune hiberne dès octobre sous des pierres, souches, ou dans la vase, la mousse, l'humus, fissures de sol. Cette pause hivernale se termine au printemps, dès avril, puis c'est la phase de reproduction en mai.

Le corps est aplati, la tête à museau arrondi est pourvue de deux yeux saillants à pupille en cœur.

Membres robustes, pattes postérieures palmées.

La coloration de la face dorsale est gris terreuse, olivâtres ; la face ventrale est typiquement jaune et noire, les tâches s'étalent aussi sur la face interne des pattes antérieures et des pattes postérieures.

Les têtards se nourrissent de diatomées, algues, et les adultes de vers, insectes de petite taille. L'espèce fréquente le milieu bocager, des prairies, les lisières de forêts ou le contexte forestier, où on la rencontre dans des mares, ornières.

Répartition géographique :

L'espèce est présente dans la majeure partie de l'Europe centrale ; la France abrite les populations les plus occidentales. C'est une espèce de moyenne altitude (altitudes inférieures à 500 m).

Répartition sur le site :

Des individus sont présents dans des ornières et mares en Forêts domaniales de Messargès et de Moladière.

Aucun individu contacté en Forêt de Bagnolet.

Menaces potentielles :

Comblement des mares, pollution des eaux, travaux agricoles ou forestiers entraînant la destruction d'individus présents dans les ornières.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Protection Nationale

Considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Maintien ou multiplication de petites mares, maintien d'un maillage de zones humides permettant des échanges entre populations.

Réaliser les interventions forestières (débardage des bois, remise en état des routes), en dehors des périodes de présence de l'espèce, soit en dehors du printemps et de l'été notamment.



(Photo : L. Givernaud)

Etude du Crapaud Sonneur à ventre jaune de 1996 à 2003 en forêts de l'Allier :

Un rapport d'étude sur le Crapaud sonneur à ventre jaune dans les forêts de Messarges et de Moladier, au cours de 8 années (réalisé par Gilles DUPUY/ONF et par régis MARTIN/Université de Savoie), a permis d'approfondir les connaissances sur les effectifs des populations et sur leur dynamique, et d'appréhender l'effet de la mise en œuvre de mesures de gestion.

Des mares ont été créées en 1996 par le Conservatoire des Sites de l'Allier et l'ONF en forêt de Messarges et Moladier, sur des parcelles en régénération :

- Parcelles 317, 320, 321, 322 et 323 en forêt de Messarges,
- Parcelles 118, 144, 145 en forêt de Moladier.

Elles accueillent des individus de Crapaud sonneur à ventre jaune. En effet, plus de 300 individus ont été recensés en 2002.

Conclusions de l'étude :

- L'implantation de mares de substitution ne semble pas être un moyen efficace de conservation de cette espèce. Ce moyen est en effet peu coûteux mais inefficace à long terme. Il faut mettre en œuvre des mesures d'entretien et de curage des mares, nécessitant notamment une modification des pratiques sylvicoles : combler les mares avec les branches suite à un débroussaillage.
- Les populations de Crapaud sonneur à ventre jaune dans les parcelles en régénération sont encore présentes. L'origine de ces populations seraient du au soutien migratoire des zones bocagères.
- Les milieux utilisés pour le déplacement des individus sont les drains, fossés et ruisseaux.

- quelques propositions de gestion mises en avant suite à l'étude :

1. Localiser l'ensemble des populations bocagères en périphérie des forêts domaniales et en assurer leur maintien par des contrats de restauration ou d'entretien de milieux.
2. Afin de limiter l'isolement des populations de Crapaud sonneur à ventre jaune présentes dans les parcelles de régénération citées précédemment, il faut envisager l'ouverture de nouvelles parcelles en continuité de ces dernières.
3. Assurer une fixation des sangliers sur les sites de substitution en créant des postes d'agraineage près de certaines mares.

LE TRITON CRETE

Triturus cristatus (Laurenti, 1768)

Code Natura 2000 : 1166

Ecologie/description :

Amphibiens de la famille des Salamandridés.

Espèce de grande taille (13 à 17 cm) à peau verruqueuse. La coloration est brune ou grisâtre. La face ventrale est jaune d'or ou orangé maculée de tâches noires, les doigts et les orteils sont annelés de jaune et noir. La partie latérale de la tête et les flancs sont piquetés de blanc.

La maturité sexuelle est atteinte vers 2 – 3 ans. La reproduction a lieu au printemps dans l'eau. Les tritons crêtés adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres. Les mâles développent un rituel de cour spectaculaire auprès des femelles. La fécondation des ovocytes s'effectue à l'intérieur des voies génitales de la femelle lorsque cette dernière a capté le spermatophore déposé par le mâle au fond de la mare. La femelle effectue une seule ponte par an ; les œufs au nombre de 200 à 300 sont déposés un à un cachés sous les feuilles de plantes aquatiques.

La jeune larve mène une vie libre. Sa croissance est rapide et après trois mois survient la métamorphose avec perte des branchies ; elle quitte le milieu et devient terrestre.

Les individus hibernent de octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches, et sont en vie ralentie. Les larves sont aquatiques tandis que les adultes sont terrestres. Les larves sont carnivores et mangent des larves planctoniques au début puis capturent des proies plus volumineuses. Les adultes sont prédateurs également et se nourrissent de vers, mollusques, larves diverses, têtards de grenouilles.

Cette espèce fréquente les paysages bocagers avec prairies, mais aussi les forêts où elle est présente dans les mares relativement profondes pourvues d'une abondante végétation et ensoleillées, les bordures d'étangs, les fossés.

Répartition géographique :

L'espèce est bien présente en Europe et atteint la Scandinavie au nord et les Alpes au sud. En France, le Triton crêté est plus fréquent en plaine et est présent dans une large gamme d'altitude (jusque 1 000 mètres).

Répartition sur le site :

L'espèce est connue sur l'entité de Moladier :

- dans l'étang en forêt domaniale parcelle 122,
- dans un étang privé du bocage (Bressolles).

Menaces potentielles :

Disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce : comblement des mares, drainage, arrêt de l'entretien des mares suite à l'abandon de l'agriculture sur certaines zones, arrachage des haies et des bosquets à proximité des points d'eau où est présente l'espèce et qui lui servent d'abris terrestres, les champs cultivés où les traitements phytosanitaires détruisent les ressources alimentaires disponibles, curage des fossés ou des mares sans précautions de périodes d'intervention (impacts sur les larves), introduction de poissons carnivores dans les étangs (black-bass, Perche du Nil, Perche soleil...).

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Protection Nationale

« Faible risque » sur la Liste Rouge Mondiale

Considérée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Préserver et créer des mares forestières et bocagères (mares de profondeur assez importante et taille suffisante...)

Maintien de haies

Limiter les monocultures

Entretien des mares, fossés à certaines périodes de l'année (fin d'automne), y compris pour la végétation des abords

Absence d'introduction d'espèces de poissons exotiques dans les étangs

Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des mares, fossés, étangs, haies



Triton crêté femelle (Photo : L. Givernaud)

LE LUCANE CERF-VOLANT

Lucanus cervus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1083

Ecologie/description :

Insecte coléoptère de la famille des Lucanidés.

Taille moyenne : 35 à 85 mm pour le mâle et de 20 à 50 mm pour la femelle.

Le corps du Lucane est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois brun. Le mâle possède deux mandibules brun-rougeâtre rappelant les bois de cerf, d'où son nom, lui servant à combattre les rivaux ou à agripper la femelle durant l'accouplement.

L'accouplement peut durer 2 à 3 heures. La femelle pond ses œufs à proximité des racines de souches ou de vieux arbres dépérissants. La larve dont le développement peut durer jusqu'à six ans passe par trois stades successifs en se nourrissant de bois mort avant de construire dans le sol, au sein du système racinaire une coque nymphale constituée de fragments de bois avec de la terre. C'est dans cette coque que la nymphose se produit durant l'automne avant l'essor de l'adulte à la fin du printemps.

Le Lucane adulte vole de mai à août selon les latitudes et se nourrit des sécrétions de différentes essences arborées.

La larve de l'espèce est liée aux chênes principalement, mais se rencontre aussi sur d'autres feuillus. Elle joue un rôle important dans l'écosystème forestier par son implication dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus morts. En cela, l'espèce ne constitue aucune menace pour la production forestière.

Répartition géographique :

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la mer Caspienne. Elle est en déclin au nord de son aire de répartition, au Pays-Bas, Suède, Danemark, et a disparu du Royaume-Uni. En France, l'espèce n'est pas menacée. La disparition de cette espèce dans des zones à forte perturbation anthropique a montré sa faible résistance aux agressions de son habitat, justifiant son inscription en annexe II de la Directive Habitats.

Répartition sur le site :

L'espèce est présente dans les forêts domaniales de Messarges, Moladier, Bagnolet, où elle trouve la quantité de bois mort de feuillus nécessaire au développement de la larve. Les effectifs de cette espèce sont conséquents sur le site.

Menaces potentielles :

Disparition de l'habitat, notamment vieilles souches, arbres morts au sol, élimination des haies arborées en zone agricoles peu forestières.

Statut de protection :

Annexe II Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe III Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Objectifs de gestion :

Maintien des haies arborées avec de vieux arbres sénescents/morts en milieu agricole.

Création d'îlots de vieillissement/sénescence en forêts avec de vieilles souches, du bois mort au sol.

Maintien de bois mort au sol dans les parcelles de production.



Lucane cerf-volant en forêt domaniale de Bagnolet
(Photo : L. Givernaud)

GRAND CAPRICORNE

Cerambyx cerdo (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1088

Ecologie/description :

Insectes coléoptères de la famille des Cérambycidés.

Taille moyenne : 24 à 55 mm.

Le corps est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge.

Le développement de l'espèce s'échelonne sur trois ans.

Les œufs, blancs, sont déposés dans des anfractuosités des arbres. La ponte dure du mois de juin au début du mois de septembre.

Les larves éclosent peu de jours après la ponte. La durée du développement larvaire est de 31 mois. La seconde année de sa vie, la larve s'enfonce dans le bois où elle creuse des galeries sinueuses. La larve construit ensuite, à la fin de l'été ou en automne, une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Elle se métamorphose en nymphe.

Une fois adultes, individus restent à l'abri de la loge nymphale en hiver. Leur période de vol est de juin à septembre. Elle dépend des conditions climatiques et de la latitude.

Les larves se développent sur des chênes et consomment du bois sénescant, dépérissant. Les adultes sont observés s'alimentant de sève au niveau des blessures des arbres ou de fruits mûrs. C'est une espèce de plaine observée dans tous les milieux comportant des chênes relativement âgés : milieux forestiers mais aussi arbres isolés.

Répartition géographique :

L'espèce s'étend sur presque toute l'Europe.

En France, l'espèce est très commune dans le sud, et se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord où elle ne subsiste alors que dans les forêts anciennes ou au sein de vieux réseaux bocagers avec des arbres têtards, sénescents.

Répartition sur le site :

L'espèce est présente en forêt domaniale de Messargès (parcelle 322), où elle trouve la quantité de bois mort de feuillus et les chênaies relativement âgées nécessaires au développement de la larve et de l'adulte.

Menaces potentielles :

Disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels, des chênaies.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Protection Nationale

« Vulnérable » sur la Liste Rouge mondiale

« Statut indéterminé » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Maintenir des vieux chênes sénescents.

Mettre en place des îlots dans les massifs forestiers et conserver des arbres sénescents dans les parcelles de production.

L'AGRION DE MERCURE

Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)

Code Natura 2000 : 1044

Ecologie/description :

Insecte Odonate (libellule) de la famille des Coenagrionidés.

Abdomen bleu-ciel à dessins noirs (mâle).

Cycle de développement : la femelle accompagnée du mâle (tandem) insère les œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines. L'éclosion a lieu après quelques semaines et la larve aquatique effectue 12 à 13 mues en une vingtaine de mois. Elle se nourrit alors de zooplancton, larves d'insectes, micro-invertébrés, en évoluant dans des secteurs calmes parmi les hydrophytes ou les racines de plantes riveraines.

L'adulte est carnassier et chasse en attrapant en vol de petits insectes.

L'espèce fréquente les cours d'eau de faible importance, situés en zones bien ensoleillées et riches en végétation aquatique. Elle utilise plus rarement des exutoires de tourbières ou des ruisselets ombragés.

Répartition géographique :

L'espèce est présente en Europe méridionale et moyenne ainsi qu'au Maghreb. Cependant, on constate une régression voire sa disparition aux limites Nord de l'aire de répartition, en Allemagne et en Suisse.

En France, l'Agrion de Mercure est bien répandu, localement abondant mais plus rare dans le nord du pays.

Répartition sur le site :

L'espèce a été contactée sur le ruisseau de l'étang de Messarges, en bordure de la forêt, mais sa reproduction n'est pas attestée sur le site.

L'espèce est également présente dans le corridor écologique de la Forêt de Moladier, dans le ruisseau traversant les parcelles appartenant au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, sur la commune de Bressolles.

Menaces potentielles :

Perturbation de son habitat : fauchage, curage des fossés, piétinement mais aussi pollution des eaux, fermeture des ruisseaux ou atterrissement.

Statut de protection :

Annexe II Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Protection Nationale

« Vulnérable » sur la Liste Rouge mondiale

« En danger » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Maintien de l'ouverture des ruisseaux occupés par cette espèce

Curage par tronçons des ruisseaux

Maintien du courant des ruisseaux en évitant la présence de trop nombreux embâcles

Absence de drainage

Restauration de prairies humides entretenues par pâturage extensif



LE GOMPHE SERPENTIN

Ophiogomphus cecilia (Geoffroy in Fourcroy, 1785)

Code Natura 2000 : 1037

Ecologie/description :

Insectes odonates de la famille des Gomphidés.

Adulte : Taille moyenne : de 37 à 42 mm, ailes postérieures de 30 à 36 mm. Coloration jaune et verte avec des lignes ou des dessins noirs. Yeux largement séparés ; face et front jaunes.

Le cycle de développement serait de trois à quatre ans.

La période de vol s'étale de juin à mi-octobre.

La ponte se déroule à partir de juillet jusqu'en septembre. Après l'accouplement, la femelle émet des œufs qui finissent par former une masse globuleuse à l'extrémité de l'abdomen. Cette opération se déroule à l'écart du cours d'eau, dans les friches, les bois proches. Elle vole ensuite rapidement au-dessus de l'eau effleurant la surface à plusieurs reprises, libérant les œufs qui tombent dans des secteurs peu profonds et sableux. Les œufs éclosent en un mois et les larves se développent jusqu'à l'hiver qu'elles passent à différents stades en fonction des dates de ponte et des conditions climatiques. Au printemps suivant, elles reprennent leur activité et passent deux autres hivers avant de terminer leur cycle de développement.

Les émergences commencent à partir de fin mai, et se font en quelques minutes au-dessus de l'eau.

Les larves sont carnassières et se nourrissent de petits animaux aquatiques. Les adultes se nourrissent d'insectes volants qu'ils capturent et dévorent en vol ou posés pour les plus volumineux.

L'espèce fréquente les milieux lotiques permanents avec des eaux claires et oxygénées jusqu'à 1 000 m d'altitude, dans un environnement diversifié : friches, bois, haies, prairies...la larve se développe dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et riveraine.

Répartition géographique :

Assez rare en France, l'espèce est présente sur le Bassin de la Loire et de l'Allier, dans les Vosges du nord et la Crau (Bouches du Rhône).

Répartition sur le site :

Espèce contactée dans l'entité de Messarges (ruisseau de l'Etang) ; elle ne se reproduit pas sur le site (mais sur la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier non loin). L'espèce n'est pas abondante.

La recherche de l'Agrion de Mercure envisagée sur le ruisseau des Salles et du Sabotier permettra de rechercher également le Gomphe serpent.

Menaces potentielles :

Modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, compétition interspécifique). Agressions anthropiques sur l'habitat larvaire : construction de retenues, rectification de berges avec déboisement, exploitation intensive des milieux naturels.

Pollutions des eaux.

Statut de protection :

Annexes II et IV Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe II Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

Protection Nationale

« Faible risque » sur la Liste Rouge mondiale

« Vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale

Objectifs de gestion :

Maintenir un milieu lotique favorable avec des berges boisées, entourés de prairies gérées extensivement...Eviter la fermeture par les ligneux des cours d'eau.

Absence d'utilisation de produits phytosanitaires auprès des cours d'eau.

LE CHABOT

Cottus gobio (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1163

Ecologie/description :

Poisson de la famille des Cottidés.

Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de cette famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie fendue d'une large bouche terminale entourée de lèvres épaisses. Il pèse environ 12 g.

La coloration est brun tachetée ou marbrée.

Reproduction : on observe une seule ponte en mars-avril, mais jusqu'à quatre chez certaines populations. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2.5 mm en grappes au plafond de son abri. L'incubation dure un mois. L'alevin mesure à éclosion 7.2 mm. L'espérance de vie est de 4 à 6 ans.

L'espèce est sédentaire et a des mœurs plutôt nocturnes. Il est actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture : il chasse à l'affût en aspirant ses proies. La journée, il est caché parmi les pierres ou les plantes. Le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques, voire également des œufs, alevins de poissons.

L'espèce affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux et est très sensible à la qualité de l'eau. Un substrat grossier et ouvert offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles est indispensable au bon développement des populations.

Répartition géographique :

L'espèce est répandue dans toute l'Europe. Elle est absente en Irlande, Ecosse.

En France, l'espèce est dispersée. On la trouve dans les rivières près du niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 900 mètres dans le Massif Central, le Cantal, les Alpes.

Répartition sur le site :

L'espèce est contactée sur la rivière l'Ours en Forêt de Messarges.

Menaces potentielles :

L'espèce est sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment le ralentissement des vitesses du courant, aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage. Le Chabot est également sensible à la pollution des eaux des rivières par divers polluants chimiques qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort.

Statut de protection :

Annexe II Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

LE DICRANE VERT

Dicranum viride (Lindberg)

Code Natura 2000 : 1381

Ecologie/description :

Bryophytes Mousses de la famille des Dicranacées.

Espèce acrocarpe, vert foncé à olivâtre formant des touffes de 1.5 à 3.5 mm de haut.

Tige de 15 à 30 mm, dressée, rameuse.

Feuilles dressées de 4 à 5 mm de long, lancéolées, fragiles.

Le Dicrane vert forme des coussinets vert foncé, en densité faible, associé à d'autres espèces occupant le même biotope.

La multiplication végétative s'effectue par le biais des apex foliaires brisés servant de propagules. Cette propagation est particulièrement nette lorsque l'humidité de l'air est saturante dans la mesure où le port de l'espèce se modifie considérablement.

Le Dicrane vert est une espèce mésophile, sciaphile, corticole strict, qui croît sous des conditions d'humidité soutenue et permanente.

Il se développe surtout sur la base des troncs, jusqu'à 2 – 3 mètres, et sur des essences à écorce lisse (Hêtre, Charme) ou à écorce rugueuse (Châtaignier, Chêne, Erable, Alisier torminal). Il affectionne les **vieilles forêts denses caducifoliées** avec des conditions d'humidité atmosphérique élevée, constante.

Répartition géographique :

L'espèce se développe de l'étage collinéen à l'étage montagnard. Limité surtout à la zone médiane nord de l'Europe.

En France, le taxon est en limite d'aire européenne vers le sud et l'ouest. Il se limite essentiellement dans l'est de la France.

Répartition sur le site :

Espèce bien présente dans les trois massifs domaniaux du site, en quantité conséquente, sur des hêtres, mais aussi des chênes.

L'espèce semble en constante augmentation.

Menaces potentielles :

Rajeunissement des peuplements forestiers, changements climatiques globaux.

Statut de protection :

Annexe II Directive Habitats sur la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Annexe I Convention de Berne sur la protection des habitats et des espèces animales et végétales

« Vulnérable » sur la Liste Rouge des Bryophytes Européennes

Objectifs de gestion :

Maintien d'îlots de vieux bois feuillus où le vieillissement est favorisé car l'espèce se développe sur des troncs feuillus relativement âgés.

Limiter le rajeunissement trop brutal des classes d'âge par réduction des vieux sujets hôtes.
Maintenir des vieux arbres dans les parcelles de production.



Dicrane vert, espèce caractéristique des forêts de chênes de l'Allier, et bien présente sur le site Natura 2000 (Photo : T. Mignaut)

II.2.3 Autres espèces concernées par la Directive « Habitats » présentes sur le site

26 espèces animales et végétales inscrites aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ont été recensées sur les trois entités du site.

Nom de l'espèce	Nom latin	Annexe IV DH	Annexe V DH	Présence sur le site			Etat de conservation (MNHN, 2007)
				Moladier	Bagnolet	Messargès	
Mammifères							
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	X		X			Inconnu
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X		X			Inconnu
Murin de Brandt	<i>Myotis brandti</i>	X		X		X	Inconnu
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X		X	X		Inconnu
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X		X		X	Inconnu
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X		X	X	X	Inconnu
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X		X			Inconnu
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X		X		X	Inconnu
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X		X		X	Inconnu
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X		X			Inconnu
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X		X		X	Inconnu
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>						
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X		X		X	Inconnu
Martre	<i>Martes martes</i>		X			X	Inconnu
Putois	<i>Mustela putorius</i>		X			X	Inconnu
Genette	<i>Genetta genetta</i>		X			X	Inconnu
Amphibiens							
Alyte	<i>Alytes obstetricans</i>	X				X	Inconnu
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	X				X	Inconnu
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X			X	X	Inconnu
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>		X			X	Inconnu
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>		X			X	Inconnu
Reptiles							
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	X				X	Inconnu
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	X				X	Inconnu
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	X				X	Inconnu
Plantes							
Fragon petit houx	<i>Ruscus aculeatus</i>		X	X	X	X	Inconnu
Coussinet des bois	<i>Leucobryum glaucum</i>		X	X	X	X	Inconnu

II.2.4 Autres espèces patrimoniales (hors Directive Habitats)

Bien que ces espèces ne soient pas inscrites aux annexes des Directives Habitats et Oiseaux, elles possèdent une valeur patrimoniale car elles sont inscrites sur les listes rouges nationale ou régionale des espèces menacées.

Espèces animales :

Les insectes :

- Odonates

1. Ruisseau de l'Étang en Forêt de Messarges

Dans le cadre de l'inventaire des Odonates mené sur 3 ans (2004 – 2006) et réalisé par Laurent VELLE (ONF) **sur le ruisseau de l'étang en forêt de Messarges**, 21 espèces ont été recensées. Ce nombre important est à relativiser compte tenu que certaines n'ont été capturées qu'une seule fois et sans preuve de développement larvaire.

2 espèces recensées ont un statut particulier:

- *Calopteryx virgo meridionalis*, en limite d'aire dans notre région d'après la liste rouge d'Auvergne (annexe 1),
- *Sympetrum meridionale*, classé rare ou sensible d'après la liste rouge d'Auvergne.

En conclusion de cette étude, le ruisseau de l'étang de Messarges, milieu commun et restreint en taille, recèle une diversité insoupçonnée en libellules notamment.

21 espèces ont été contactées par L. VELLE dont 2 espèces protégées en France et 2 sur la liste rouge d'Auvergne.

Parmi les préconisations de gestion proposées à cette étude, en particulier pour le maintien et/ou le développement de *Coenagrion mercuriale* (annexe II Directive Habitats) :

- travaux de nettoyage des berges sur une partie du ruisseau : coupe de rejets des cépées de Saules et Aulnes qui ferment le ruisseau, et fauche si possible à la débroussailleuse des végétaux de bordure qui envahissent le lit du cours d'eau (travaux en avril) ;
- suivi des odonates suite aux travaux pour en connaître les effets.

2. Corridor écologique, bocage à l'Est de la Forêt domaniale de Moladier

Dans le cadre des études complémentaires commandées par l'ONF en 2008, une étude de la présence des odonates a été réalisée par Laurent VELLE (ONF) sur les zones humides du bocage entre la Forêt de Moladier et la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier (RNNVA). La carte n°11 cartographie les zones humides prospectées.

L'objectif était de rechercher quantitativement les espèces d'odonates et de créer un outil d'évaluation future des mesures de gestion mises en œuvre sur le terrain.

Au total, 23 espèces ont été recensées sur l'ensemble des mares situées dans le périmètre Natura 2000 (entre la RN 9 et la Forêt Domaniale de Moladier). 15 d'entre-elles s'y reproduisent de façon certaine et 1 probable.

Parmi ces 23 espèces, il n'y a pas d'espèce protégée mais le manque de prospection notamment sur le ruisseau des Sabotiers ne permet pas d'affirmer que l'Agrion de mercure, potentiellement présent sur le site, est absent (cette espèce protégée au niveau nationale et présente sur la RNNVA sur les fossés de drainage et certains ruisseaux). Il est donc possible de la trouver sur cette zone. En revanche, 3 espèces font parties de la liste rouge régionale de la Société Française d'Odonatologie et sont jugées rares ou sensibles :

- *Ceriagrion tenellum*
- *Coenagrion scitulum*
- *Sympetrum meridionale*

Coenagrion scitulum est une espèce de libellule recensée sur la liste rouge des espèces en région Auvergne. Elle a été contactée dans les hélophytes d'un étang du bocage à l'est de la forêt de Moladier. Sa reproduction est constatée sur le site.

Coeriagrion tenellum est également une espèce de libellule inscrite sur la liste rouge des espèces d'Auvergne. Cette espèce a été observée sur deux mares du corridor écologique. Sa reproduction n'a pas été constatée sur le site.

Sympetrum meridionale est présent sur le site, sur une mare et un étang du corridor écologique. Sa reproduction sur le site est probable. Cette espèce est inscrite sur la liste rouge des espèces d'Auvergne.

Toutes ces zones humides sont situées sur un vaste territoire bocager où l'élevage des bovins est omniprésent. Celles-ci servent en partie d'abreuvoir aux troupeaux ce qui provoque un fort piétinement des abords, et entraîne donc la disparition de la végétation rivulaire favorable aux émergences des libellules. Certaines de ces mares sont clôturées en majeure partie avec un accès aménagé pour les bovins. Cette mesure est tout à fait favorable au développement des libellules car le cordon d'hélophytes n'est pas piétiné ce qui permet donc aux larves de s'y accrocher lors de l'émergence. C'est le cas des mares 1 et 6 et des étangs 2 et 5. Les mares 4 et 7 servent en totalité d'abreuvoir.

En revanche, la végétation aquatique est quasi inexistante sur l'ensemble des zones humides ; seul l'étang 2 possède une végétation abondante en hydrophyte flottant ce qui incite certainement *Coenagrion scitulum* à s'y reproduire.

En conclusion, il est difficile de juger de la richesse ou non de toutes ces zones humides étant donné le très faible effort de prospection. Il serait coûteux d'effectuer des relevés 4 à 6 fois par an pendant 3 ans sur chaque site, si l'on respecte un protocole rigoureux. Les résultats

seraient sans doute sans grande surprise. Cependant, l'accent pourrait être mis à l'avenir sur le ruisseau « des Sabotiers », très peu prospecté et assez sauvage, pouvant potentiellement accueillir *Coenagrion mercuriale*, déjà présent dans le Val d'Allier. Le coût serait moins élevé (2 relevés par mois pendant 2 mois de mai à juin = période la plus favorable pour l'observation de l'Agrion de Mercure) avant que la végétation ne soit trop exubérante et empêche les prospections. Les prospections peuvent également être réalisées sur le ruisseau de l'Ours.

Bilan des prospections d'odonates en 2008 (Bressolles, Besson)

Espèce	Reproduction constatée	RR	LA
ZYGOPTERES			
<i>Calopteryx s. splendens</i> (Harris)			
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Sélys			LA
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden)	X		
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas)	X		
<i>Ceriagrion tenellum</i> (de Villers)		R	
<i>Coenagrion puella</i> (Linné)	X		
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur)	X	R	
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier)	X		
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier)	X		
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden)	X		
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer)	X		
ANISOPTERES			
<i>Aeshna cyanea</i> (Müller)	X		
<i>Anax imperator</i> Leach			
<i>Onychogomphus f. forcipatus</i> (Linné)			
<i>Somatochlora m. metallica</i> (Vander Linden)			
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé)			
<i>Libellula depressa</i> Linné	X		
<i>Orthetrum albistylum</i> (Sélys)	X		
<i>Orthetrum caeruleum</i> (Fabricius)	X		
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linné)	X		
<i>Sympetrum meridionale</i> (Sélys)	probable	R	
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller)	X		
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier)	X		
Total = 23 espèces	15	3	1

Légende :

RR : Liste Rouge Régionale
 LA = espèce en limite d'aire dans notre région

La carte n°11 localise les zones humides prospectées au cours de cette étude sur les odonates en 2008 par l'ONF.

- Coléoptères

En forêt de Messargès, de 1998 à 2006 a été mis en place un inventaire des Coléoptères par l'ONF (L. VELLE), avec pour principale méthode la chasse à vue. Quelques pièges Barber ont été installés en 1998 pour capturer en particulier les Carabes. Au total, **391 espèces de Coléoptères ont été recensées dont 35 font partie de la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts françaises**, donnant à la forêt une valeur biologique incontestable.

Parmi ces espèces, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), espèce d'intérêt communautaire, s'est révélé commun dans cette forêt.

Espèce (en rouge et gras = espèce nouvelle grâce au piégeage)	Famille	Indice Fonctionnel (If)	Indice Patrimonial (IpN)	Méthodes	Parcelles
<i>Platyrhinus resinus</i> (Scopoli)	Anthribidae	2	2	à vue	311
<i>Tropideres albirostris</i> (Herbst)	Anthribidae	2	2	Piège polytransp + noir + à vue	313 + 322 + 324
<i>Coroebus undatus</i> (Fabricius)	Buprestidae	1	2	à vue	332
<i>Anaglyptus mysticus</i> (Linné)	Cerambycidae	1	2	Piège polytransp + noir + à vue	313 + 324 + 322
<i>Anoplodera rufipes</i> (Schaller)	Cerambycidae	1	2	à vue	MF
<i>Anoplodera sexguttata</i> (Fabricius)	Cerambycidae	1	2	à vue	320 + 334
<i>Cerambyx cerdo</i> Linné	Cerambycidae	1	3	à vue	322
<i>Prionus coriarius</i> (Linné)	Cerambycidae	2	2	Piège polytransp + noir + à vue	313 + MF
<i>Rhagium sycophanta</i> (Schrank)	Cerambycidae	1	1	à vue	322
<i>Rhannusium bicolor</i> (Schrank)	Cerambycidae	2	3	Piège polytransp	324
<i>Ropalopus femoratus</i> (Linné)	Cerambycidae	1	3	à vue	322
<i>Stictoleptura scutellata</i> (Fabricius)	Cerambycidae	2	2	à vue	313 + 320
<i>Xylotrechus antilope</i> (Schönherr)	Cerambycidae	1	2	à vue	322
<i>Gnorimus variabilis</i> (Linné)	Cetoniidae	2	2	Piège polynoir	313
<i>Dermestoides sanguinicollis</i> (Fabricius)	Cleridae	3	4	à vue	313
<i>Opilo mollis</i> (Linné)	Cleridae	2	2	Piège polynoir	313
<i>Tillus elongatus</i> (Linné)	Cleridae	2	2	à vue	?
<i>Calambus bipustulatus</i> (Linné)	Elateridae	3	3	à vue	MF
<i>Hypoganus inunctus</i> (Panzer)	Elateridae	3	3	Piège polynoir	324
<i>Ischnodes sanguinicollis</i> (Panzer)	Elateridae	3	3	Piège polytransp	324
<i>Procaerus tibialis</i> (Lacordaire)	Elateridae	3	3	Piège polytransp	324
<i>Stenagostus rhombeus</i> (Olivier)	Elateridae	2	2	Piège polynoir	313
<i>Eucnemis capucina</i> Arhens	Eucnemidae	2	3	Piège polytransp	324
<i>Microrhagus lepidus</i> Rosenhauer	Eucnemidae	2	3	Piège polytransp	313
<i>Microrhagus pygmaeus</i> (Fabricius)	Eucnemidae	2	2	Piège polynoir	313
<i>Plegaderus dissectus</i> Erichson	Histeridae	2	2	Piège polytransp	324
<i>Lucanus cervus</i> (Linné)	Lucanidae	2	2	à vue	toute la forêt
<i>Platycerus caraboides</i> (Linné)	Lucanidae	2	2	à vue	316 + 317
<i>Melandrya barbata</i> (Fabricius)	Melandryidae	3	3	Piège polytransp	324
<i>Orchesia micans</i> (Panzer)	Melandryidae	3	2	Piège polytransp	324
<i>Mycetophagus decempunctatus</i> Fabricius	Mycetophagidae	3	3	Piège polytransp	324
<i>Mycetophagus piceus</i> (Fabricius)	Mycetophagidae	3	2	Piège polytransp + noir	313
<i>Eustrophus dermestoides</i> (Fabricius)	Tetratomidae	3	3	Piège polynoir	313
<i>Colobius hirtus</i> (Rossi)	Zopheridae	2	3	Piège polytransp + noir	324
<i>Pycnomerus terebrans</i> (Olivier)	Zopheridae	3	3	Piège polytransp	313

Liste des espèces patrimoniales de Coléoptères contactées en forêt de Messargès entre 1998 et 2006 (source : L. VELLE - ONF)

En conclusion de l'étude, il a été mis en évidence la nécessité d'intégrer des îlots de sénescence dans les massifs où les arbres sont conservés jusqu'à leur mort naturelle, permettant aux insectes notamment de s'y développer. Il est également nécessaire de poursuivre l'effort de maintien dans les parcelles exploitées d'arbres morts, sénescents, à cavités.

A noter, en 2008, la présence d'une espèce de Coléoptères de la famille des Chrysomelidae, inféodée aux zones humides de plaine. Il s'agit de *Donacia marginata* (Hoppe), trouvée en accouplement sur des Iris le long du ruisseau qui relie deux étangs du bocage entre la forêt de Moladier et la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier.

Cette espèce n'a pas de statut de protection mais est inscrite sur la liste des coléoptères déterminants d'Auvergne pour les inventaires ZNIEFF modernisés (Validation CSRPN du 4 février 2004).

Les mammifères :

Sur les trois massifs forestiers domaniaux, nous pouvons citer la présence d'espèces de faune gibier : chevreuils, sangliers, Lapins de garenne, Lièvre d'Europe, Renard roux, Bécasse.

Le Cerf n'est que de passage, notamment à Bagnolet, mais occasionne des dégâts.

Les Chevreuils sont globalement peu abondants, tout comme les sangliers.

Le Lièvre est en nette régression.

Sur les populations de Sangliers, nous possédons peu de données sur leur évolution au fil des ans. Cependant, des dégâts sur les parcelles cultivées du Site et en dehors (sur le pourtour des trois massifs) sont à signaler. Notamment le corridor écologique à l'est de Moladier faisant la jonction entre le massif forestier et la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier est très fréquenté et sert de couloirs de transferts. La réserve se trouve confrontée à des problèmes de pullulation de sangliers.

Les autres espèces de mammifères fréquentant le site sont notamment le Hérisson, les Musaraignes, l'Ecureuil roux.

En Forêt domaniale de Messarges, des populations de Blaireaux sont installées en parcelle 304, près du ruisseau de l'Ours sur lequel ont également été contactées des épreintes de Loutre d'Europe, ainsi qu'en parcelles 334 et 335.

Le Chat forestier est également présent (parcelles 336, 318).

Les amphibiens :

En forêts de Messarges et Bagnolet, ont été contactés au sein d'ornières et de fossés des individus de :

- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*),
- Grenouille verte (*Rana gpe lessona*),
- Crapaud commun (*Bufo bufo*).

Ces espèces sont protégées au niveau national.

Espèces végétales

Des inventaires au sein des trois massifs forestiers domaniaux ont mis en évidence la présence de plantes à valeur patrimoniale :

Entité 1 : Bagnolet :

Carex strigosa
Lathrea clandestina
Peucedanum gallicum
Carex pseudocyperus
Eleocharis ovata
Hyperichum androseamum

Entité 2 : Messarges :

Carex strigosa
Lathrea clandestina
Osmunda regalis rare en Auvergne, Liste rouge régionale
Allium ursinum
Cucubalus baccifer
Hyperichum androseamum
Viscum album sur charme



On peut ainsi noter la présence de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis* – photo : L. Givernaud), inscrite sur la Liste Rouge des espèces d'Auvergne, en forêt de Messarges au sein d'une Aulnaie glutineuse marécageuse en parcelle 325. **Cette Aulnaie marécageuse a été placée en îlot de vieillissement.**

Entité 3 : Moladier :

Carex strigosa
Lathrea clandestina
Peucedanum gallicum
Epipactis purpurata

Conclusion sur les données écologiques du site Natura 2000 :

Les données naturalistes sur les massifs forestiers attestent de leur valeur patrimoniale car outre le fait que les forêts sont des habitats d'intérêt communautaire, elles sont aussi l'habitat de nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore.

Les données écologiques sont conséquentes sur le Massif domanial de Messargès où la pression de prospection fut et est plus forte par la présence d'agents patrimoniaux passionnés.

Les objectifs de suivis scientifiques peuvent être axés sur :

- **des suivis et inventaires sur les parties bocagères,**
 - sur les odonates le long du ruisseau des Sabotiers et de l'Ours, afin de rechercher notamment la présence de l'Agrion de Mercure et du Gomphe serpent,
 - sur les populations de chauves-souris : suivi dans le corridor écologique de Moladier, et inventaire dans le bocage de Meillers où il n'existe pas de données. Ce dernier présente une mosaïque de milieux : étangs, cours d'eau, prairies humides, prairies sèches, qui peuvent attirer diverses espèces de chauves-souris,
 - sur les papillons diurnes : inventaire pour notamment rechercher le Cuivré des marais au niveau des zones humides.

- **des inventaires complémentaires en forêts,** notamment à Bagnolet où les données écologiques sont moindres :
 - sur les chauves-souris : inventaire en forêt de Bagnolet et prospections de gîtes d'espèces patrimoniales à Moladier et Messargès,
 - sur les insectes et notamment saproxyliques : inventaires dans les trois massifs forestiers (îlots de vieillissement ou de sénescence installés et prévus),
 - sur le Dicrane vert : inventaires dans les trois massifs pour l'installation a posteriori, en fonction de la localisation des pieds, des îlots de vieillissement et sénescence,
 - sur les oiseaux : suivis de la nidification des espèces en forêts (notamment pour la mise en place de zone tampon de non intervention sylvicole temporaire),
 - sur la Loutre d'Europe : recherche des indices de présence sur les cours d'eau et ruisseaux du site (inventaire commun aux parties bocagères et forestières),
 - sur les amphibiens : inventaire des mares et étangs en forêts, à coupler avec l'inventaire dans les parties bocagères du site.

III. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Les paysages du site Natura 2000 portent la signature des activités humaines qui ont façonné le territoire et les milieux naturels présents aujourd'hui. Plusieurs activités humaines sont ainsi recensées sur le site :

- l'activité agricole
- l'activité forestière
- l'exploitation de la carrière de quartzite de Meillers (seulement une partie de la carrière est incluse au site)
- la chasse
- les activités de pleine nature.

III.1 L'OCCUPATION DU SOL

Les activités forestières et agricoles se côtoient. Comme le montre les cartes n°12 et 13 suivantes, le site est essentiellement forestier. Ainsi, sur les 2 946 hectares du site, 2 447.7 sont occupés par de la forêt et 433 ha par du bocage. Ce bocage est voué à une agriculture d'élevage bovin.

Environ 59 hectares sont utilisés pour la carrière (Messarges), les voiries et dessertes forestières, ainsi que pour les habitations.

Les habitations incluses au site Natura 2000 sont actuellement habitées. On dénombre cinq maisons forestières, le Château des Salles à Meillers, une maison d'habitation à Meillers ainsi qu'une maison sur Besson en bordure de la forêt de Moladier. Ces habitations se répartissent comme suit :

- entité de Messarges : Maison forestière de l'Abbaye, Château des Salles et maison d'habitation à Meillers (lieu-dit Les Salles) ;
- entité de Bagnolet : Maison forestière de Montilly et Maison forestière ;
- entité de Moladier : Maison forestière du Prieuré, Maison forestière de Beauregard, maison dans le bocage de Moladier.

Les enjeux concernant ces zones urbanisées sont liés davantage à l'utilisation potentielle de produits agropharmaceutiques à laquelle une sensibilisation du grand public quant aux dangers peut être nécessaire.



Les maisons forestières (photo de la Maison forestière de Montilly à Bagnolet – L. Givernaud) accueillent peut-être pour certaines des colonies de chauves-souris dans les combles, et dans lesquels des inventaires pourraient être menés (aménagement des combles si nécessaire pour la cohabitation des chauves-souris et des habitants).

III. 2 L'AGRICULTURE

III.2.1 Localisation des bocages

Sur le Site Natura 2000, l'agriculture couvre une surface d'environ 433 hectares (ont été comptabilisées seulement les milieux à vocation agricole), localisés au niveau des entités de Messarges et de Moladier (cf. carte n°14) :

- la matrice bocagère jouxtant la forêt de Messarges, sur la commune de Meillers, à l'ouest de la forêt de Messarges,
- le corridor écologique menant de la Forêt de Moladier à la rivière Allier sur les communes de Bressolles et Besson, à l'est du massif de Moladier, le long du ruisseau des Sabotiers.

Ces bocages appartiennent à la région naturelle du **plateau bourbonnais**.

Nous pouvons donc distinguer deux zones agricoles non contiguës sur le site.

Le périmètre éligible aux MAET proposé est le périmètre du site Natura 2000 ajusté aux parcelles cadastrales.

Tableau : répartition des surfaces ouvertes à vocation agricole du site Natura 2000 par commune et entité

Entité	Milieu ouvert total (ha)	Communes	Milieu ouvert (ha)	Nombre de propriétaires
Bagnolet	0	Aubigny	0	0
		Bagneux	0	0
		Montilly	0	0
Messarges	135	Autry-Issards	0	0
		Meillers	135	2
Moladier	298	Besson	33.4	2
		Bressolles	264.6	25
Total	433			29

III.2.2 Les bocages

Le bocage à l'ouest du massif de Messarges :

Cette partie agricole de 135 hectares de prairies se concentre autour du lieu-dit « Les Salles » et du château des Salles, sur la commune de Meillers. Un seul propriétaire est concerné qui loue ses terres à un exploitant (M. Tranchet). Leur agriculture est vouée à l'élevage extensif bovin, avec les races Salers, Charolais et Limousine. Une centaine de vaches constituent le troupeau.

La production est la viande bovine.

Dans ce maillage bocager, n'apparaît pas de zones de cultures.

Les milieux sont utilisés en prairie de pâturage ou de fauche. Certaines parcelles sont en déprise agricole, notamment la lande sèche non loin de l'étang. Celle-ci est déclarée en Surface Agricole Utile par l'exploitant qui envisage un gyrobroyage d'automne sur les fourrés avec une remise en pâturage extensif au printemps suivant.

Les haies sont bien présentes autour des parcelles. Les parcelles situées au-dessus du Château sont érodées par le surpiétinement du bétail. Il serait intéressant de prévoir ponctuellement la mise en défens des berges de la rivière l'Ours en installant des clôtures et des abreuvoirs, ainsi que des passages à gué pour le bétail et le matériel agricole.

La mise en place d'abreuvoirs directs au cours d'eau, (appelés aussi « au fil de l'eau »), le long du ruisseau de l'Ours, est prévue par l'exploitant afin d'empêcher le piétinement du bétail dans le cours d'eau et les forêts alluviales, notamment vers la parcelle 304. Un géotextile sera utilisé au sol pour ne pas dégrader l'accès à l'eau.

L'étang n'est pas utilisé pour l'empoissonnement ni l'abreuvement du bétail. Il serait important de ne pas intervenir mécaniquement sur l'étang qui est bordé par l'habitat d'intérêt communautaire de Chênaies-ormais à Frêne oxyphylle (91F0) dans lequel la non intervention est largement préconisée.



Haies dans le bocage
à l'Ouest de
Messarges
(Meillers).

Les enjeux de conservation se situent au niveau :

- **de l'étang qui présente l'habitat d'intérêt communautaire de Chênaie-ormeaie à Frêne oxyphylle** : cet ensemble doit être laissé à sa libre évolution. L'étang peut être entretenu selon les prescriptions du DOCOB ;
- **des prairies humides, notamment les prairies à Jonc glauque et Pulicaire dysentérique**, sur lesquelles une gestion extensive est préconisée : absence d'intrants et pâturage limité à 1 Unité Gros Bovin/hectare/an ;
- **des Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux d'intérêt communautaire prioritaire** réparties le long de la rivière l'Ours et en contact avec des prairies pâturées : une mise en défens ponctuelle des berges de la rivière et consécutivement de la strate herbacée de l'habitat contre le piétinement des bovins pourrait être mis en place (clôtures et abreuvoirs) afin de préserver cet écosystème ;
- **des prairies fauchées mésohygrophiles d'intérêt communautaire**, qui sont considérées en mauvais état de conservation, et sur lesquelles une gestion plus douce est à mettre en œuvre : fauches tardives, absence ou limitation des intrants ;
- **de la lande sèche d'intérêt communautaire** : cette lande est en voie d'embroussaillage et son état de conservation est jugé mauvais. En conséquence, une remise en pâturage extensif précédé d'un gyrobroyage mécanique automnal des fourrés est préconisée ;
- **de la rivière l'Ours** : certaines prairies riveraines ont été pâturées de manière intensive avec localement un passage du bétail dans le lit du cours d'eau : la mise en place d'un dispositif temporaire ou permanent de franchissement de la rivière semble opportun.



Prairies humides à Jonc glauque et Pulicaire dysentérique pâturées dans le bocage de Messargès (Meillers).

Le bocage à l'est du massif de Moladier :

Ce bocage se situe sur les communes de Besson et de Bressolles pour une surface incluse au site de 300 hectares environ. 27 propriétaires se répartissent cette surface. Le ruisseau des Sabotiers traverse ce corridor écologique.

L'agriculture est tournée vers l'élevage bovin, à des fins de production de viande. Les exploitants ont des vaches de race charolaise, sauf un exploitant qui possède des vaches de race limousine. Les parcelles sont utilisées en :

- prairies pâturées et, en prairies améliorées pour certaines, notamment en trèfle et légumineuses, pour le pâturage des troupeaux de bovins. Le chargement moyen annuel à l'hectare est de l'ordre de 1.4 UGB (Unité Gros Bovin). Des mares, parfois mises en défens des troupeaux sur une partie du pourtour, permettent leur abreuvement, ainsi que les ruisseaux dont celui des Sabotiers ;
- d'autres parcelles sont traitées en cultures : de maïs, ou de céréales (blé, avoine, orge, tritical) pour le complément alimentaire du bétail durant l'hiver. Les cultures de maïs ne sont pas irriguées.

Sur les 300 hectares de ce bocage, environ 60 sont traités en grandes cultures et 240 hectares en prairies pâturées ou de fauche.

A noter que certains exploitants font un mélange de 4 céréales (blé, avoine, orge, tritical) et de 2 légumineuses (pois fourrager et vesce), mélange qui apparaît comme plus économique et surtout beaucoup plus nutritif pour le bétail au niveau protéique. Les légumineuses fixent l'azote de l'air, les apports de fertilisation azotée ne sont donc plus nécessaires. Les produits phytosanitaires sont également réduits sur ces mélanges culturels. Ce mélange est réalisé deux ans de suite sur une même parcelle qui est ensuite remise en prairie de pâturage par semis (prairie améliorée).

Des étangs sont référencés dans ce corridor écologique et servent à la pêche privée. Ils sont empoisonnés pour la plupart, et notamment avec du Black-bass.

De nombreuses haies, ainsi que des alignements d'arbres, sont présents et bien conservés par les exploitants locaux. Les haies sont entretenues de l'ordre de 1 fois par an sur les côtés, avec le matériel de la CUMA.

Les désherbants chimiques sont utilisés pour l'entretien des clôtures, haies, ruisseaux, et pour traiter les ronces, rumex et ajoncs dans les pâtures.

Les enjeux écologiques concernent :

- **les mares et étangs** : relativement nombreux dans le bocage, ils sont l'habitat d'espèces d'amphibiens et d'odonates notamment. Leur gestion doit être axée sur leur mise en défens des troupeaux sur une partie du pourtour (les bovins continuent à boire dans les mares, mais une partie est laissée à sa libre évolution sans piétinement et peut ainsi accueillir des espèces végétales et animales) ;
- **le ruisseau des Sabotiers** : la préservation du lit du cours d'eau et de la ripisylve sont un des enjeux du DOCOB. La végétation rivulaire joue un rôle important dans le maintien des populations de poissons, invertébrés...il s'agit de maintenir un cordon de ripisylve continu pour atténuer l'effet de l'eutrophisation de l'eau ou servir de filtres par rapport aux cultures. En zone de pâturage, la pose d'une clôture couplée à la pose d'abreuvoirs permet d'éviter au bétail de dégrader la ripisylve ainsi que les berges du cours d'eau ;

- **le maintien des prairies** : le retournement des prairies en cultures ou leur transformation en prairies améliorées limitent les potentialités des espèces à trouver refuge dans ces milieux. Le maintien de ces prairies en milieu ouvert attractif pour les insectes, les oiseaux, les chauves-souris nécessite une activité agricole de pâturage ou de fauche.

Les parcelles incluses dans la ZSC Massif forestier des Prieurés et dans la ZPS Val d'Allier bourbonnais :

Les parcelles du corridor écologique situées sur Bressolles et jouxtant l'Allier sont propriétés du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA). Elles sont incluses à la ZSC du Massif des Prieurés et à la ZPS Val d'Allier Bourbonnais.

Elles sont gérées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) d'Auvergne. Il s'agit des parcelles 174, 172, 175, 29, 176, 177, 26 appartenant à la section AM01, pour une surface totale de 6.8 hectares.

L'habitat d'intérêt communautaire de Prairies fauchées mésohygrophiles à mésoxérophiles thermo-atlantiques (6510) est présent sur 5.5 hectares.

La LPO a délégué l'entretien de ces prairies par du pâturage extensif à M. Virlogeux. Un pâturage bovin extensif est donc mis en place avec des animaux de race « Charolais ». Des Contrats agricoles (MAEt) ont été signés sur ces parcelles en 2008.

Sur ces mêmes milieux, une fauche par tiers sur 3 années est réalisée le long du ruisseau.

Des Saules ont été plantés en bordure du ruisseau par la LPO il y a environ 10 ans. Ils sont taillés en saules têtards et entretenus régulièrement (taille). Les vieux saules sont également entretenus.

La LPO a effectué des inventaires scientifiques réguliers sur ces parcelles.

Ainsi l'Agrion de Mercure (espèce d'intérêt communautaire), odonates, est localisé sur le ruisseau.

Des quadrats sur les prairies en 2004 ont permis un inventaire des oiseaux : Huppe fasciée et Courlis cendré sont notamment recensés.

III.3 LA FORESTERIE

La forêt, constituée pour partie des massifs forestiers domaniaux de Bagnolet, Messarges et Bagnolet, et de forêts privées, couvre une superficie de 2 448 hectares sur les 2 946 que compte le Site Natura 2000, soit 83 %.

III.3.1 La forêt dans le site

La forêt privée représente 50,5 hectares sur les 2 448 ha de forêts incluses au site Natura 2000, soit environ 2,06 %. On compte 14 propriétaires forestiers privés au total, dont 9 sur la commune de Bressolles, 2 sur la commune de Meillers et 3 sur la commune de Bagnoux. En majorité, sur le site, les forêts privées sont des chênaies-charmaies, des plantations de peupliers (dans les bocages) et des plantations de conifères (Pins sylvestre).

La forêt publique, relevant du régime forestier, concerne de la forêt exclusivement domaniale, c'est-à-dire appartenant à l'Etat et gérée par l'Office National des Forêts. La forêt domaniale des Prieurés, avec les massifs de Bagnolet, Messarges et Moladier, couvre 2 397 hectares sur les 2 448 ha de forêt du site, soit 98 %.

Tableau des surfaces forestières par commune et par massif forestier.

Site	Surface forestière (ha)	Communes	Surface forestière totale (ha)	Domaniale ONF	propriétés privées	Nombre de propriétaires privés
Bagnolet	951	Aubigny	17.9	17.9	0	0
		Bagnoux	809.1	776.2	32.9	3
		Montilly	124	124	0	0
Messarges	649.5	Autry-Issards	0.8	0.8	0	0
		Meillers	648.7	642.9	5.8	2
Moladier	847.2	Besson	684.8	684.8	0	0
		Bressolles	162.4	150.5	11.8	9
total	2447.7		2447.7	2397.2	50.5	14

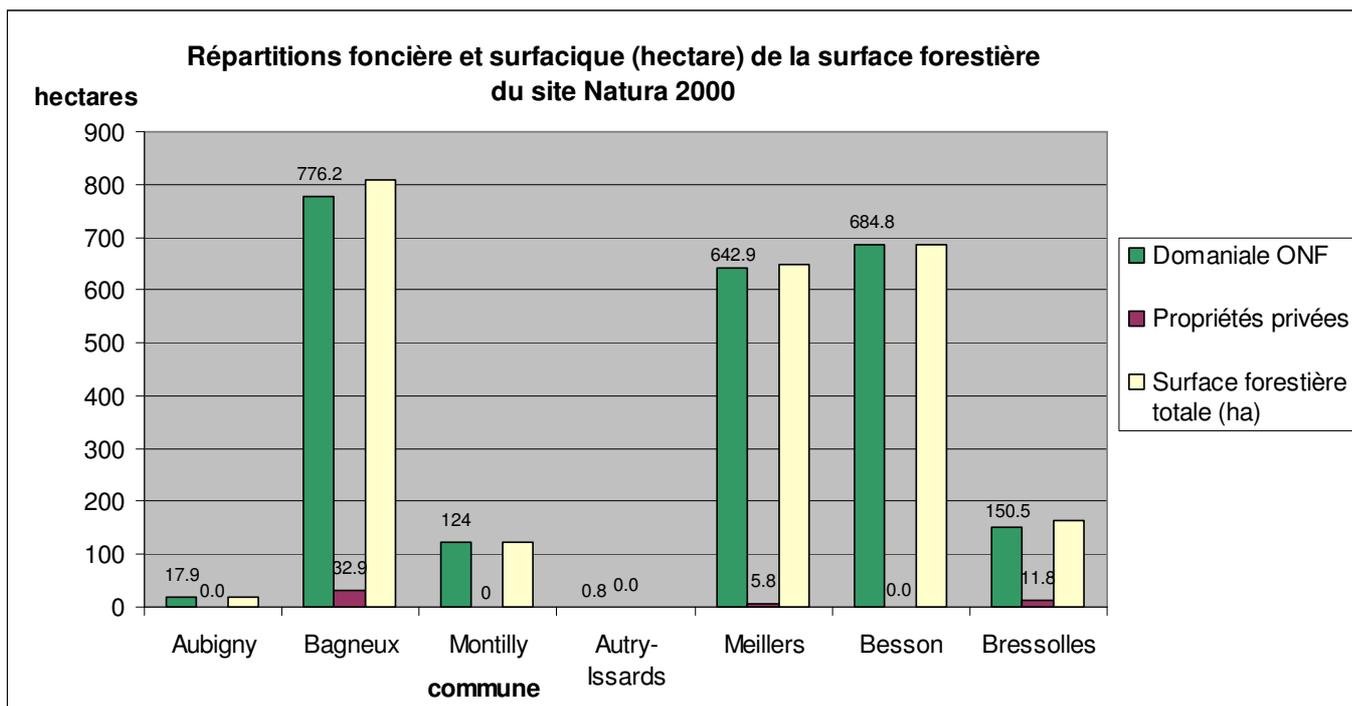


Diagramme représentant les répartitions foncière et surfacique des forêts du Site Natura 2000

III.3.2 Gestion forestière passée en forêts domaniales

De 1770 à 1830, la quasi-totalité des massifs sont exploités en taillis ou taillis sous futaie pour les besoins des forges. De 1832 à 1840 c'est une période de restauration forestière avec mise en réserve des cantons les plus âgés, coupes de régénérations régulières et coupes d'éclaircies. De 1838 à 1846, un traitement en futaie régulière s'est instauré avec par la suite un allongement progressif de l'âge d'exploitabilité allant jusqu'à 225 ans en 1984.

L'âge d'exploitabilité a par la suite été réduit à 200 ans dans les plans d'aménagements antérieurs (1984-2003 et 2004-2023) du fait du déficit en parcelles âgées et d'une productibilité jugée suffisante à 200 ans.

III.3.3 Gestion forestière actuelle en forêts domaniales

Le massif des prieurés est constitué de 5 forêts : Messarges, Bagnolet, Moladier, Grosbois et Grosplan. Il s'étend sur une surface de 5208 hectares. Le plan d'aménagement a été révisé et couvre la période 2004-2023

Seules trois forêts du massif domanial des Prieurés, Bagnolet, Messarges et Moladier ont, en partie, été incluses dans le site Natura 2000 FR 830 2022 pour une surface totale de 2 397 hectares.

La fonction de production ligneuse est prépondérante dans les trois Massifs forestiers des Prieurés, du fait de la grande qualité des bois. Elle est orientée vers la production de chêne sessile de fort diamètre, à accroissements fins.

De plus, la quasi absence de stations hydromorphes à Chênaie à Molinie et la rareté des stations acidiphiles permettent d'obtenir des potentialités stationnelles excellentes. Le massif des Prieurés dans son ensemble offre la meilleure fertilité pour les chênaies domaniales de l'Allier.

La forêt est traitée en futaie régulière de chêne sessile en régénération naturelle. L'âge d'exploitabilité est fixé selon la classe de fertilité à 170, 180 ou 190 ans (âges à la coupe d'ensemencement, soit un âge d'exploitabilité autour de 200 ans). Le diamètre correspondant est situé autour de 69 à 86 cm.

Les débouchés des bois de Chêne sont :

- pour la qualité A (la meilleure qualité) : elle fournit du tranchage dont les feuilles de bois de qualité "sans défaut" sont utilisées dans les placages d'ébénisterie. La qualité A est aussi utilisée en tonnellerie car les bois confèrent aux vins une bonne oxygénation et une bonne proportion de tanin (bois à grains fins et sans défaut, bois clairs). Un chêne de qualité A peut rapporter entre 400 à 500 euros le mètre cube.
- pour la qualité B : il s'agit de bois scié utilisé ensuite en ébénisterie, parquet, huisserie.

III.3.4 Le traitement des parcelles en forêts Domaniales

Dans l'Allier, les forêts domaniales de chênes sessiles dominants sont traitées en futaies régulières, c'est-à-dire que le traitement sylvicole appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière : chaque coupe comprend schématiquement un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. L'essence objectif est le chêne sessile – *Quercus petraea*, qui sera récolté à un âge compris entre 170 et 190 ans.

Régénération naturelle de Chêne :

Compte tenu des glandées fréquentes, la priorité est donnée à la régénération naturelle du Chêne. Le sol est travaillé superficiellement sous les semenciers, avant les coupes de régénération pour faciliter la germination des graines. Cette opération, ou crochetage, est réalisée de manière mécanique par le passage d'un cover-crop. Les coupes de régénération permettent une mise en lumière progressive du sol et favorisent le développement des semis.

L'entretien de la régénération naturelle :

- Mise en bande des semis par ouverture de cloisonnements au gyrobroyeur et,
- dégagements manuels des semis dans la bande : cette opération consiste à détruire ou limiter la végétation concurrente des jeunes semis (genêts, ajoncs, ronces...).

Dépressage : cette opération manuelle vise la diminution de la densité des semis. C'est une intervention de masse sans désignation des tiges d'avenir et sans récolte d'avenir.

1 à 3 dépressages sont réalisés laissant 1100 à 2000 tiges par hectare avant la première éclaircie.

Eclaircies :

La première éclaircie a lieu entre 10 et 30 ans et permet l'élimination de 25 à 50 % du nombre de tiges. Les éclaircies suivantes ont une rotation comprise entre 5 et 15 ans selon la vitesse de croissance.

Elagage : en l'absence d'un élagage naturel, il y a suppression des branches sur au moins 6 mètres de hauteur de tronc en un ou plusieurs passages.

Les massifs domaniaux sont divisés en parcelles forestières numérotées et de surface comprise entre 8 et 26 hectares environ. Ces parcelles ne sont pas toutes au même stade de traitement sylvicole, ce qui permet de récolter du bois régulièrement au sein du massif forestier.

La carte suivante n°15 localise les parcelles forestières domaniales dans le site Natura 2000.

Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière :

La biodiversité des chênaies apparaît comme l'une des plus importantes des peuplements forestiers d'Europe occidentale. Elle trouve sa source dans la longueur du cycle de production des chênes, la diversité des traitements appliqués, et des faciès sylvicoles qui en résultent.

Ainsi, sont recherchés au sein des massifs, et notamment domaniaux :

- le mélange d'essences raisonné avec des essences d'accompagnement (Hêtre, Charme), un sous-étage fourni et diversifié (Fragon petit Houx, Houx...),
- la limitation de l'entretien des cloisonnements sylvicoles durant la période maximale de reproduction de la faune (15 avril – 15 juillet),
- le raisonnement des utilisations d'herbicides, voire le plus souvent la non utilisation,
- la limitation des populations de cervidés et donc de leur impact négatif sur la diversité floristique,
- l'augmentation de la proportion de vieux et gros bois avec la mise en place d'îlots de vieillissement/sénescence, la conservation d'au moins 1 arbre creux par hectare à grandes cavités supérieures à 5 cm, la conservation d'au moins 1 arbre mort ou sénescant de diamètre à 1.30 mètre de 35 cm par hectare dans les peuplements adultes,
- la mise en place de Réserves Biologiques Intégrales,
- la préservation de milieux naturels sensibles et patrimoniaux qui sont alors exclus de gestion forestière : milieux forestiers humides (aulnaies), landes sèches...

L'objectif de Natura 2000 sur ces massifs domaniaux est **d'encourager la mise en place d'actions favorisant la biodiversité forestière (chauves-souris, amphibiens, oiseaux, insectes, plantes) :**

- création d'îlots,
- maintien d'arbres morts, sénescents, à cavités, de sur-réserves,
- création et entretien de mares,
- mise en place de zones-tampons de non intervention sylvicole,
- élimination des essences résineuses en bord de cours d'eau,
- aménagement des ouvrages d'art pour l'accueil des chauves-souris,
- études du Dicrane vert du Muscardin, espèces forestières d'intérêt communautaire,
- réduction de l'impact des dessertes forestières sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- restauration d'une lande sèche d'intérêt communautaire en forêt domaniale de Messargès, colonisée par les Pins sylvestres.



Parcelle forestière au stade de la régénération naturelle en Forêt de Bagnolet. Au second plan, la parcelle est au stade des éclaircies (coupes d'amélioration).

Arbre à cavités en forêt domaniale de Bagnolet



III.4 LES LOISIRS

III.4.1 La chasse

L'activité cynégétique est présente sur les trois massifs forestiers, elle est plus importante sur le massif forestier de Messargès. Les massifs forestiers de Bagnolet et Moladier, les plus près de la ville de Moulins, sont les plus fréquentés par les randonneurs et sont les moins prisés par les chasseurs. Environ 70 chasseurs utilisent ces massifs.

Le chevreuil et le sanglier sont les gibiers les plus recherchés, puis viennent le lièvre et la bécasse.

III.4.2 La pêche

3 étangs étaient utilisés pour la pêche sur la massif domanial des Prieurés : étang du Pré du Garde à Bagnolet, étang Roche et étang Beauregard.

Actuellement, plus aucune pratique piscicole n'est à noter sur le site Natura 2000. La pêche ne concernait que le massif de Bagnolet sur l'étang du Pré du Garde (0.8 Ha) où la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier (AAPPMA) avait loué du 01/01/2000 au 31/12/2005, mais cette location n'a pas été renouvelée.



Étang privé en forêt domaniale de Bagnolet

III.4.3 Les loisirs nature

Les trois massifs forestiers du site Natura 2000 sont prisés par les habitants locaux, ainsi que par les habitants de Moulins, et notamment les massifs forestiers de Bagnolet et Moladier, plus proches. Dans l'ensemble, la fréquentation reste relativement faible.

Le massif de Moladier est le deuxième plus fréquenté du département de l'Allier, après le massif forestier de Tronçais.

Le massif de Messarges est donc le moins fréquenté des trois au niveau du site Natura 2000.

Des manifestations ont lieu chaque année dans ces massifs, et des autorisations sont délivrées par l'ONF. En 2007, 31 manifestations déclarées ont eu lieu sur les 3 massifs : 6 à Bagnolet, 5 à Messarges et 20 à Moladier. (cf. Annexe II « manifestations déclarées sur les 3 massifs forestiers du site de 2004 à 2007 »).

Des visites guidées sont également organisées par l'ONF dans ces massifs, à destination du grand public et des scolaires.

Des sentiers de randonnée ont été créés en 1998 :

- deux sentiers de 10 et 20 km en forêt de Messarges avec des panneaux d'information (cf. annexe III « sentiers pédestres en forêt de Messarges »),
- deux sentiers de 7 et 20 km en forêt de Bagnolet avec 2 panneaux d'information,
- deux sentiers de 4 et 7 km en forêt de Moladier avec 2 panneaux d'information.

La communauté d'agglomération de Moulins a édité en 2008 un topoguide de 28 randonnées sur les communes de l'agglomération, dont 1 passe en forêt de Bagnolet et une autre en forêt de Moladier (rond-point de Moladier).

Les objectifs du DOCOB sont d'améliorer l'accueil du public sur le site, en conciliant à la fois préservation du patrimoine naturel et sensibilisation aux enjeux de conservation. Des activités de découverte du patrimoine naturel ainsi que la réalisation de supports de communication et de sensibilisation pourront être réalisés.

III.5 LES LINEAIRES ROUTIERS ET DESSERTES FORESTIERES

Le site est traversé par des routes départementales mais aussi par des dessertes forestières. L'objectif est de promouvoir une gestion des accotements préservant la faune et la flore, même ordinaire. Une fauche tardive des accotements, à partir de fin juillet – début août, l'entretien des haies et des fossés à des périodes moins sensibles pour les espèces semblent être des actions concrètes de préservation de la biodiversité.

Ainsi :

- pour les routes départementales, travailler avec le Conseil Général de l'Allier pour parvenir à des accords sur la gestion des accotements. De même pour les dessertes forestières avec l'Office National des Forêts.

Le tableau suivant récapitule les linéaires routiers et dessertes forestières par entité.

Desserte concernée	Entité	Commune	Problématique environnementale
D 133	Bagnolet	Bagneux	Entretien des accotements des routes départementales et communales : fauche précoce, utilisation de traitements phytosanitaires (moyen : Charte Natura 2000)
route forestière du milieu	Bagnolet	Bagneux	
route forestière de Belle Perche	Bagnolet	Bagneux	
Rond de la croix de la montrée	Bagnolet	Bagneux	
Route forestière des Navrots	Bagnolet	Bagneux - Montilly	
Maison forestière de Montilly	Bagnolet	Montilly	
Maison forestière	Bagnolet	Bagneux	
D 73	Messarges	Meillers	
D 58	Messarges (bocage)	Meillers	
Rond point d'Autry	Messarges	Meillers	Entretien des accotements des dessertes forestières : fauche précoce à certains endroits (moyen : Charte Natura 2000)
D 11	Messarges	Meillers	
Maison forestière de l'Abbaye	Messarges	Meillers	
Route forestière des Ores	Messarges	Meillers	
Rond point de Meillers	Messarges	Meillers	
D 137	Moladier	Besson	
Rond point de Moladier	Moladier	Besson	
Maison forestière de Beauregard	Moladier	Besson	
Maison forestière du Prieuré	Moladier	Bressolles	

III.6 LA CARRIERE DE QUARTZITE - MEILLERS

La carrière de quartzite de Meillers couvre une superficie de 16 hectares au total, dont 8 hectares appartiennent à la forêt domaniale de Messarges. Ces 8 hectares ont été inclus au site Natura 2000 du Massif forestier des Prieurés.

La carrière est exploitée par l'entreprise CERF jusqu'en 2034 (en 2004, l'autorisation d'exploitation a été accordée pour 30 années).

La production de quartz en petits blocs est destinée à la fabrication de blocs moteurs. Environ 500 tonnes de pierres sont concassées chaque jour. Cette production est acheminée par train vers le lieu de production des blocs moteurs.

Après concassage des blocs de pierre, ceux-ci sont lavés deux fois dans l'eau d'un petit étang creusé au sein de la carrière. L'eau chargée en éléments est acheminée vers plusieurs bassins de décantation avant d'être réutilisée pour le lavage des blocs.

La partie de la carrière incluse au site Natura 2000 accueille la nidification d'un Hibou Grand Duc d'Europe, espèce d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux), qui trouve des falaises en hauteur où il peut nicher et surveiller son territoire. La présence d'une activité humaine ne semble pas déranger sa présence.

La carrière accueille également l'Engoulevent d'Europe qui trouve les milieux pionniers nécessaires à sa présence.

Il n'est pas nécessaire de prévoir des actions sur cette carrière à l'heure actuelle, si ce n'est le suivi de la nidification du Hibou Grand Duc d'Europe.

IV. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

Les enjeux et objectifs de conservation proposés sur le site, ainsi que les mesures de gestion correspondantes, ont été élaborés en concertation avec les acteurs locaux, lors des réunions des groupes de travail et en concertation avec les membres du Comité de pilotage. Le maintien des richesses écologiques du site nécessite le maintien des activités humaines existantes. Par conséquent, des contrats pourront être proposés aux acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, communes...) pour concilier le maintien de leurs pratiques avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les enjeux de conservation liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site sont :

1. Pérenniser les habitats d'intérêt communautaire : l'objectif est le maintien par des pratiques appropriées des habitats de landes sèches et de prairies d'intérêt communautaire.

2. Maintenir la qualité écologique des bocages : il s'agit ici de favoriser les pratiques extensives de gestion des milieux bocagers : haies, prairies pâturées et de fauche, mares, grandes cultures qui représentent directement ou indirectement des habitats pour des espèces patrimoniales. Les mesures proposées visent notamment la réduction de l'utilisation d'intrants.

3. Maintenir la qualité écologique des cours d'eau : l'objectif est de préserver les cours d'eau et leurs berges en proposant des actions ayant trait à la mise en défens des berges soumises à un surpâturage, la préservation des ripisylves et la mise en place de dispositifs permanents ou temporaires de franchissement de cours d'eau. Ces actions visent le maintien d'une eau de bonne qualité et d'un milieu rivulaire accueillant pour les espèces, notamment les odonates, les poissons et la Loutre d'Europe.

4. Favoriser la présence de milieux forestiers favorables : l'objectif est de valoriser les parcelles forestières pour l'accueil des espèces d'intérêt communautaire, en créant des îlots de vieillissement et de sénescence, en conservant des arbres morts ou à cavités, en créant et entretenant les mares forestières, en créant de zones tampons de non intervention sylvicole (espèces d'oiseaux nicheuses).

La difficulté de la mise en œuvre de ces actions peut provenir de la qualité des bois produit dans ces forêts, et de fait de leur valeur économique.

5. Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces : l'objectif est de pouvoir tout au long de la mise en œuvre du DOCOB mener des inventaires ou des suivis sur la faune et la flore, afin notamment d'apprécier les impacts des mesures de gestion mises en place sur le terrain avec les acteurs locaux.

6. Améliorer l'accueil du public sur le site et sensibiliser aux enjeux de conservation : la mise en œuvre des mesures conservatoires des habitats et espèces proposées au Docob doivent s'accompagner, pour plus d'efficacité sur le long terme, d'une sensibilisation des acteurs locaux à la préservation de la biodiversité. Cette sensibilisation passe notamment par l'organisation de visites guidées, réunions d'informations, réalisation d'outils pédagogiques. Notamment l'élaboration et la diffusion d'une plaquette sur les chauves-souris sont une attente des acteurs locaux.

7. Mettre en oeuvre le DOCOB : l'objectif est de parvenir au bout des 6 ans de la mise en œuvre du DOCOB à mener à bien les actions de gestion au moyen des contrats et de la Charte Natura 2000. Des réunions publiques d'information permettront de communiquer sur ces moyens propres à Natura 2000.

Les tableaux suivants présentent par enjeu : les objectifs de gestion correspondants, les habitats naturels visés et les mesures concrètes inhérentes.

Objectifs	Habitats	Mesure
Enjeu 1 : Maintien des habitats d'intérêt communautaire		
1.1. Restaurer les landes acidiphiles sèches	Landes acidiphiles sèches médio-européennes 4030	MH1 : Restaurer les landes sèches
1.2. Maintenir l'habitat de prairies fauchées mésohygrophiles	Prairies fauchées mésohygrophiles à méso-xérophiles 6510	MH2 : Exploiter extensivement les prairies
Enjeu 2 : Maintien de la qualité écologique des bocages		
2.1 Entretien des linéaires de haies	Haies	MC1 : Entretien des haies
2.2 Favoriser une gestion extensive des prairies	Prairies pâturées et/ou fauchées Pelouses du <i>Mesobromion</i> 6210	MH2 : Exploiter extensivement les prairies
2.3 Restaurer des espaces de vie pour les espèces aquatiques	Mares et plans d'eau Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle 91F0	MC2 : Entretien et restauration des mares et plans d'eau des bocages
2.4 Limiter l'apport d'intrants dans les cours d'eau	Grandes cultures	MC3 : Convertir des terres arables en herbages extensifs

Objectifs	Habitats	Mesure
Enjeu 3 : Maintien de la qualité écologique des cours d'eau		
3.1 Conserver les haies en bord de cours d'eau	Ripisylves Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux 91E0	ME1 : Entretenir et restaurer les ripisylves
3.2 Protéger les berges des cours d'eau	Berges Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux 91E0	ME2 : Mettre en place et entretenir des clôtures le long de berges pâturées soumises à un piétinement significatif
		ME3 : Mettre en place et entretenir un point d'abreuvement en cas de pose de clôtures
3.3 Préserver le lit des cours d'eau	Cours d'eau Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux 91E0	ME4 : Aménager un dispositif de franchissement permanent des cours d'eau (bétail ou machines)
Enjeu 4 : Favoriser l'expression de la biodiversité forestière		
4.1 Augmenter la nécromasse forestière	Hêtraies-chênaies et Chênaies d'intérêt communautaire (9120, 9130, 9160)	MF1 : Créer des îlots de vieillissement et de sénescence
		MF2 : Conserver des arbres
4.2 Pérenniser la présence de milieux aquatiques favorables	Hêtraies-chênaies et Chênaies d'intérêt communautaire (9120, 9130, 9160)	MF3 : Entretenir et créer des mares forestières
		MF4 : Eliminer les essences résineuses en bord de cours d'eau
4.3 Augmenter et préserver la biodiversité existante	Hêtraies-chênaies et Chênaies d'intérêt communautaire (9120, 9130, 9160)	MF5 : Créer des zones tampon de non intervention sylvicole
		MF6 : Réduire l'impact des dessertes forestières
		MF7 : Aménager les ouvrages d'art
		MF8 : Etude du DICRANE VERT

Objectifs	Habitats	Mesure
Enjeu 5 : Evaluer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales		
5.1 Améliorer les connaissances	Habitats forestiers	AC1 : Compléter les inventaires naturalistes en forêts
	Habitats bocagers	AC2 : Compléter les inventaires naturalistes en milieux ouverts

Objectifs	Habitats	Mesure
Enjeu 6 : Améliorer l'accueil du public sur le site et sensibiliser aux enjeux de conservation		
6.1 Sensibiliser le public aux enjeux du site	Habitats forestiers et bocagers	ML1 : Diffuser une plaquette de présentation du site
		ML2 : Diffuser une lettre d'information annuelle
		ML3 : Communiquer auprès des médias
		ML4 : Organiser des visites guidées
		ML5 : Organiser des réunions publiques d'information
6.2 Réaliser des outils pédagogiques		ML6 : Conduire des projets d'éducation à l'environnement avec les écoles
		ML7 : Installer des panneaux de présentation du site et de ses richesses aux endroits stratégiques
		ML8 : Sensibiliser le grand public à la conservation des populations de chauves-souris
Enjeu 7 : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs du site		
7.1 Accompagner la mise en œuvre des actions de conservation	Habitats forestiers et bocagers	MT1 : Animer le Docob
	Habitats forestiers et bocagers	MT2 : Faire signer la Charte Natura 2000

La carte suivante n°16 localise les enjeux environnementaux sur le site Natura 2000.

IV.1 LES MESURES DE GESTION DU SITE

ENJEU 1 : MAINTIEN DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Mesure MH 1 : Restaurer les Landes sèches

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Remettre en lumière les landes par intervention mécanique

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Surface des Landes sèches

Descriptif de l'action :

Intervention mécanique

Acteurs de la mise en œuvre :

Propriétaires privés, communes

Indicateur d'évaluation de l'action :

Surface de landes sèches

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Landes acidiphiles sèches européennes 4030

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 (A32305R et A32301P)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Fauche ou gyrobroyage selon les conditions de terrain

1 à 2 interventions par an : la 1ère en juin-juillet, la 2nde en juillet-août

travaux à réaliser chaque année

exportation recommandée si la végétation sous-jacente est épars

exportation des rémanents et produits de coupe

brûlage des résidus de coupe hors habitats d'intérêt communautaire.

Limitation partielle des ligneux colonisateurs, diagnostiqués par la structure animatrice, par abattage rez de terre. Arbres à baies, Alisier, Sureau, Genévrier, Houx, ainsi que les arbres présentant un intérêt paysager ne doivent pas tous être éliminés.

Exportation ou brûlage des résidus de coupe hors habitats d'intérêt communautaire.

Possibilité de stockage de bois sur lieu déterminé avec la structure animatrice.

Territoire concerné : site Natura 2000, Meillers

Surface d'application : 0.6 ha

Budget prévisionnel global : 5 000 € sur 6 ans

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Mesure MH 2 : Exploiter extensivement les prairies

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation pour maintien des pratiques

Objectif de l'action :

Favoriser une gestion extensive
Maintenir une richesse spécifique élevée

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Surface des habitats/présence d'espèces

Descriptif de l'action :

Pâturage et fauche
Limitation de la fertilisation azotée

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre et surface de MAEt

Habitats/espèces visés :

Prairies fauchées mésohygrophiles à mésoxérophiles
thermonatlantiques 6510
Pelouses semi-arides du *Mesobromion* 6210
Chauves-souris
Chabot

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles

Cadre politique : PAC, Natura 2000

Types de financements mobilisables :

MAEt

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

3 MAEt sont à la disposition des exploitants agricoles :

Type de couvert et/ou habitat	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
<i>Prairies fauchées mésohygrophiles</i>	AU_PRIE_PF1	Gestion extensive des prairies fauchées mésohygrophiles	231 €/ha/an
<i>Prairies</i>	AU_PRIE_HE1	Gestion extensive des prairies sans fertilisation minérale et organique	228 €/ha/an
<i>Prairies</i>	AU_PRIE_HE2	Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation azotée (60u/ha/an)	164 €/ha/an

Habitat d'intérêt communautaire visés *Prairies fauchées mésohygrophiles 6510 (et Mégaphorbiaies 6430, Pelouses semi arides du Mesobromion 6210)*

Absence de destruction de l'habitat (pas de retournement ou renouvellement du sol, drainage...)
Absence de traitements phytosanitaires et d'affouragement
Absence d'apports magnésiens et de chaux
Absence d'épandage de boues
Apport d'effluent d'élevage autorisé

Prairies de fauche ou de pâturage

Absence d'apports magnésiens et de chaux
Absence d'épandage de boues ; Apport d'effluent d'élevage autorisé
Chargement moyen maximal sur la période de pâturage de 1.4 UGB/ha/an
Affouragement autorisé en période de transition alimentaire (printemps et automne)
Absence de destruction des prairies permanentes
Absence de traitements phytosanitaires, à l'exception des traitements herbicides localisés

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles

Surface d'application : 16 ha de prairie du 6510 et 386 ha de pâturages, prairies humides, prairies de fauche, gazons à Nard raide.

Budget prévisionnel global : 2010 : 100 ha / 2011 : 100 ha (50% de contractualisation)

2010 : 100 000 € pour 5 ans et 2011 : 100 000 € pour 5 ans

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

ENJEU 2 : MAINTIEN DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES BOCAGES

Mesure MC 1 : Entretenir les haies

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation pour maintien des pratiques

Objectif de l'action :

Maintien des haies existantes

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Nombre et linéaires de MAEt

Descriptif de l'action :

Entretien de haies

Descriptif de l'action :

Entretien de haies

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre et surface de MAEt

Linéaires de haies

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre et surface de MAEt

Linéaires de haies

Habitats/espèces visés :

Chauves-souris, oiseaux

Habitats/espèces visés :

Chauves-souris, oiseaux

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

2 MAEt sont à disposition des exploitants agricoles, selon que l'on est en présence d'une haie ou d'une haie mitoyenne :

Type de couvert et/ou habitat	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
<i>Linéaires de haies</i>	AU_PRIE_HA1	Entretien annuel	86 €/100 ml/an
<i>Linéaires de haies mitoyennes</i>	AU_PRIE_HA2	Entretien annuel	47 €/100 ml/an

Des contrats Natura 2000 peuvent être envisagés pour les opérations d'entretien de haies lorsque les propriétaires ne sont pas de profession agricole.

Pour les contrats Natura 2000 et les MAEt :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- 1 taille / an sur les 5 ans du contrat sur les 2 côtés de la haie engagée ou sur un seul côté en cas de haies mitoyennes
- 1 taille tous les 2 ou 3 ans sur le dessus de la haie, sauf pour les haies mitoyennes
- intervention entre 15 septembre et 15 mars
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires ou de fertilisants
- Absence de brûlage des résidus de taille à proximité de la haie
- Utilisation d'un matériel n'éclatant pas les branches (lamier à couteaux, lamier à scie circulaire, ...) ; l'utilisation d'un broyeur est autorisée sur des branches de moins de deux ans
- Taille latérale : conserver une largeur minimale de la haie (haie haute : 1.50 m ; haie basse : 70-80 cm)
- Conserver au maximum les arbres morts (selon dangerosité) ; remplacement des manquants sur la totalité du linéaire
- Nettoyage mécanique au pied de la haie
- Exportation des produits de coupe

- Restauration des haies dégradées au cours du contrat, dès que les trouées dépassent les 2 mètres de long : choisir parmi les espèces locales inscrites dans l'annexe p. 106, et protéger les plants. Interdiction de paillage plastique, plantation sous paillis végétal ou biodégradable. Utiliser des jeunes plants (au plus 4 ans).
- Favoriser le remplacement des vieux arbres par des arbres de haut jet, permettant la nidification des oiseaux. Les arbres de haut jet peuvent être taillés au niveau des branches basses, jusqu'à la première charpentière

- Eligibilité des haies :

les haies basses (1.20 mètre de hauteur en moyenne) et les haies hautes (3 mètre de hauteur en moyenne), et de 1 mètres minimum d'épaisseur, (tolérance de moins de 10%), composées d'essences locales (voir liste en annexe p. 106), et continues, c'est-à-dire présentant une végétation arbustive ou arborescente sans interruption de plus de 1 mètre de longueur au niveau des branches, avec une tolérance de 3% de trous sur le linéaire engagé.

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles

Surface d'application : 30 000 ml

Budget prévisionnel global : 129 000 € sur 6 ans : MAET en 2010 – 2011 sur 20 000 ml, soit 86 000 €

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Annexe n°1 : Liste des végétaux

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)
Bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*)
Bourdaine (*Frangula alnus*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Châtaignier (*Castanea sativa*)
Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Chêne sessile (*Quercus petraea*)
Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Eglantier (*Rosa canina*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoïdes*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Framboisier (*Rubus idaeus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
Genêt à balais (*Cytisus scoparius*)
Groseillier à fleurs (*Ribes sanguineum*)
Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Houx (*Ilex aquifolium*)
Merisier (*Prunus avium*)
Merisier à grappes (*Prunus padus*)
Néflier (*Mespilus germanica*)
Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*)
Noisetier (*Corylus avellana*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Orme Champêtre (*Ulmus minor*)
Peuplier grisard (*Populus canescens*)
Peuplier tremble (*Populus tremula*)
Poirier sauvage (*Pyrus communis*)
Pommier sauvage (*Malus sylvestris*)
Prunellier (*Prunus spinosa*)
Saule à 3 étamines (*Salix triandra*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule cendré (*Salix cinerea*)
Saule des vanniers (*Salix viminalis*)
Saule fragile (*Salix fragilis*)
Saule marsault (*Salix caprea*)
Saule osier (*Salix viminalis*)
Saule pourpre (*Salix purpurea*)
Sorbier des oiseaux (*Sorbus aucuparia*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Tilleul à grande feuille (*Tilia platyphyllos*)
Tilleul à petite feuille (*Tilia cordata*)
Troène d'Europe (*Ligustrum vulgare*)
Viorne mancienne (*Viburnum lantana*)
Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Mesure MC 2 : Entretien et restaurer les mares et plans d'eau des bocages

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation pour travaux

Objectif de l'action :

Maintien ou restauration des mares et plans d'eau

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Nombre de mares restaurées/entretenu

Descriptif de l'action :

Entretien de mares et plans d'eau
Restauration de mares et plans d'eau

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles, communes

Cadre politique : PAC, Natura 2000

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre et surface de MAEt
Mares

Types de financements mobilisables :

MAEt
Contrat Natura 2000 (A32309R et A32309P)
Communes

Habitats/espèces visés :

Chauves-souris
Triton crêté, Crapaud sonneur à ventre jaune
Agrion de mercure, Gomphe serpent

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

1 MAEt est à disposition des exploitants agricoles :

Type de couvert et/ou habitat	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
Mares, plans d'eau	AU_PRIE_MA1	Entretien	135 €/mare/an

Des contrats Natura 2000 peuvent être envisagés pour les opérations de restauration ou entretien de mares ou lorsque les propriétaires ne sont pas de profession agricole.

Pour les contrats Natura 2000 et les MAEt :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- le type d'intervention, la périodicité sur les 5 ans du contrat sur la mare ou l'étang seront étudiées au cas par cas lors d'un diagnostic préliminaire réalisé par une structure agréée (structure porteuse ou autre) : ce diagnostic précisera les modalités de :
 - curage de la mare : maintien de berges en pente douce
 - curage de l'étang : intervenir en période de basses eaux (d'octobre à fin février), en profitant d'une vidange d'étang

le cas échéant (hors période de reproduction des batraciens et de dérangement pour le reste de la faune aquatique et pour la flore). Intervention à la pelle mécanique, qui travaillera depuis le moins de points possible. Intervention sur les 2/3 de la surface au maximum, afin de préserver une zone réservoir de graines et de faune. Le curage peut être partiel sur la seule zone exondée par abaissement naturel (en queue d'étang notamment). Les vases extraites seront disposées en tas peu élevés à proximité des pièces d'eau (sans les étaler sur les habitats de rives) afin de permettre un retour à l'eau d'éventuelles espèces de faune.

Dans tous les cas :

- débroussaillage mécanique ou manuel d'entretien des abords
- faucardage de la végétation aquatique
- exportation des végétaux
- enlèvement des macro-déchets
- empoisonnement extensif des plans d'eau en espèces locales ou empoisonnement interdit
- absence d'utilisation de produits phytosanitaires
- respect d'une période d'intervention : hors période de reproduction des espèces cibles : amphibiens et odonates soit en dehors de la période de mi-février à fin septembre
- ne pas entreposer de sels à proximité de la mare
- absence de colmatage plastique
- absence d'introduction d'espèces exogènes
- mise en défens partielle avec accès limité des troupeaux dans le cas de surfaces pâturées jouxtant la mare ou plan d'eau

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles

Surface d'application : 4 mares et 2 plans d'eau

Budget prévisionnel global : 10 000 € sur 6 ans

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Mesure MC 3 : Convertir des terres arables en herbages extensifs

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation pour restauration de milieu

Objectif de l'action :

Restauration de prairies

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Nombre de prairies restaurées

Descriptif de l'action :

Conversion de cultures et mise en pâturage

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre et surface de MAEt

Cadre politique : PAC, Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Oiseaux, chauves-souris

Types de financements mobilisables :

MAEt

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

1 MAEt est à disposition des exploitants agricoles :
sur un couvert de grandes cultures de blé, maïs...

Type de couvert et/ou habitat	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
Grandes cultures	AU_PRIE_GC1	Conversion de terres arables en herbages extensifs	Plafond 450 €/ha/an

Implantation d'un couvert de graminées fourragères pérennes

Gestion de ce couvert : fertilisation azotée totale limitée à 80 u/ha/an, dont N minéral limité à 60 u/ha/an ; chargement moyen maximal de 1.4 UGB/ha/an

Absence d'Apport de chaux et magnésium

Absence d'épandage de boues

Compost d'effluent d'élevage autorisé

Absence de traitements phytosanitaires, sauf traitements herbicides localisés

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles

Surface d'application : 55 ha

Budget prévisionnel global : 30 000 € sur 6 ans (12 ha convertis en priorité le long du ruisseau des Sabotiers)

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

ENJEU 3 : MAINTIEN DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Mesure ME 1 : Restaurer ou entretenir la ripisylve

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation pour travaux d'entretien

Objectif de l'action :

Restauration/entretien de ripisylves

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Qualité de l'eau

Descriptif de l'action :

Entretien mécanique des ripisylves
Restauration mécanique de ripisylves

Indicateur d'évaluation de l'action :

Linéaires de ripisylves

Habitats/espèces visés :

Oiseaux
Loutre d'Europe, Chauves-souris
Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux 91E0

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

MAEt
Contrat Natura 2000 (A32311P et A32311R)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

1 MAEt est à disposition des exploitants agricoles :

Type de couvert et/ou habitat	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
Ripisylves	AU_PRIE_RII	Entretien de ripisylves	82 €/ 100ml/an

Des contrats Natura 2000 peuvent être envisagés pour les opérations de restauration de ripisylves lorsque les propriétaires ne sont pas de profession agricole.

- Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs qui définira notamment l'emplacement des ripisylves à restaurer et/ou à entretenir

Diverses options pourront être mises en œuvre au cas par cas :

- A. débroussaillage des berges et des accès aux rivières
- B. recépage sélectif et balivage
- C. élagage
- D. Abattage sélectif d'arbres

- Sur le territoire : au minimum 1 taille sur les 5 ans du contrat sur les 2 côtés de la ripisylve ; possibilité d'entretenir la ripisylve engagée par secteurs sur les 5 ans.

- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés (si les travaux sont réalisés par le bénéficiaire)

- respect d'une période d'intervention comprise entre le 15 septembre et le 15 mars.

- Absence de traitements chimiques

- maintien des arbres morts/sénescents/à cavité dans la mesure où ils ne représentent pas de danger

- remplacement des arbres manquants selon une liste d'essences autorisées (en annexe p. 106).

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles : ruisseau de l'Ours, de Messarges, des Sabotiers

Surface d'application : 6 000 ml

Budget prévisionnel global : 20 000 € sur 6 ans (5 000 ml engagés)

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Mesure ME 2 : Mettre en place et entretenir des clôtures le long de berges pâturées soumises à un piétinement significatif

PRIORITE

*

STRATEGIE

contractualisation pour travaux d'entretien

Objectif de l'action :

Installer des clôtures le long des berges dans les parcelles pâturées soumises à une pression de piétinement élevée

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Qualité de l'eau

Evolution des populations d'espèces aquatiques

Descriptif de l'action :

Mise en place de clôtures

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles

Indicateur d'évaluation de l'action :

Linéaire de clôtures par rapport au prévisionnel

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Aulnaies-frênaies à Laîche espacée 91E0

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430

Loutre d'Europe, Chabot

Types de financements mobilisables :

Mesure 216 PDRH : investissements non productifs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

1. engagements non rémunérés :

- Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs qui définira notamment les berges érodées nécessitant la mise en place de clôtures
- L'emplacement exact de la clôture en bord de rivière sera déterminée conjointement par le propriétaire, le maître d'œuvre, et le prestataire en prenant en compte la stabilité de la berge, l'entretien ultérieur, les autres usagers éventuels, le type de clôtures.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- période d'intervention : 15 septembre au 15 avril
- Absence de traitements chimiques
- Absence de modification de l'affectation du terrain
- Si brûlage, se conformer à la réglementation en vigueur

2. engagements rémunérés :

- Préparation de l'emprise si nécessaire : débroussaillage mécanique, bûcheronnage
- Acquisition de matériel nécessaire à la réalisation des **clôtures fixes** : piquets, grillage, fils ronce et/ou électriques, isolateurs, batteries, transformateurs, tendeurs)
- Réalisation de la clôture de type Ursus ou Ronce
- Mise en place de portillons ou sautadours si nécessaire

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles

Surface d'application : 1 000 ml

Budget prévisionnel global : 8 000 € sur 6 ans

80% du montant pris en charge par des crédits Natura 2000

Le montant subventionnable est fixé lors de l'établissement du contrat sur la base d'un devis ou d'un estimatif réalisé à partir des barèmes régionaux annexés à l'arrêté préfectoral ou à la note de service

Indicatif :

Clôture type ursus (ovin) : 8 à 12 euros TTC / ml

Clôture électrique fixe : 5 à 8 euros TTC / ml

Clôture barbelés (bovin, équin) : 5 à 8 euros TTC / ml

Opérations associées : ME3 Mettre en place et entretenir un abreuvoir en cas de pose de clôtures

MT2 Animation de la Charte Natura 2000

**Mesure ME 3 : Mettre en place et entretenir un abreuvoir
en cas de pose de clôtures**

PRIORITE

*

STRATEGIE

contractualisation

Objectif de l'action :

Installer des dispositifs d'abreuvement épargnant les cours d'eau en cas de pose de clôtures

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Qualité de l'eau

Evolution des populations d'espèces aquatiques

Descriptif de l'action :

Mise en place d'abreuvoirs

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de dispositifs installés

Habitats/espèces visés :

Aulnaies-frênaies à Laîche espacée 91E0

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430

Loutre d'Europe, Chabot

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Mesure 216 PDRH : investissements non productifs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

1. engagements non rémunérés :

- Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs qui définira notamment l'emplacement des abreuvoirs
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Période d'intervention : 15 septembre au 15 avril
- Absence de traitements chimiques
- Absence de modification de l'affectation du terrain
- Si brûlage, se conformer à la réglementation en vigueur

2. engagements rémunérés :

- Nettoyage mécanique ou manuel de la végétation autour des abreuvoirs et canaux d'alimentation
- **Création d'abreuvoir : pompe de prairie, abreuvoir gravitaire, abreuvoir direct au cours d'eau (possibilité de mettre en place un géotextile au sol pour limiter le creusement au niveau du passage du troupeau)**
- Captage de source
- Acheminement de l'eau depuis les captages ou retenues vers les nouveaux abreuvoirs

Territoire concerné : site Natura 2000, bocages de Meillers et Bressolles

Surface d'application : 5 000 ml

Budget prévisionnel global :

80% du montant pris en charge par des crédits Natura 2000

Le montant subventionnable est fixé lors de l'établissement du contrat sur la base d'un devis ou d'un estimatif réalisé à partir des barèmes régionaux annexés à l'arrêté préfectoral ou à la note de service

350 €/abreuvoir ; 10 abreuvoirs, soit 3 500 € sur 6 ans

2 000 €/abreuvoir quand abreuvoir direct au cours d'eau : 2 aménagements soit 4 000 € sur 6 ans

Opérations associées : ME2 Mettre en place et entretenir des clôtures le long de berges pâturées

MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Mesure ME 4 : Aménager un dispositif de franchissement permanent des cours d'eau (bétail ou machine) dans les bocages et les forêts

PRIORITE

*

STRATEGIE

contractualisation

Objectif de l'action :

Installer des dispositifs de franchissement épargnant les écosystèmes aquatiques

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Qualité de l'eau

Evolution des populations d'espèces aquatiques

Descriptif de l'action :

Mise en place de dispositifs de franchissement

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de dispositifs installés

Habitats/espèces visés :

Aulnaies-frênaies à Laîche espacée 91E0

Chênaies-ormaises à Frêne oxyphylle 91F0

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430

Loutre d'Europe

Chabot

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants agricoles, exploitants forestiers

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Mesure 216 PDRH : investissements non productifs

Contrat forestier F22709

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

1. engagements non rémunérés :

- Etablir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du Document d'objectifs qui définira notamment l'emplacement des dispositifs
- Entretien des dispositifs par des techniques manuelles ou mécaniques
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Période d'intervention : 15 septembre au 15 avril
- Absence de traitements chimiques

2. engagements rémunérés :

- A. installation d'une passerelle entre deux parcelles séparées par un cours d'eau
- B. installation d'une buse entre deux parcelles séparées par un cours d'eau
- C. aménagement d'un passage à gué

Options non cumulables sur une même parcelle

Territoire concerné : site Natura 2000,

Surface d'application : massif forestiers et bocages

Budget prévisionnel global : à déterminer

80% du montant pris en charge par des crédits Natura 2000

Le montant subventionnable est fixé lors de l'établissement du contrat sur la base d'un devis ou d'un estimatif réalisé à partir des barèmes régionaux annexés à l'arrêté préfectoral ou à la note de service

900 € le tube de 6 m de long coupé dans le sens de la longueur

Opérations associées : ME1 Restaurer ou entretenir la ripisylve

MT2 Animation de la Charte Natura 2000

ENJEU 4 : FAVORISER L'EXPRESSION DE LA BIODIVERSITE FORESTIERE

Mesure MF 1 : Créer des îlots de vieillissement et de sénescence

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation pour travaux de restauration ou d'entretien

Objectif de l'action :

Augmenter la biodiversité forestière

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Evolution des populations d'espèces forestières

Augmentation de la nécromasse forestière

Descriptif de l'action :

Mise en place d'îlots de vieillissement

Mise en place d'îlots de sénescence

Indicateur d'évaluation de l'action :

Pointages lors d'opérations diverses

Habitats/espèces visés :

Hêtraies-chênaies subatlantiques 9130

Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx 9120

Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée 9160

Oiseaux, Chauves-souris

Lucane cerf-volant, Grand Capricorne

DICRANE VERT

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22712

ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Option 1 : îlots de vieillissement :

- Créer des îlots de vieillissement en forêts de production où les arbres seront **conservés 30 ans au-delà de leur âge d'exploitabilité** défini dans l'aménagement de la forêt domaniale des Prieurés (2004 – 2023) et dans les orientations forestières régionales ; les îlots seront répartis sur l'ensemble du massif forestier. Les arbres feront l'objet de récoltes (programmation de coupes d'amélioration). L'objectif est d'obtenir des stades de forêt vieillissante avec des arbres à cavités, morts, sénescents.

Option 2 : îlots de sénescence :

- Créer des îlots de sénescence à vocation de biodiversité **où les arbres ne seront pas exploités**. Aucun passage d'engins, de coupes du sous-étage ou d'arbres ne sera réalisé.

Pour ces deux types d'îlots :

- Les îlots **implantés doivent présenter une surface optimale de 3 hectares assis sur une ou plusieurs parcelles**, la surface pouvant varier de 0.5 à 5 hectares voire toute la parcelle.

- A terme, une proportion de 3% du massif forestier domaniale inclus dans le site Natura 2000 et placés en îlots de vieillissement et de sénescence est à rechercher, dont 2% en îlots de vieillissement et 1% en îlot de sénescence. Cette proportion peut monter à 5% dont 2% en îlot de vieillissement et 3% en îlot de sénescence.

- Ils seront prioritairement implantés dans les vieux peuplements, et dans les parcelles connues pour leur fort enjeu de biodiversité (accueillant des populations importantes de Dicrane vert ou d'autres espèces des Directives Habitats et Oiseaux).

- La mise en place des îlots s'étale sur 3 périodes d'aménagement. Pour le site Natura 2000, au cours du docob, il s'agit de mettre en place a minima 15 hectares d'îlots de vieillissement et 7 hectares d'îlots de sénescence.

- Les îlots seront si possible installés à l'écart de zones fréquentées par le public pour des raisons de sécurité.

- Les îlots créés seront matérialisés sur le terrain et sur plans : localisation des limites, marquage des arbres limites par un symbole, localisation GPS du centre de l'îlot (note de service de l'ONF).

Remarque importante : prévoir dans la mesure du possible des corridors écologiques de non exploitation (par exemple le long de ruisseaux) entre les îlots implantés pour faciliter les échanges de population d'espèces.

Localisation INDICATIVE des îlots :

- *de vieillissement : Bagnolet : p. 32-38 et p. 41-42 / Messarges : p. 314-315-318-319*
- *de sénescence : Bagnolet : p. 14 // Moladier : p. 115, 128, 129, 130, 131*

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha

Budget prévisionnel global : 100 000 € sur 6 ans

Opérations associées : *MF2 : Conserver des arbres morts et sénescents*

MT2 Animation de la Charte Natura 2000

AC1 compléter les inventaires naturalistes en forêts

La carte n°17 cartographie les îlots de vieillissement et de sénescence existants actuellement en forêts domaniales et dans le site Natura 2000 (mis en place au cours de l'aménagement) :

- entité de Messarges : un seul îlot de sénescence est mis en place en forêt de Messarges sur de la quartzite et où la station est peu fertile (parcelle 324), pour une surface de 2 hectares. L'îlot de vieillissement déjà présent est installé sur l'Aulnaie glutineuse à Osmonde royale sur une surface de 1,5 hectares. Un îlot de vieillissement est prévu à cheval sur plusieurs parcelles (314-315-318-319) le long du cours d'eau où le Dicrane vert est bien présent, pour une superficie totale de 3,5 hectares ;
- entité de Moladier : 2 îlots de vieillissement sont installés pour une superficie totale de 1,8 hectares ;
- entité de Bagnolet : 4 îlots de vieillissement sont déjà implantés sur tout le massif de Bagnolet, mais seulement 2 sont dans le site Natura 2000, pour une superficie de 2.4 hectares. Un des îlots de vieillissement se situe en bordure de l'étang du Pré du garde.

Mesure MF 2 : Conserver des arbres

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation pour travaux de restauration ou d'entretien

Objectif de l'action :

Augmenter la biodiversité forestière

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Evolution des populations d'espèces forestières

Augmentation de la nécromasse forestière

Descriptif de l'action :

Maintien d'arbres morts sur pied

Maintien d'arbres sénescents et à cavités sur pied

Maintien d'arbres vivants (sur-réserves...)

Indicateur d'évaluation de l'action :

Pointages lors d'opérations diverses

Habitats/espèces visés :

Hêtraies-chênaies subatlantiques 9130

Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx 9120

Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée 9160

Oiseaux, Chauves-souris

Lucane cerf-volant, Grand Capricorne

DICRANE VERT

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22712

Charte Natura 2000

ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

A l'occasion des martelages des coupes,

- **Conserver au minimum 5 mètres cube d'arbres morts ou fortement sénescents par hectare, pendant une durée minimum de 30 ans**, sur pied ou à terre, et de diamètre à 1.30 m d'au minimum 35 cm ; les signaler sur le terrain par un symbole.

- **Conserver des arbres à cavités et à écorce décollée de l'ordre de 2 par hectare** lorsqu'ils existent, dans les peuplements mêmes jeunes (ils permettent d'accueillir notamment des populations de Barbastelle d'Europe).

- Ces arbres seront matérialisés sur le terrain et sur plans (GPS).

- Les essences choisies peuvent être l'essence objectif ou des essences de moindre valeur marchande (chêne, hêtre...).

- Cette mesure est applicable dans les parcelles en amélioration et dans les parcelles en régénération.

- Les zones situées près des voies de circulation ou de passage des usagers sont de préférence exclues de cette mesure, pour raisons de sécurité.

Bonnes pratiques (non rémunérées) :

- **Maintenir des bouquets de sur-réserves** à la coupe définitive disséminés dans une parcelle et maintenus au-delà de leur âge d'exploitabilité.

- **Maintenir des éléments du sous-étage** et notamment des espèces arbustives :

- le Houx, le Fragon petit houx et l'Aubépine pourront être maintenus jusqu'au relevé de couvert ;

- le Néflier, l'Alisier, le Cormier, peuvent être mener comme des essences secondaires et être conservés durant la vie du peuplement. Il serait également intéressant de maintenir des semenciers de ces espèces dans le peuplement durant la phase de régénération.

- **Maintenir un maximum de branches d'un diamètre inférieur ou égal à 7 cm, et de souches au sol dans toutes les parcelles forestières en coupes d'amélioration**, notamment pour accueillir des populations de micromammifères (campagnols...).

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha

Budget prévisionnel global : 50 000 € sur 6 ans

Opérations associées : MF1 : Créer des îlots de vieillissement et de sénescence

MT2 Animation de la Charte Natura 2000

AC1 compléter les inventaires naturalistes en forêts

Mesure MF 3 : Créer et entretenir des mares forestières

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation pour travaux de restauration ou d'entretien

Objectif de l'action :

Augmenter la biodiversité forestière

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Evolution des populations d'espèces forestières (chauves-souris) et aquatiques (amphibiens)

Descriptif de l'action :

Créer des mares dans les coupes de régénération
Entretien des mares forestières existantes

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de mares créées

Habitats/espèces visés :

Chauves-souris, dont la Barbastelle
Crapaud sonneur à ventre jaune
Triton crêté

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22702
ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Option 1 : entretien de mares forestières existantes

- débroussaillage et nettoyage initial du point d'eau et des abords (y compris léger bûcheronnage avec démembrement et enstérage éventuel des bois), mécanique ou manuel
- reprofilage des berges en pente douce
- exportation des végétaux
- curage avec exportation éventuelle des matériaux à 20 m de la mare
- enlèvement des macro-déchets
- empoisonnement interdit
- absence d'utilisation de produits phytosanitaires
- respect d'une période d'intervention : hors période de reproduction des espèces cibles : amphibiens et odonates, soit en dehors de la période de mi-février à fin septembre
- ne pas entreposer de sels à proximité de la mare
- absence de colmatage plastique
- absence d'introduction d'espèces exogènes
- maintien d'arbres autour de la mare
- localiser sur plans les mares entretenues (GPS)

Option 2 : création de mares dans les coupes de régénération, en priorité en lisière de forêts (a minima, 2 mares par massif)

- dans les parcelles en coupes de régénération, créer des mares forestières ; les parcelles en régénération sont favorables car elles présentent une faible densité de semenciers et fournissent un ensoleillement optimum
- curage de création avec colmatage éventuel par apport d'argile et exportation ou régilage des produits de curage
- profilage des berges en pente douce
- empoisonnement interdit
- absence d'utilisation de produits phytosanitaires
- respect d'une période d'intervention : hors période de reproduction des espèces cibles : amphibiens et odonates, soit en dehors de la période de mi-février à fin septembre
- ne pas entreposer de sels à proximité de la mare
- absence de colmatage plastique
- absence d'introduction d'espèces exogènes
- maintien d'arbres autour de la mare
- les parcelles choisies pour créer des mares sont en priorité les parcelles en coupes de régénération.
- localiser sur plans les mares créées (GPS)

Bonnes pratiques : maintien d'ornières forestières

Maintenir, notamment en l'inscrivant dans le cahier des clauses techniques lors d'une exploitation forestière, des tronçons d'ornières non rebouchées dans les parcelles sur les cloisonnements d'exploitation.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha

Budget prévisionnel global : 10 mares créées, soit 15 000 € sur 6 ans
10 mares entretenues, soit 10 000 € sur 6 ans (toutes les mares de Messarges)

Opérations associées : *MT2 Animation de la Charte Natura 2000*
AC1 compléter les inventaires naturalistes en forêts

Mesure MF 4 : Eliminer les essences résineuses en bord de cours d'eau (Massif de Messarges)

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Remettre en lumière le ruisseau

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Elimination des résineux au profit des habitats et des espèces

Descriptif de l'action :

Eliminer les essences résineuses au bord du ruisseau de l'Ours (p. 304)

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre d'arbres éliminés

Habitats/espèces visés :

Aulnaie-frênaie à Laîche espacée 91E0
Loutre d'Europe
Chabot

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22711
ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- bûcheronnage et abattage des résineux
- si besoin, débroussaillage ou fauche de la végétation
- maintien des berges éclairées : pas de plantation volontaire

Les travaux seront mécaniques ou manuels

Toutes les précautions seront prises pour ne pas impacter le ruisseau au moment de l'intervention : dispositifs de franchissement temporaire...

Intervention entre le 15 septembre et le 15 mars

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : Forêt de Messarges, parcelle 304, en bordure de la rivière de l'Ours

Budget prévisionnel global : Aucun

Opérations associées : *MT2 Animation de la Charte Natura 2000*

Mesure MF 5 : Créer des zones tampon de non intervention sylvicole temporaire

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation

Objectif de l'action :

Garantir une zone de quiétude pour les espèces forestières patrimoniales lors des interventions sylvicoles

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Maintien de la présence d'espèces forestières

Augmentation ou préservation des espèces d'oiseaux nicheuses

Descriptif de l'action :

Mettre en place une zone tampon de non intervention sylvicole

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de zone tampons temporaires mises en place

Habitats/espèces visés :

Aigle botté, Autour des palombes, Cigogne noire

Loutre d'Europe

Aulnaie glutineuse à Osmonde royale (Messargès)

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Charte Natura 2000

ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Action A : lorsqu'une espèce de rapaces nicheurs telle l'Aigle botté aura été recensée sur une parcelle forestière du site, et que des preuves de sa nidification auront été apportées, **mise en place d'une zone tampon de non intervention du 1^{er} mars au 31 juillet**, autour du nid afin de préserver sa tranquillité et la réussite de la nichée. Cette zone tampon sera matérialisée sur le terrain par des symboles particuliers, ainsi que sur plan (GPS).

Cette zone tampon est temporaire. Chaque année, des vérifications de la présence de l'espèce auront lieu afin de modifier ou non l'emplacement de cette zone tampon en fonction de la localisation des nichées.

Zone tampon de 100 à 200 mètres ou à définir au cas par cas selon l'espèce par des experts.

(N.B. : en forêt de Bagnolet, nidification de l'Aigle botté en parcelles 23, 24 et 87)

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha, entités forestières de Messargès, Moladier, Bagnolet

Budget prévisionnel global : non chiffrable

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

AC1 compléter les inventaires naturalistes en forêts

Mesure MF 6 : Réduire l'impact des dessertes forestières

PRIORITE

*

STRATEGIE

contractualisation

Objectif de l'action :

Maîtriser la fréquentation et le dérangement dans des zones où des espèces sensibles sont recensées

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Limiter l'impact des routes forestières sur la présence d'espèces, notamment nicheuses

Descriptif de l'action :

Travaux préservant la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Indicateur d'évaluation de l'action :

Préservation des habitats ou espèces patrimoniales

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Tous les habitats et espèces

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22709

ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- A. Allongement de parcours d'une voirie existante
- B. Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation
- C. Mise en place de dispositifs anti-érosifs
- D. Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents ou temporaires de cours d'eau

Carnet d'enregistrement des pratiques

Période de travaux ou aménagements en dehors de la période sensible pour les espèces, soit en dehors des mois d'avril à août

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha, entités forestières de Messarges, Moladier, Bagnolet

Budget prévisionnel global : non chiffrable

90 000 €/km au maximum pour les routes empierrées

110 000 €/km au maximum pour les routes forestières empierrées et revêtues

30 000 €/km au maximum pour les pistes forestières

5 000 €/km au maximum pour les dispositifs de franchissements

Opérations associées : ME4 : Aménager un dispositif de franchissement des cours d'eau

MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Mesure MF 7 : Aménager les ouvrages d'art

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractualisation

Objectif de l'action :

Optimiser le potentiel d'accueil des ouvrages d'art pour les chauves-souris
Prendre en compte la conservation des chauves-souris présentes lors des travaux de réfection

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Augmentation ou pérennisation de l'utilisation des ouvrages d'art par les chauves-souris

Descriptif de l'action :

Travaux d'entretien des ouvrages d'art préservant les gîtes à chauves-souris (de reproduction, de transit)

Indicateur d'évaluation de l'action :

Préservation des espèces patrimoniales de chauves-souris

Habitats/espèces visés :

Murin de Daubenton
Grand Murin
Sérotine commune

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF, communes, Conseil général

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22713
ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Sur un ouvrage d'art déjà en place :

- Absence de travaux entre mi-mai et mi-août sous les ponts occupés par une colonie de reproduction.
- Afin de ne pas emmurer les chauves-souris, procéder, lors de l'entretien des ouvrages d'art, à un examen minutieux : conserver tels quels les espaces où des animaux sont vus et ceux où des indices de présence sont repérés (guano, restes d'insectes...). Cette étape suppose un travail concerté entre les communes, l'Office National des Forêts et l'animateur du site Natura 2000.
- Lors de la réfection des joints, laisser 1 ou 2 disjointements libres par voûte. Une loge longue de 15 cm, large de 2 – 3 cm, profonde de 15 cm suffit pour abriter une colonie de reproduction.
- Ne pas obturer un drain ou un disjointement dont le fond n'est pas visible.
- Créer des gîtes artificiels pour favoriser l'installation des chauves-souris sous les ponts : poser de simples briques alvéolaires présentant des petites loges à l'intérieur des ponts. Les fixer à l'aide de ciment, après avoir pris soin d'en boucher une des extrémités avec du ciment.

Sur un ouvrage soumis à un remplacement :

- la période d'intervention se situe alors entre mi-août et mi-septembre, avec évacuation des chauves-souris. Des nichoirs temporaires sont installés à proximité du chantier pendant la durée des travaux.

Un inventaire préalable des ouvrages d'art présents sur le site Natura 2000 et accueillant régulièrement des colonies de chauves-souris sera sûrement nécessaire pour mettre en place cette mesure.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha, entités forestières de Messarges, Moladier, Bagnolet

Budget prévisionnel global : non chiffrable

Opérations associées : MT2 Animation de la Charte Natura 2000

Mesure MF 8 : Etude du DICRANE VERT

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation

Objectif de l'action :

Préserver le Dicrane vert en forêts

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Augmentation ou maintien des populations de Dicrane vert

Descriptif de l'action :

Etudier la biologie du Dicrane vert

Indicateur d'évaluation de l'action :

Préservation de l'espèce patrimoniale

Habitats/espèces visés :

DICRANE VERT

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 forestier F22713

ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- Action : Mettre en place un protocole de recherche sur l'espèce de Dicrane vert, afin d'améliorer nos connaissances sur son écologie.

Rechercher les opérations de gestion à mettre en œuvre sur le terrain pour sa préservation.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha, entités forestières de Messarges, Moladier, Bagnolet

Budget prévisionnel global : non chiffrable

Opérations associées : *MT2 Animation de la Charte Natura 2000*

AC1 compléter les inventaires naturalistes en forêts

ENJEU 5 : EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Mesure AC 1 : Compléter les inventaires naturalistes en forêts

PRIORITE

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action :

Améliorer les connaissances sur le site

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Inventaires/suivis naturalistes

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre d'études et de suivis réalisés

Habitats/espèces visés :

DICRANE VERT, Oiseaux, Chauves-souris, Amphibiens, Mammifères, Insectes forestiers (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne...)

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF (réseaux naturalistes), bureau d'études, associations naturalistes – LPO, Muséum d'Histoire Naturelle, Facultés...

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- Action A : état des lieux des populations de Dicrane vert dans les trois massifs forestiers dès 2010 :

Prospections des arbres notamment des hêtres et charmes dans les parcelles forestières en coupes d'amélioration.

Un suivi des populations de Dicrane vert aura lieu tous les 6 ans, dans et en dehors des îlots de vieillissement/sénescence implantés, sur l'ensemble des forêts. Cette action est à coupler avec la mesure MF7 Etude du Dicrane vert où l'état des lieux est le préalable à la mise en place de cette étude.

L'état des lieux permettra de pouvoir positionner les îlots de manière fonctionnelle et de prendre en compte la localisation des pieds de Dicrane vert dans les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Dans les parcelles forestières où cette espèce a été identifiée les années passées et où des îlots pourraient être implantés, il s'agit de s'assurer de sa présence.

- Action B : suivi des populations de Chiroptères (*inventaires à coupler avec l'inventaire des chiroptères en milieux ouverts*) :

- 1 inventaire des populations de chiroptères en forêts de Bagnolet et de Messargues au cours du docob (détection des ultrasons et captures). Si des espèces inscrites à l'annexe II sont recensées, des prospections pour la recherche de gîtes forestiers les années suivantes pourront être entreprises ;

- prospections ciblées de gîtes de reproduction dans les parcelles âgées et de gîtes d'hibernation de Barbastelle et de Murin à oreilles échancrées en forêt de Moladier. Ces prospections auront lieu 1 fois au cours du docob. Elles sont l'occasion de connaître l'utilisation effective de la forêt comme lieu de vie, et non seulement comme lieu de chasse ou de migration. Les arbres prospectés et servant de gîtes aux chauves-souris seront marqués afin de les maintenir au moment des coupes d'amélioration et de régénération.

- Action C : un inventaire des populations de batraciens au cours du docob dans les mares et étangs existants en forêts mais aussi dans les bocages de Meillers et Bressolles (*inventaires à coupler avec l'inventaire des amphibiens en milieux ouverts*) :

- Suivi simple, c'est-à-dire inventaire périodique tous les 6 ans (1 fois au cours du docob)

- Action D : suivi des populations d'oiseaux nicheuses :

Le suivi annuel des oiseaux nicheurs sur les 3 massifs forestiers est primordial pour évaluer leur fréquentation au niveau du site et pour appréhender la présence et la reproduction d'espèces emblématiques telles que la Bondrée apivore ou les Busards, Aigle botté. Ceci permettra de mettre en place au besoin une zone tampon de non intervention pour préserver la tranquillité de l'espèce.

- Action E : améliorer les connaissances sur la présence de la loutre d'Europe dans tout le site Natura 2000, sur les ruisseaux et rivières pérennes des forêts et des bocages de Meillers et Bressolles :

Recherche des indices de présence de la Loutre (épreintes, empreintes...) dès la 1^{ère} ou la 2^{ème} année de mise en œuvre du docob pour estimer la population et surtout estimer sa présence dans cette zone.

- Action F : inventaires des insectes forestiers (en particulier saproxyliques), en forêts de Moladier, Bagnolet et Messargues.

Cet inventaire n'est pas prioritaire les premières années du docob. Toutefois, un inventaire préalable ou à la mise en place d'îlots de vieillissement et/ou de sénescence sur les parcelles pressenties permettrait de connaître leur rôle dans le développement des insectes, en

programmant 5 ou 6 ans plus tard des suivis. Par exemple, en forêt de Messarges, réaliser un inventaire dans la parcelle 13 et en même temps dans l'îlot de vieillissement à installer sur les parcelles 314-315-318-319 en années n et n+6.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 447.7 ha

Budget prévisionnel global : 5 000 €/an, soit 30 000 €

Opérations associées : Toutes

Mesure AC 2 : Compléter les inventaires naturalistes en milieux ouverts

PRIORITE

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action :

Améliorer les connaissances sur le site

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Inventaires/suivis naturalistes

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre d'études et de suivis réalisés

Habitats/espèces visés :

Chauves-souris, Amphibiens, Odonates, Papillons

Acteurs de la mise en œuvre :

ONF (réseaux naturalistes), bureau d'études, associations naturalistes - CSA, Muséum d'Histoire Naturelle, Facultés...

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- Action A : suivis des odonates

Un inventaire des odonates le long du ruisseau des Sabotiers a eu lieu en 2008. Des suivis complémentaires le long du ruisseau des Sabotiers (Bressolles) et le long de la rivière de l'Ours augmenterait notre connaissance du site, afin de localiser notamment l'Agrion de Mercure et le Gomphe serpent, et de prendre en compte leur présence dans la mise en place de mesures de gestion des ruisseaux (entretien de la ripisylve, des berges...). Ces suivis pourraient être réalisés dès 2010.

- Action B : inventaire des chiroptères (*inventaire à coupler avec l'inventaire des chiroptères en forêts*).

L'étude complémentaire de 2008 a permis d'identifier la présence de 8 espèces de chauves-souris dont la Barbastelle d'Europe au niveau du bocage entre la forêt de Moladier et l'Allier. Un suivi pourrait être engagé cinq années après le passage de 2008, soit en 2013, ainsi qu'un inventaire dans le bocage de Meillers (détection des ultrasons et capture).

- Action C : inventaire des amphibiens (*inventaire à coupler avec l'inventaire des populations de batraciens en forêts*).

Un inventaire des amphibiens sur les mares existantes au sein des bocages du site permettrait de connaître leur fréquentation par ces espèces, et en particulier par le Crapaud sonneur à ventre jaune. Cet inventaire pourrait aussi permettre d'appréhender les déplacements éventuels de populations depuis les forêts avoisinantes.

- Action D : inventaire des papillons diurnes sur les parties bocagères du site. Cette action permettra de rechercher la présence d'espèces patrimoniales, dont le Cuivré des marais (An. II DH) qui fréquente les prairies humides. Inventaire sur les prairies humides, le long du ruisseau des Sabotiers et surtout le long de la rivière de l'Ours où sont recensées des prairies humides de grande taille.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 433 ha

Budget prévisionnel global : 5 000 €/an, soit 30 000 €

Opérations associées : Toutes

ENJEU 6 : AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE SITE ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DE CONSERVATION

Mesure ML 1 : Diffuser une plaquette de présentation du site	
<p><u>PRIORITE</u> **</p> <p><u>STRATEGIE</u> Communication</p> <p>Objectif de l'action : Informier les habitants du secteur et les touristes</p> <p>Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités</p>	
<p>Descriptif de l'action : Diffusion d'une plaquette de présentation</p> <p>Indicateur d'évaluation de l'action : Nombre de plaquettes distribuées</p> <p>Habitats/espèces visés : Tous</p>	<p>Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice</p> <p>Cadre politique : Natura 2000</p> <p>Types de financements mobilisables : Animation Natura 2000 (DIREN)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u>	
<p>Moyens proposés : Réalisation d'un A3 recto-verso en couleur présentant le site et ses richesses naturelles. Cette plaquette pourra être diffusée via les communes, les offices de tourisme.</p> <p>Territoire concerné : site Natura 2000</p> <p>Surface d'application : 2 946.7 ha</p> <p>Budget prévisionnel global : 3 000 € sur 6 ans</p> <p>Opérations associées : Toutes</p>	

Mesure ML 2 : Diffuser un bulletin d'information

PRIORITE

**

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur et les touristes

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Diffusion d'un bulletin

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de bulletins distribués

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Tous

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Réalisation d'un A3 recto-verso en couleur présentant les actions et les mesures mises en place sur le site au cours des années, pour la préservation des habitats et espèces patrimoniaux.

Diffusion du bulletin auprès des habitants, si possible en lien avec les bulletins municipaux pour réduire les coûts. Sa parution sera **annuelle** pour constituer un lien avec les habitants du site.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 12 000 € sur 6 ans

Opérations associées : Toutes

Mesure ML 3 : Communiquer auprès des médias

PRIORITE

**

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Articles de presse

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre d'articles

Habitats/espèces visés :

Tous

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Communication globale autour des projets de gestion et de préservation des habitats et espèces dans les journaux locaux – articles, communiqués de presse – lorsque celle-ci peut conduire à mieux informer le public sur les possibilités d'engagements dans la démarche Natura 2000.

Un partenariat privilégié avec un journal local pourrait être mis en œuvre, ainsi qu'avec les communes du site, notamment par l'intermédiaire de leur bulletin municipal.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 500 €/an pendant 6 ans, soit 3 000 € ; budget animation (MT1)

Opérations associées : Toutes

Mesure ML 4 : Organiser des visites guidées

PRIORITE

**

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur et les touristes

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Animations pédagogiques

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de participants

Habitats/espèces visés :

Tous

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice, office de tourisme, structure d'animation nature

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)
ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Proposer régulièrement des sorties de découvertes du patrimoine naturel du site, et notamment en forêts domaniales.

Une à plusieurs visites guidées thématiques par an sur le site pourraient être réalisées dans le but de sensibiliser les habitants voire les touristes aux enjeux de préservation des espèces et des habitats. Un partenariat technique pourrait être envisagé avec les offices de tourisme.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha, voire seulement sur les 2 397 ha de forêts domaniales

Budget prévisionnel global : 1 000 € par an, soit 6 000 € sur 6 ans

Opérations associées : Toutes

Mesure ML 5 : Organiser des réunions publiques d'information

PRIORITE

**

STRATEGIE

Animation

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Réunions d'information

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de participants

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Tous

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Il sera proposé aux acteurs du site d'organiser avec l'animateur des réunions d'information sur le dispositif Natura 2000 et les mesures éligibles afin de les sensibiliser et de proposer des actions aux propriétaires et ayants-droits.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 1 000 €/an, soit 6 000 € ; budget animation (MT1)

Opérations associées : Toutes

**Mesure ML 6 : Conduire des projets d'éducation
à l'environnement**

PRIORITE

*

STRATEGIE

Animation

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Mettre en place des partenariats avec les écoles pour des projets d'éducation à l'environnement

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice, communes, communauté de communes, conseil général, écoles

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de projets d'éducation à l'environnement

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Tous

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Conduite de projets avec les écoles du territoire : l'éducation à l'environnement permet de faire savoir aux habitants dès le plus jeune âge que l'espace dans lequel ils vivent présente des milieux naturels remarquables. Il s'agit donc de :

- lister les écoles, lycées agricoles, collèges et centres de loisirs locaux situés en périphérie du site (Moulins) et entrer en contact avec les directeurs des établissements
- établir avec les enseignants un programme d'animation sur la biodiversité et notamment sur celle de la forêt
- répéter les interventions dans les écoles

Action à coupler avec les visites guidées organisées par l'ONF en forêt domaniale.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 5 mois d'animation pour étude de faisabilité : 15 000 €

Budget à bâtir sur la base des projets retenus (budget animation MT1)

Opérations associées : Toutes

Mesure ML 7 : Installer des panneaux de présentation du site

PRIORITE

**

STRATEGIE

contractuelle/communication

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Installer des panneaux de présentation du site

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de panneaux

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Tous

Types de financements mobilisables :

Contrat Natura 2000 F22714

Contrat Natura 2000 A32326P

Animation Natura 2000 (DIREN)

ONF

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Mise en place de panneaux de présentation du site Natura 2000 aux endroits stratégiques en forêts, c'est-à-dire aux lieux de parking des visiteurs par exemple. 1 panneau par massif forestier pourrait être envisagé : rond-point de Moladier, rond de Messarges, rond de la croix de la Montrée (Bagnolet)

L'action consiste à :

- Rechercher les zones intéressantes pour placer les panneaux
- rechercher un partenariat technique
- proposer une maquette de panneaux
- réaliser les équipements et les installer

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2447.7 ha

Budget prévisionnel global : 3 000 € par panneau, soit 9 000 € sur 6 ans

Opérations associées : Toutes

**Mesure ML 8 : Sensibiliser le grand public à la conservation des
Espèces de chauves-souris**

PRIORITE

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informier les habitants du secteur
Sensibiliser à la problématique de préservation des chauves-souris

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Diffusion d'une plaquette sur les chauves-souris

Acteurs de la mise en œuvre :

Structure animatrice

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de plaquettes thématiques distribuées

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)

Habitats/espèces visés :

Chauves-souris

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

Sur le site, il semble que les chauves-souris soient des espèces animales méconnues du grand public et qui souffrent de cette méconnaissance (mauvaise gestion appliquée par les privés...). Cette sensibilisation passe par :

- la réalisation de plaquettes thématiques sur les chauves-souris présentes sur le site et,
- la tenue de conférences annuelles sur ce thème,
- des sorties de découverte sur le terrain

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 3 000 € sur 6 ans

Budget animation pour les conférences (MT1)

Opérations associées : Toutes

ENJEU 7 : METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE

Mesure MT 1 : Animer le DOCOB

PRIORITE

STRATEGIE

Mise en œuvre du projet

Objectif de l'action :

Associer le Comité de pilotage

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Suivi et gestion du projet

Acteurs de la mise en œuvre :

DIREN
Structure animatrice

Indicateur d'évaluation de l'action :

Niveau de satisfaction du comité de pilotage

Cadre politique : Natura 2000

Habitats/espèces visés :

Tous

Types de financements

mobilisables :
Animation Natura 2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- 1. gestion technique et financière du programme prévu dans le Document d'objectifs du site, pour le compte de la DIREN.
- 2. suivi global des procédures administratives liées à Natura 2000.
- 3. information du Comité de pilotage sur l'avancement des actions.
- 4. veille écologique sur les projets d'aménagements : information des porteurs de projets, suivi des procédures d'urbanismes...
- 5. veille sur la cohérence des politiques publiques

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 25 000 € par an, soit 150 000 € sur 6 ans

Opérations associées : Toutes

Mesure MT 2 : Faire signer la Charte Natura 2000

PRIORITE

STRATEGIE

contractualisation pour maintien des pratiques

Objectif de l'action :

Entretien l'existant

Indicateur d'évaluation de l'objectif /résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Faire signer la Charte Natura 2000 sur le site

Indicateur d'évaluation de l'action :

Nombre de Charte signée

Habitats/espèces visés :

Tous

Acteurs de la mise en œuvre : DIREN

ONF, propriétaires privés, exploitants agricoles, communes, Conseil général...

Cadre politique : Natura 2000

Types de financements mobilisables :

Animation Natura 2000 (DIREN)
Exonération de la TFNB (sauf part de la chambre d'agriculture)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés :

- 1. informer les propriétaires sur l'existence de la Charte Natura 2000 : réunions d'information, articles de presse, bulletins...
- 2. aider les propriétaires dans l'instruction des dossiers.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 2 946 ha

Budget prévisionnel global : 2 000 €/an, soit 12 000 € ; budget animation (MT1)

Opérations associées : Toutes

IV.2. LES CONTRATS NATURA 2000

Code de la mesure	Type de contrat	Code Natura 2000	Intitulé
MH1	Contrat Natura 2000	A 32305R & A 32301P	Restaurer les landes sèches 4030
MH2	MAET	AU_PRIE_PF1	Gestion extensive des prairies fauchées mésohygrophiles 6510
		AU_PRIE_HE1	Gestion extensive des prairies sans fertilisation
		AU_PRIE_HE2	Gestion extensive des prairies avec fertilisation azotée limitée (60u/ha/an)
MC1	Contrat Natura 2000	A 32306R & A 32306P	Entretien des haies
	MAET	AU_PRIE_HA1	
	MAET	AU_PRIE_HA2	Entretien des haies mitoyennes
MC2	MAET	AU_PRIE_MA1	Entretien et restauration des mares et plans d'eau
	Contrat Natura 2000	A 32309R & A 32309P	
MC3	MAET	AU_PRIE_GC1	Convertir des terres arables en herbages extensifs
ME1	Contrat Natura 2000	A 32311P & A 32311R	Restaurer ou entretenir la ripisylve
	MAET	AU_PRIE_RI1	
ME4	Contrat forestier	F22709	Aménager un dispositif de franchissement permanent des cours d'eau
MF1	Contrat forestier	F 22712	Créer des îlots de vieillissement et de sénescence
MF2	Contrat forestier	F 22712	Conservation des arbres
MF3	Contrat forestier	F 22702	Créer et entretenir des mares forestières
MF4	Contrat forestier	F 22711	Éliminer les essences résineuses en bord de cours d'eau
MF5	Contrat forestier	F 22710	Créer des zones tampon de non intervention sylvicole
MF6	Contrat forestier	F 22709	Réduire l'impact des dessertes forestières
MF7	Contrat forestier	F 22713	Aménager les ouvrages d'art
MF8	Contrat forestier	F 22713	Étude du Dicrane Vert
ML 7	Contrat forestier	F 22714	Installer des panneaux de présentation du site
	Contrat Natura 2000	A 32326P	
	Contrat Natura 2000	A 32327P	Opérations innovantes au profit d'habitats ou d'espèces

IV.3 RECAPITULATIF DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES - MAET

Prairies fauchées mésohygrophiles 6510 : AU_PRIE_PF1

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Maintenir l'habitat d'intérêt communautaire de <i>Prairies fauchées mésohygrophiles 6510</i>	HERBE 06 Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (retard de 15 jours)	67 €/ha
	HERBE 02 Limitation de la fertilisation organique et minérale sur prairies et habitats remarquables (60 u/ha/an dont 30 u d'N minéral /ha/an)	71 €/ha
	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha
	SOCLE H01 PHAE 2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76 €/ha
Total		231 €/ha

Prairies : AU_PRIE_HE1

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Gestion extensive des prairies sans fertilisation	HERBE 03 Absence totale de fertilisation organique et minérale sur prairies et habitats remarquables	135 €/ha
	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha
	SOCLE H01 PHAE 2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76 €/ha
Total		228 €/ha

Prairies : AU_PRIE_HE2

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation azotée	HERBE 02 Limitation de la fertilisation organique et minérale sur prairies et habitats remarquables (60 u/ha/an, dont 30 u/ha/an en N minéral)	71 €/ha
	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha
	SOCLE H01 PHAE 2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76 €/ha
Total		164 €/ha

Haies : AU_PRIE_HA1 : entretien sur les deux côtés

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Entretien des linéaires de haies	LINEA 01 Entretien de haies localisées de manière pertinente	0.86 €/ml

Haies : AU_PRIE_HA2 : entretien sur un seul côté

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Entretien des linéaires de haies mitoyennes	LINEA 01 Entretien de haies localisées de manière pertinente	0.47 €/ml

Mares : AU_PRIE_MA1

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Entretien des mares	LINEA 07 Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	135 €/mare

Ripisylve : AU_PRIE_RI1

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Entretien des cordons de ripisylves	LINEA 03 Entretien des ripisylves	0.82 €/ml

Grandes cultures : AU_PRIE_GC1

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Conversion de terres arables en herbages extensifs	COUVER 06 Création et entretien d'un couvert herbacé	350 €/ha
	HERBE 02 Limitation de la fertilisation organique et minérale sur prairies et habitats remarquables (80 u/ha/an dont 60 u/ha/an en N minéral)	40 €/ha
	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha
	SOCLE H01 PHAE 2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76 €/ha
Total		483 €/ha plafond 450 €/ha



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 830 2022 « Massif forestier des Prieurés »

L'adhérent accepte de respecter les engagements généraux ainsi que ceux relatifs aux types de milieux présents sur ses parcelles contractualisées.
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

La structure animatrice procèdera, avant l'engagement des adhérents à la Charte, à un état des lieux sur les parcelles concernées. Elle informera les adhérents de la localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Etant donné que la contractualisation d'une Charte Natura 2000 ouvre droit à l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB), un accord entre le propriétaire et l'exploitant est mis en place : le propriétaire doit reverser au minimum 50 % de l'exonération de la TFNB à l'exploitant, sauf accord contraire plus favorable à l'exploitant.

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX (tous milieux)

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et/ou à des experts scientifiques mandatés pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice informera l'adhérent préalablement des dates et de la qualité des personnes amener à réaliser ces opérations. Elle lui fera parvenir les documents d'expertises scientifiques réalisées.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site

② Consulter la structure animatrice et suivre ses prescriptions en cas d'intervention visant à lutter contre la propagation des espèces animales ou végétales envahissantes (liste des espèces en annexe 1), ou pour la réalisation de travaux ou d'aménagements sur des zones infestées (définies à l'état des lieux). Proscrire toute lutte chimique. Les prescriptions de la structure animatrice en cas de travaux de lutte ne devront pas entraîner de surcoûts relevant alors d'un contrat Natura 2000.

Point de contrôle : contrôle de la réalisation de travaux sur place, bilan d'activités de la structure animatrice

③ Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagements touristiques et de loisirs sur le site Natura 2000.

Point de contrôle : Contrôle de la réalisation de projets ou d'aménagements sur place ; bilan d'activités de la structure animatrice

④ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire

⑤ En cas de présence d'une espèce animale ou végétale patrimoniale, respecter une zone de tranquillité en période de reproduction en tenant compte des recommandations faites par la structure animatrice. Cette dernière fournira l'ensemble des informations nécessaires au respect de cet engagement (période, localisation prescriptions...). Les prescriptions n'entraîneront pas de surcoût financier pour l'exploitant ou le propriétaire (cf. liste des espèces patrimoniales en annexe 2).

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice, état des lieux du document d'objectifs, calendrier des travaux fournis par le propriétaire

□ MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau, mares, étangs)

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir le niveau et la qualité des cours d'eau du site notamment en interdisant toute rectification, curage, endiguement, pompage, sauf travaux prévus au Docob dans le cadre de la restauration d'habitats. Les opérations d'enlèvement d'embâcles sont possibles ainsi que tout entretien léger sur le cours d'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place d'absence de ces interventions

② Proscrire toutes modifications affectant négativement l'état des berges : l'enrochement et la plantation de résineux, de peupliers, de Robiniers (acacias), d'arbustes horticoles, à moins de 10 mètres minimum des berges. Toute action prévue sur la ripisylve (haies en bord de cours d'eau) doit être signalée à la structure animatrice du site afin de prendre en compte ses prescriptions éventuelles.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation et de demande d'aide au boisement

③ Préserver les ripisylves (haies en bord de cours d'eau) : ne pas réaliser de coupe rase, d'arrachage, de destruction chimique ou mécanique et de plantation, sauf travaux de gestion et de restauration validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place de la non destruction des ripisylves & bilan d'activités annuel de la structure animatrice

④ Ne pas combler les mares existantes, refuges de nombreuses espèces animales et végétales (Triton crêté...).

Points de contrôle : contrôle sur place d'absence de ces interventions sur les mares

MILIEUX FORESTIERS (chênaies, aulnaies, aulnaies-frênaies, chênaies-ormaises)

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir sur la surface forestière, (dans les parcelles en coupe d'amélioration), à *minima*, **1 arbre mort ou sénéscent sur pied, et 2 arbres vivants à cavités¹, par hectare, d'un diamètre minimum de 35 centimètres** à 1,30 mètres du sol. Ces arbres permettent de favoriser la présence de Dicrane vert, insectes, champignons, petits mammifères, oiseaux...

Pour des raisons de sécurité, ces arbres seront de préférence localisés à l'écart des voies de circulation ou de fréquentation par le public.

Point de contrôle : contrôle des mesures mises en place (notes de services, directives locales, processus qualité...). Contrôle de la mise en œuvre lors des martelages.

② Ne pas combler ou drainer les mares forestières, refuges de nombreuses espèces végétales et animales (Crapaud sonneur à ventre jaune, Triton crêté...).

Point de contrôle : contrôle de la présence des mares référencées et d'absence de travaux

③ Proscrire toute intervention dans les forêts humides d'intérêt communautaire identifiées (aulnaies-frênaies 91E0, chênaies-ormaise à Frêne oxyphylle 91F0), ainsi que dans les Aulnaies marécageuses, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien validés par la structure animatrice (notamment entretien de la ripisylve). (La structure animatrice fournira aux adhérents une cartographie de la localisation des habitats forestiers humides d'intérêt communautaire du site Natura 2000).

Point de contrôle : contrôle sur place de non intervention dans les forêts humides

④ Absence de reboisement artificiel des queues de régénération de moins de 20 ares.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux et d'exploitation dans les queues de régénération référencées

⑤ Interdire les traitements agropharmaceutiques, à l'exception des traitements des grumes en dépôts qui pourront être traitées de manière exceptionnelle, selon l'avis de la structure animatrice et du Directeur d'Agence de l'ONF dans le cas des forêts domaniales, si les conditions météorologiques ne permettent pas la sortie des bois dans de bonnes conditions.

Point de contrôle : contrôle des clauses d'exploitation

⑥ Mettre en place une zone de quiétude entre le 15 mars et le 31 juillet pour les aires d'espèces d'oiseaux de la Directive « Oiseaux » (An. I) connues et occupées (Aigle botté, Circaète Jean-le Blanc, Cigogne noire, Autour des palombes, Bondrée apivore...): suspension des exploitations forestières et des travaux sylvicoles durant cette période et dans un rayon de 100 mètres autour de l'aire.

Point de contrôle : inscription dans les clauses particulières du contrat de vente des coupes des parcelles concernées ou dans les fiches de chantier ou contrats de travaux (documents à fournir : catalogues de vente, fiches de chantier ou contrats de travaux des parcelles concernées)

¹ Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

⑦ Mettre en conformité le document d'aménagement des forêts dans les 3 ans après la signature de la charte, afin de répondre aux garanties de gestion durable des forêts (prévues à l'article L. 8 du code forestier).

Points de contrôle : conformité du document d'aménagement avec les engagements souscrits dans la présente Charte

⑧ Organiser le fauchage tardif mécanique des accotements des voies forestières, à partir du 1er août. Ceci permettra aux plantes et à la faune inféodée de réaliser leur cycle de développement.

Point de contrôle : contrôle sur place de la réalisation de la fauche. Fiches de chantier.

□ PARCELLES AGRICOLES

Engagements soumis à contrôles

① Absence de retournement des prairies permanentes engagées dans la Charte, et maintien de leur caractère naturel. Le renouvellement par travail superficiel du sol des prairies est autorisé.

Point de contrôle : déclaration PAC, définition initiale des prairies et vérification au bout de 5 ans du maintien des prairies

② Préserver les milieux prairiaux en ne réalisant ni de nouvelle mise en culture, ni de boisement, hormis pour la plantation ou la restauration des haies ou d'arbres isolés, ou travaux de restauration de la ripisylve validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : évolution de la déclaration PAC, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement et aux cultures

③ Maintenir les éléments paysagers existants : haies, arbres isolés, bosquets, murets...identifiés sur le site, excepté en cas de danger pour les biens et les personnes. La notion de danger sera établit par la structure animatrice sur sollicitation de l'ayant-droit en présence de l'agriculteur et du propriétaire concerné.

Point de contrôle : contrôle sur place, demande de l'ayant-droit pour une expertise de danger, clichés photographiques annuels en cas de danger imminent

④ Conserver les zones humides quelque soit leur taille : absence de drainage, assèchement, nivellement, comblement. Le caractère humide sera défini par la structure animatrice, en concertation avec les services de la police de l'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de réalisation de ces travaux ; définition initiale du caractère humide de la parcelle et vérification au bout de 5 ans du maintien de son caractère humide

⑤ Pour les parcelles en culture céréalière, conserver une rotation des cultures (pas de monoculture).

Point de contrôle : vérification à partir des couverts déclarés à la PAC

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet d'engagement dans le cadre de la présente Charte Natura 2000. Ces recommandations peuvent être appliquées en complément selon la volonté des adhérents.

TOUS MILIEUX

- ❖ **Maintenir au sein des haies des arbres de haut jet, non taillés, permettant ainsi aux oiseaux de nicher**
- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- ❖ Ne pas inciter la fréquentation humaine dans les zones identifiées par l'opérateur du site comme gîtes avérés ou potentiels d'espèce animale protégée
- ❖ Informer la structure animatrice du site de toute dégradation d'origine naturelle ou humaine observée sur les milieux naturels

MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ L'installation de système d'abreuvement des animaux est conseillé (zone d'empiérement, pompes mécaniques)

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver les chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- ❖ Maintenir le houx et le lierre en sous bois
- ❖ **Organiser les dégagements de semis, ainsi que les entretiens de cloisonnements par broyage autant que possible tardivement, à partir du 1er août dans l'optimum, afin de préserver notamment les nidifications d'oiseaux en période printanière.**
- ❖ **Maintenir des éléments du sous-étage et notamment des espèces arbustives telles que le Houx, le Fragon petit houx, l'Aubépine, le Néflier, l'Alisier, le Cormier...dans les coupes de régénération, lors des relevés de couverts, et dans les coupes d'ensemencement.**
- ❖ Veiller à ne pas laisser de rémanents de coupes susceptibles de créer des embâcles
- ❖ **Eviter le débardage et le nivellement des ornières de Avril à Juillet, période de reproduction du Crapaud sonneur à ventre jaune**

PARCELLES AGRICOLES

- ❖ Réaliser une fauche raisonnée tardive : à maturité de la végétation, et centrifuge
- ❖ Favoriser le pâturage extensif des milieux ouverts (chargement moyen maximal de 1.2 UGB/ha en dehors des zones humides et des habitats d'intérêt communautaire)

ANNEXE 1 Liste des principales espèces végétales et animales exotiques envahissantes de la région Auvergne.

Nom français	Nom latin
Espèces animales	
Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>
Ecrevisse de Californie	<i>Pacifastacus leniusculus</i>
Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>
Grenouille taureau	<i>Rana catesbeiana</i>
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>
Perche du soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>
Silure	<i>Silurus glanis</i>
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>
Xénope lisse	<i>Xenopus laevis</i>
Espèces végétales	
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>
Ambrosie à feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>
Aster à feuilles de saules	<i>Aster x salignus</i>
Aster de la Nouvelle Angleterre	<i>Aster novae-angliae</i>
Aster d'automne	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Aster lisse	<i>Aster laevis</i>
Aster versicolor	<i>Aster x versicolor</i>
Baccharis	<i>Baccharis halimipholia</i>
Bambous – (toutes les espèces de Bambous)	<i>Bambusa spp.</i>
Berce géante –	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Elodée crépue	<i>Lagarosiphon major</i>
Elodée dense	<i>Egeria densa</i>
Elodée du Canada –	<i>Elodea canadensis</i>
Elodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii</i>
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>
Erigeron du Canada	<i>Coniza canadensis</i>
Impatiente de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Impatiente de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Jussie de l'Uruguay	<i>Ludwigia uruguayensis</i>
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>
Lentille d'eau rouge	<i>Lemna turionifera</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Fallopia sachalinensis</i>

Renouée du Japon	<i>Fallopia japonica</i>
Renouée hybride	<i>Fallopia x bohemica</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i>
Sumac	<i>Rhus hirta</i>
Vergerette blanchâtre	<i>Coniza sumatrensis</i>
Vergerette de Naudin	<i>Coniza bonariensis</i>
Verge d'or du Canada	<i>Solidago canadensis</i>

Sources : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Atlas de la région Auvergne – Conservatoire Botanique National du Massif Central.

ANNEXE 2 : Liste des espèces végétales et animales patrimoniales du site.

Nom de l'espèce	Nom latin	Code N2000
Mammifères		
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastelle barbastellus</i>	1308
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Amphibiens		
Crapaud sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166
Poissons		
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163
Insectes		
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
Gomphe serpentín	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	1037
Mousses		
Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	1381
Oiseaux		
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	A092
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	A085
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	A219
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
Hibou grand duc	<i>Bubo bubo</i>	A215
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	A234
Pic mar	<i>Dendrocopus medius</i>	A238
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338

IV.5 BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL

Mesures	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
MH1 Restaurer les landes acidiphiles sèches		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
MH2 Exploiter extensivement les prairies		20 000	40 000	40 000	40 000	40 000	20 000	200 000
MC1 Entretenir les haies		17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	102 000
MC2 Entretenir et restaurer les mares et plans d'eau		1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	9 600
MC3 Convertir des terres arables en herbages extensifs		5 820	5 820	5 820	5 820	5 820	0	29 100
ME1 Entretenir et restaurer les ripisylves		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	0	20 000
ME2 Mettre en place et entretenir des clôtures le long des berges pâturées		1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	7 800
ME3 Mettre en place et entretenir un point d'abreuvement		1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	7 500
ME4 Aménager un dispositif de franchissement permanent des cours d'eau		non chiffrable						
MF1 Créer des îlots de vieillissement et sénescence		16 600	16 600	16 600	16 600	16 600	16 600	99 600
MF2 Conserver des arbres		8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	51 000
MF3 Entretenir et créer des mares forestières		4 160	4 160	4 160	4 160	4 160	4 160	24 960
MF4 Eliminer les essences résineuses en bord de cours d'eau		non chiffrable						
MF5 Créer des zones tampon de non intervention sylvicole temporaire		non chiffrable						
MF6 Réduire l'impact des dessertes forestières		non chiffrable						
MF7 Aménager les ouvrages d'art		non chiffrable						
MF8 Etude du Dicrane vert		non chiffrable						
AC1 Compléter les inventaires naturalistes en forêts		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
AC2 Compléter les inventaires naturalistes en milieux ouverts		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
ML1 : Diffuser une plaquette de présentation du site		3 000	0	0	0	0	0	3 000
ML2 : Diffuser une lettre d'information annuelle		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
ML3 : Communiquer auprès des médias		500	500	500	500	500	500	3 000
ML4 : Organiser des visites guidées		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000

ML5 : Organiser des réunions publiques d'information		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
ML6 : Conduire des projets d'éducation à l'environnement avec les écoles		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000
ML7 : Installer des panneaux de présentation du site et de ses richesses aux endroits stratégiques		3 000	3 000	3 000	0	0	0	9 000
ML8 : Sensibiliser le grand public à la conservation des populations de chauves-souris		2 000	1 000	0	0	0	0	3 000
MT1 : Animer le Docob		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
MT2 : Faire signer la Charte Natura 2000		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
		133 230	149 230	148 230	145 230	145 230	115 410	836 560

BIBLIOGRAPHIE

ANTONETTI P., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M. 2006. Atlas de la Flore d'Auvergne. Conservatoire Botanique National du Massif Central. 984 p.

ARNABOLDI F., ALBAN N. 2006. La gestion des mares forestières de plaine. Office National des Forêts. 215 p.

BEC J. & PICQ H. 2009. Massif forestier des Prieurés de Moladier (Allier) – Zone Spéciale de Conservation FR 830 2022 : expertise chiroptérologique initiale – volet acoustique. Office National des Forêts & Alter Eco. 22 p.

BERTHELOT O. 2002. Document d'Objectifs pour le site Natura 2000 de la forêt des Colettes. Office National des Forêts, Agence de l'Allier.

CARNINO N. 2008. Etat de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire : méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000. Rapport de stage de fin d'études. Office National des Forêts, Muséum d'Histoire Naturelle, Université Pierre et Marie Curie. 35 p.

COLLECTIF. 2001. Cahiers d'habitats et d'espèces Natura 2000. Tomes 1 à 7. La Documentation française.

DARNIS T. 2007. Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR 830 2022 « Massif forestier des prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges ». Office National des Forêts, Agence Cantal - Haute-Loire. 27 p + annexes.

DUBOURDIEU J. 1997. Manuel d'aménagement forestier. Office National des Forêts. Ed. Lavoisier Tec& Doc. 244 p.

JARRET P. 2004. Guide des sylvicultures, Chênaie atlantique. Office National des Forêts. Ed. Lavoisier. 335 p.

LE BIHAN C. 2009. Forêt domaniale des Prieurés Moladier – Allier : contribution à la connaissance de la population de chauves-souris. Office National des Forêts, Agence de l'Allier. 10 p.

LE JEAN Y. 2004. Forêt domaniale des Prieurés. Révision d'aménagement 2004 – 2023. Office National des Forêts, Direction Territoriale Auvergne-Limousin, Agence Départementale de l'Allier. 75 p. + annexes.

LE JEAN Y. 2003. Document d'Objectifs pour le site Natura 2000 de la forêt de Tronçais. Office National des Forêts, Agence de l'Allier.

MARTIN R. 2005. Etude des populations de sonneurs à ventre jaune des forêts domaniales de l'Allier. Office National des Forêts. 26 p.

MARTIN R. 1997. Le Sonneur à ventre jaune. Suivi des mesures de gestion en forêt domaniale de l'Allier. Université de Savoie et Office National des Forêts. 34 p.

RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. 2000. Gestion forestière et diversité biologique. France, Domaine atlantique. ENGREF, ONF, IDF.

VALAURI D., et al. 2006. Bois mort et à cavités – Une clé pour des forêts vivantes. Ed. Tec & Doc Lavoisier. 405 p.

VELLE L. 2008. Inventaire des Coléoptères saproxyliques de la Forêt domaniale de Messargès (03) en 2005 et 2006 et bilan des données recueillies de 1998 à 2006. Office National des Forêts, Agence de l'Allier. 22p.

VELLE L. 2008. Inventaire partiel des Odonates sur le site Natura 2000 FR 830 2022. Office National des Forêts, Agence de l'Allier. 9 p.

VELLE L. 2006. Inventaire des Odonates et recherche d'*Ophiogomphus cecilia* sur le ruisseau de l'étang en Forêt domaniale de Messargès (site Natura 2000). Office National des Forêts, Agence de l'Allier. 23 p.

ANNEXES

Annexe I : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Annexe II : Manifestations « loisirs nature » déclarées sur les 3 massifs forestiers de 2004 à 2007

Annexe III : Sentiers en forêt domaniale de Messargès

Annexe IV : Cartographie détaillée du Site Natura 2000 au 1/25 000^{ème}

Annexe I
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et
Floristique
Types 1 et 2

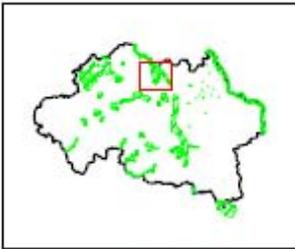
.../..

Le Val d'Allier, dans le Bourbonnais est un lieu remarquable pour l'avifaune, c'est en particulier :

- Une zone d'intérêt majeur pour le passage et l'hivernage de nombreux oiseaux d'eau ;
- Un important axe de migration pré-nuptial où l'on peut voir, par exemple, très régulièrement à cette occasion, le Balbuzard pêcheur qui pourrait y devenir nicheur.
- Un lieu préférentiel de nidification d'espèces peu communes, comme la Sterne Pierregarin, la Sterne naine, le Héron pourpré, le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette ou encore le Chevalier Guignette.

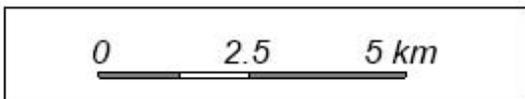
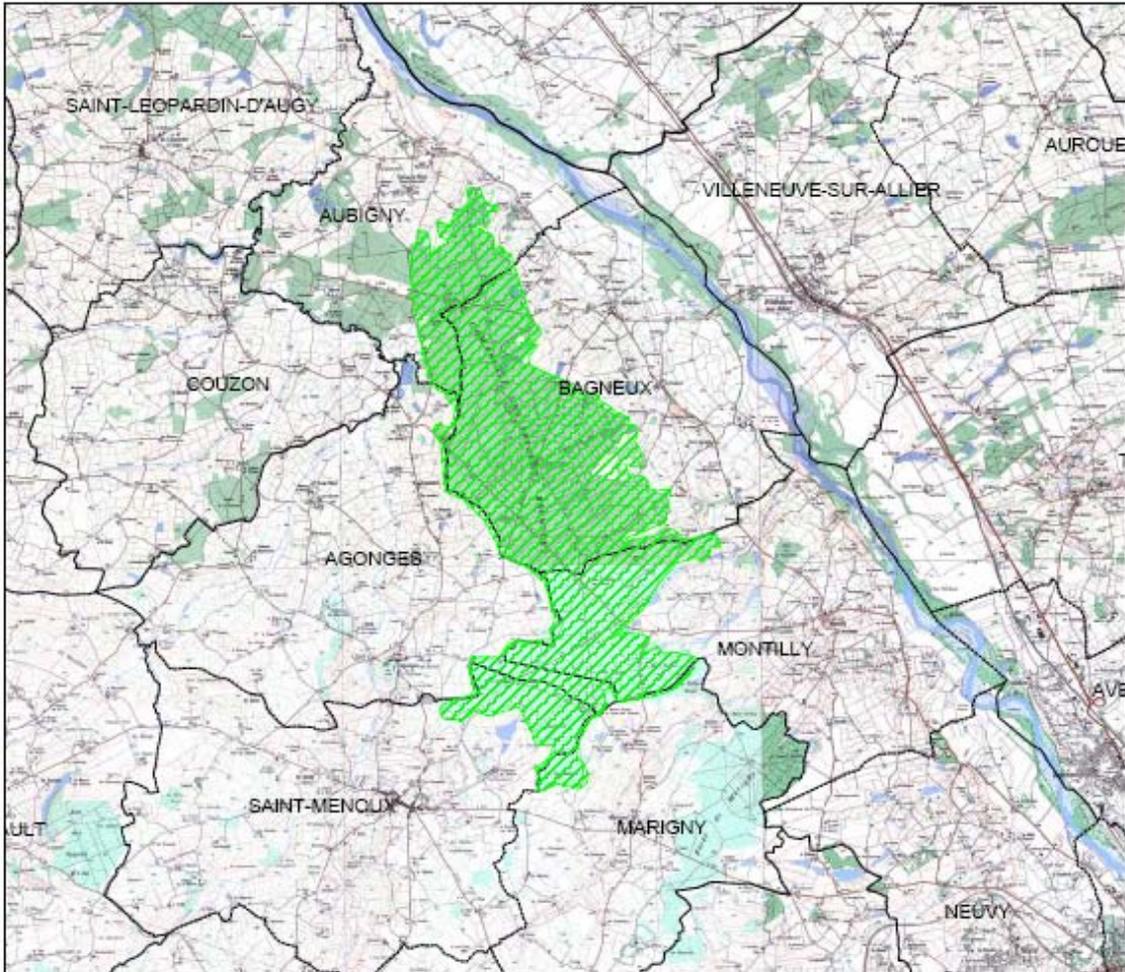
Toutes ces espèces comptent parmi les principaux fleurons de l'avifaune régionale ou nationale.

Soulignons enfin l'intérêt de la faune piscicole, qui comporte une grande variété d'espèces ainsi que des poissons migrateurs d'intérêt communautaire comme le célèbre Saumon atlantique, les Lamproies et Aloses. Il est capital dans un but de conservation de la diversité biologique et des équilibres écologiques, de maintenir la dynamique naturelle de la rivière et son libre méandrage, et de maîtriser la gestion de l'eau en évitant les pratiques irraisonnées d'irrigation, de pompage et les rejets d'effluents non ou insuffisamment traités.



ZNIEFF De type 1 De l'Allier FORET DE BAGNOLET

Identifiant SPN : 830005413
Identifiant DIREN : 00020006
Surface (en ha) : 2083.8



Echelle : 1 cm pour 1 km



LEGENDE Limite de commune

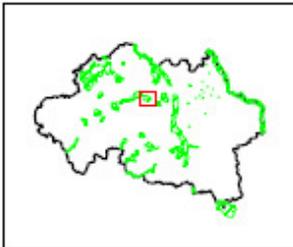
ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto ©
 - Scan 25 ©
 - Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 27/11/2002



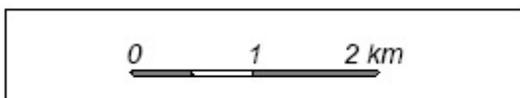
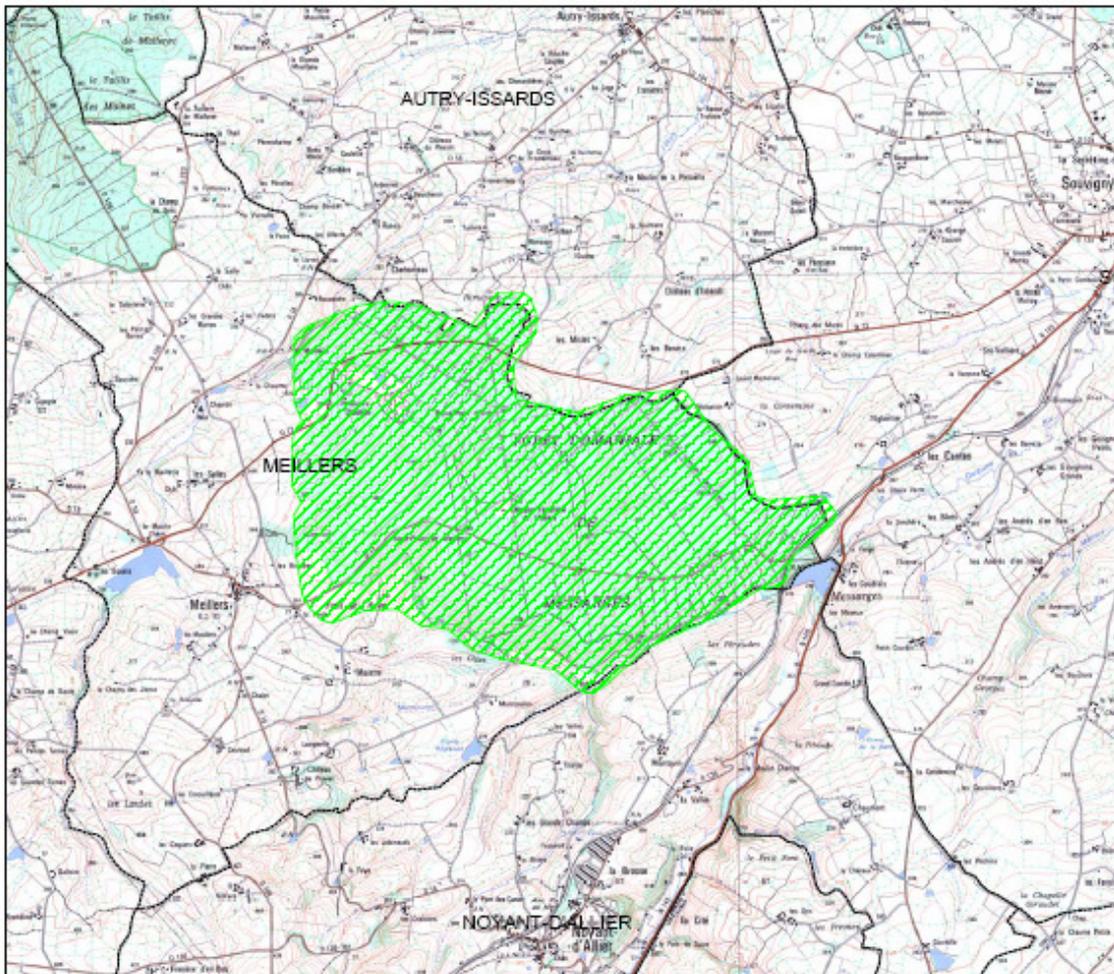
ZNIEFF De type 1 De l'Allier

FORET DE MESSARGE

Identifiant SPN : 830005410

Identifiant DIREN : 00020003

Surface (en ha) : 919.35



Echelle : 1 cm pour 0.5 km



LEGENDE

..... Limite de commune

ZNIEFF 1



Fond cartographique :

- BD Carto ®

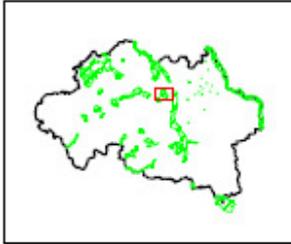
- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

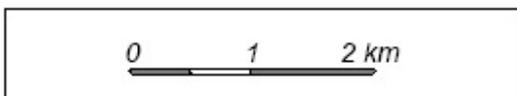
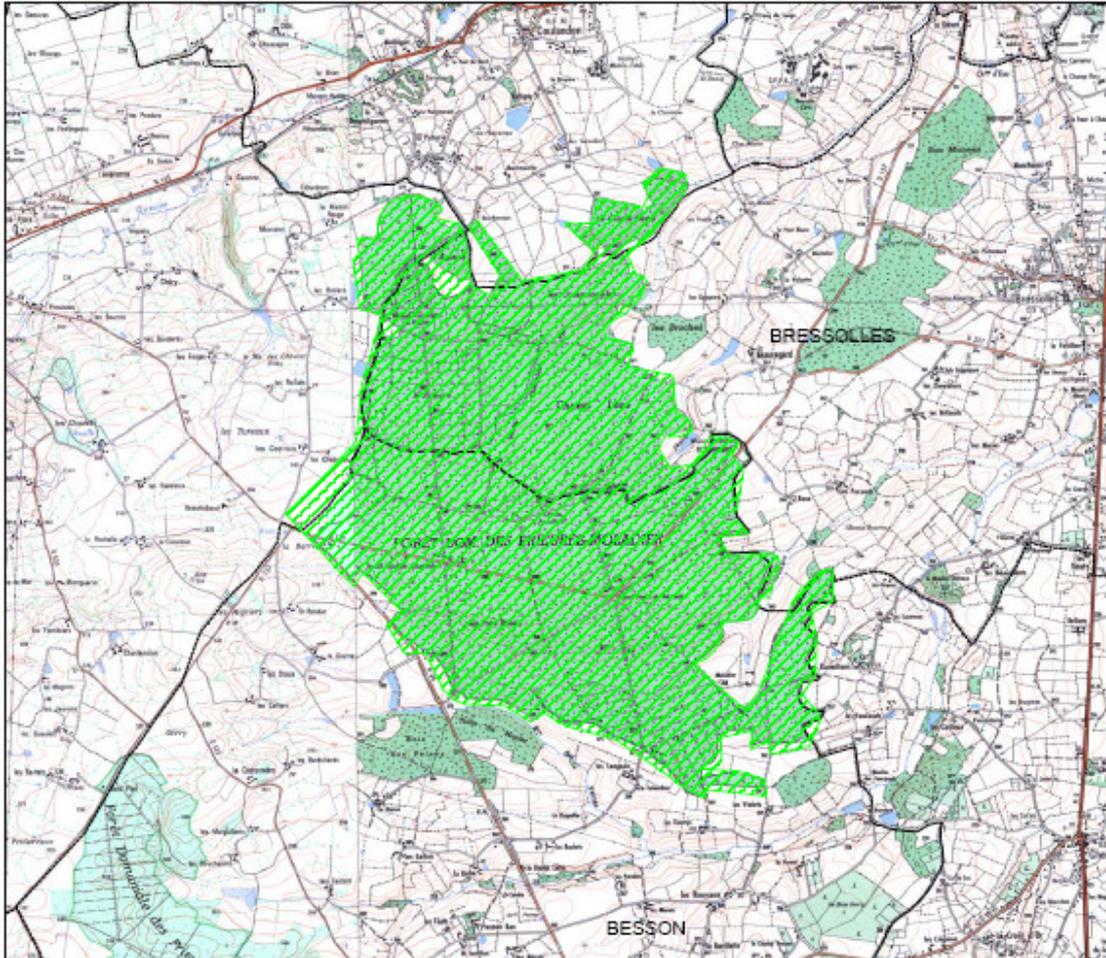
<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 27/11/2002



ZNIEFF De type 1 De l'Allier FORET DE MOLADIER

Identifiant SPN : 830005412
Identifiant DIREN : 00020005
Surface (en ha) : 1248.18



Echelle : 1 cm pour 0.5 km



LEGENDE

----- Limite de commune

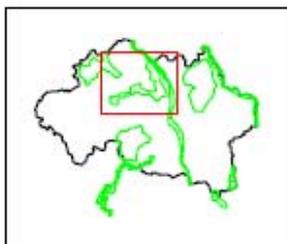
ZNIEFF 1



Fond cartographique :

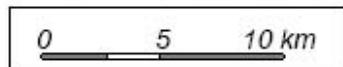
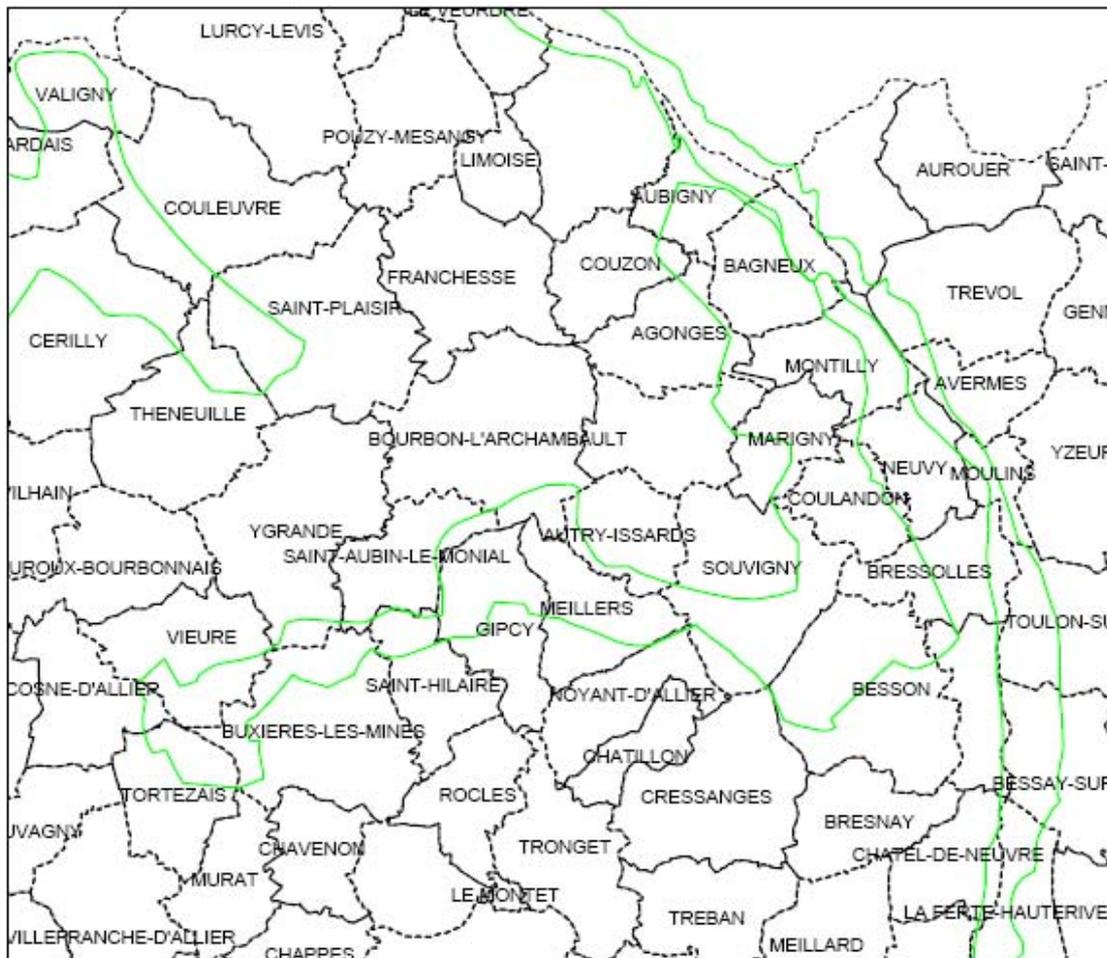
- BD Carto ©
 - Scan 25 ©
 - Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
<http://www.ign.fr>

DOCUMENT Réalisé le : 27/11/2002



ZNIEFF DE TYPE 2 De l'Allier

FORETS DE PLAINE



Echelle : 1 cm pour 2.5 km



LEGENDE

..... Limite de commune

ZNIEFF 2

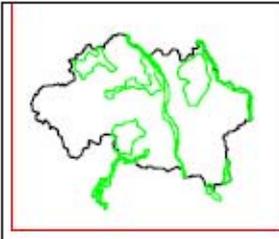


Fond cartographique :

- BD Carto ©
- Scan 25 ©
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

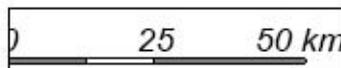
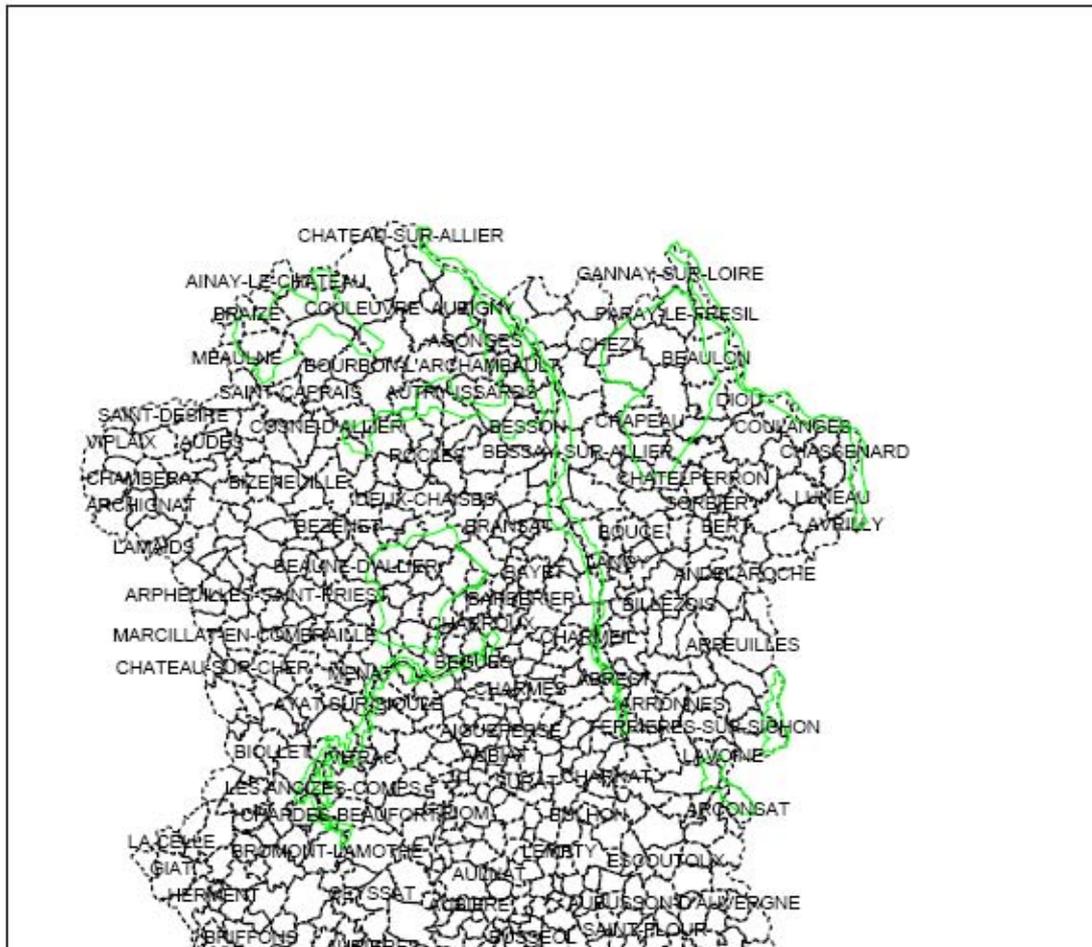
DOCUMENT :

Réalisé le : 17/05/2002



ZNIEFF DE TYPE 2 De l'Allier

VAL D'ALLIER



Echelle : 1 cm pour 10 km



LEGENDE

ZNIEFF 2



..... Limite de commune

Fond cartographique :

- BD Carto ©
- Scan 25 ©
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>

DOCUMENT : Réalisé le : 17/05/2002

Annexe II
Manifestations « loisirs nature » déclarées sur les 3
massifs forestiers de 2004 à 2007.

Tableaux : Récapitulatif des manifestations déclarées sur les 3 massifs forestiers du site Natura 2000 (source : ONF, Allier) de 2004 à 2007.

Forêts/ 2007	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Bagnolet					2			1	1	2			6
Messarges		1			2	1	1						5
Moladier	2		3	1	1	1	3		3	2	2	2	20
TOTAL	2	1	3	1	5	2	4	1	4	4	2	2	31

Au 31/12/2007 : 31 manifestations déclarées sur ces trois massifs

Au 31/12/2007 : 141 manifestations déclarées sur les forêts domaniales de l'Allier

Moladier est le deuxième massif le plus fréquenté de l'Allier après Tronçais.

Bagnolet et Messarges respectivement 6 et 7ème (sur 20)

Forêts/ 2006	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Bagnolet					3	2	1			2	2		10
Messarges							1						1
Moladier	2	3	1	1	1	1	1	1	1	2	2		16
TOTAL	2	3	1	1	4	3	3	1	1	4	4	0	27

Au 31/12/2006 : 27 manifestations déclarées sur ces trois massifs

Au 31/12/2006 : 134 manifestations déclarées sur les forêts domaniales de l'Allier

Au 31/12/2006 : 134 sorties connues

TOTAL Demandes Autorisation de Sorties (pédestres, VTT, cyclo, équestres, autres), en FD de L'ALLIER : 134 (P/Mémoire :132 en 2005)

Forêts/ 2005	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Bagnolet				3	2	2	1			1	2		11
Messarges						1							1
Moladier	1	1	1	2		1	1	1			3	1	12
TOTAL	1	1	1	5	2	4	2	1	0	1	5	1	24

Au 31/12/2005 : 24 manifestations déclarées sur ces trois massifs

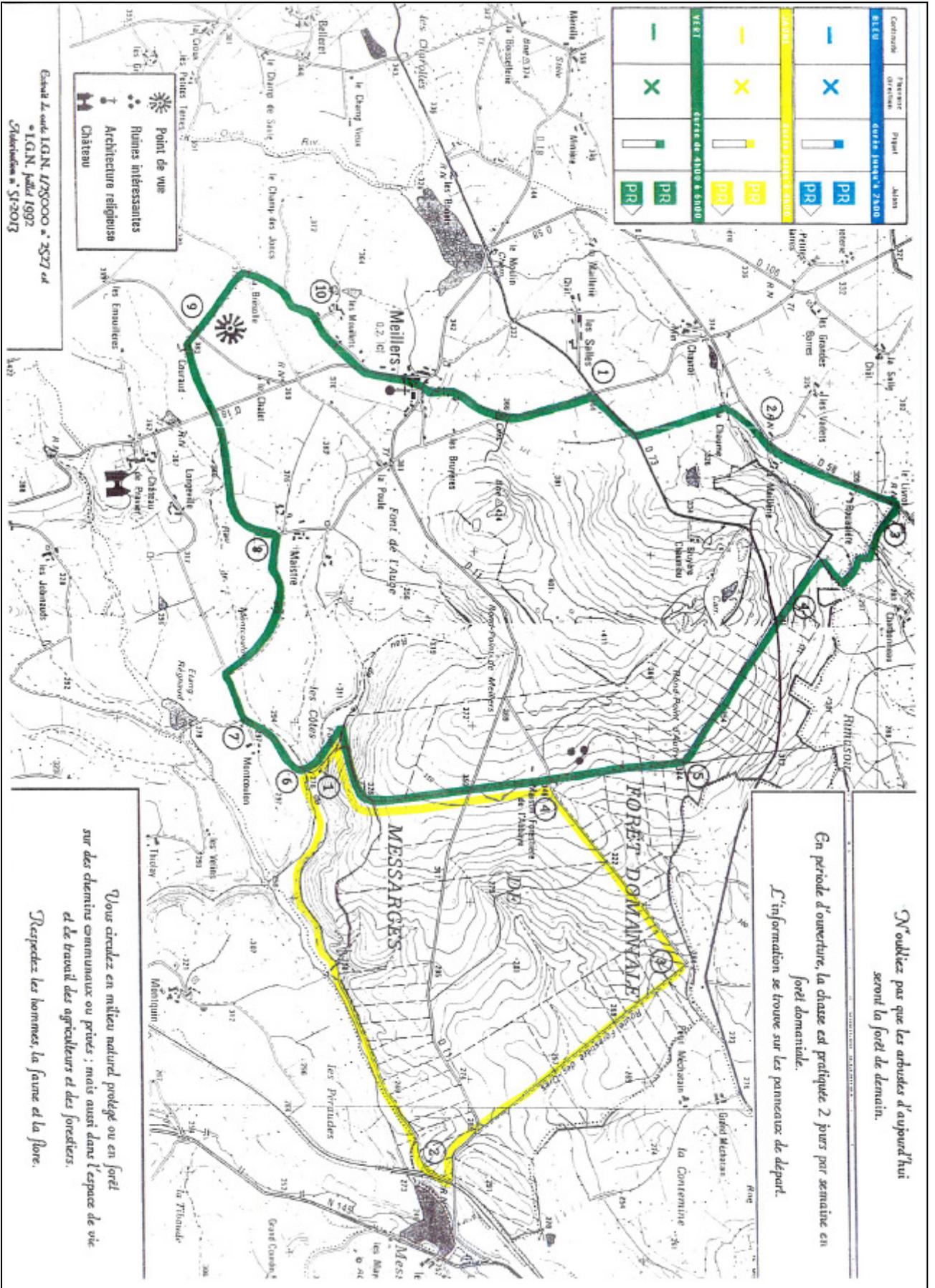
Au 31/12/2005 : 132 manifestations déclarées sur les forêts domaniales de l'Allier

Forêts/ 2004	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Bagnolet			3	1	4	1	3		3	1	3	1	20
Messarges				1					1				2
Moladier	1			1	4					6	1	2	16
TOTAL	1	0	3	3	8	1	3	0	4	7	4	3	38

Au 31/12/2004 : 38 manifestations déclarées sur ces trois massifs

Au 31/12/2004 : 162 manifestations déclarées sur les forêts domaniales de l'Allier

Annexe III
Randonnées pédestres en forêt domaniale de Messargès
et dans le site Natura 2000



Continuité	Passer	Piquet	Aléon
RTU	orange	rouge jusqu'à 2500	PR
	X		PR
VER	X	zone de site à 5000	PR
			PR
			PR

Point de vue
 Ruines intéressantes
 Architecture religieuse
 Château

Echelle 1:50000 I.G.N. 1/25000 n° 2527 et
 I.G.N. juillet 1992
 Stationnement n° St-2013

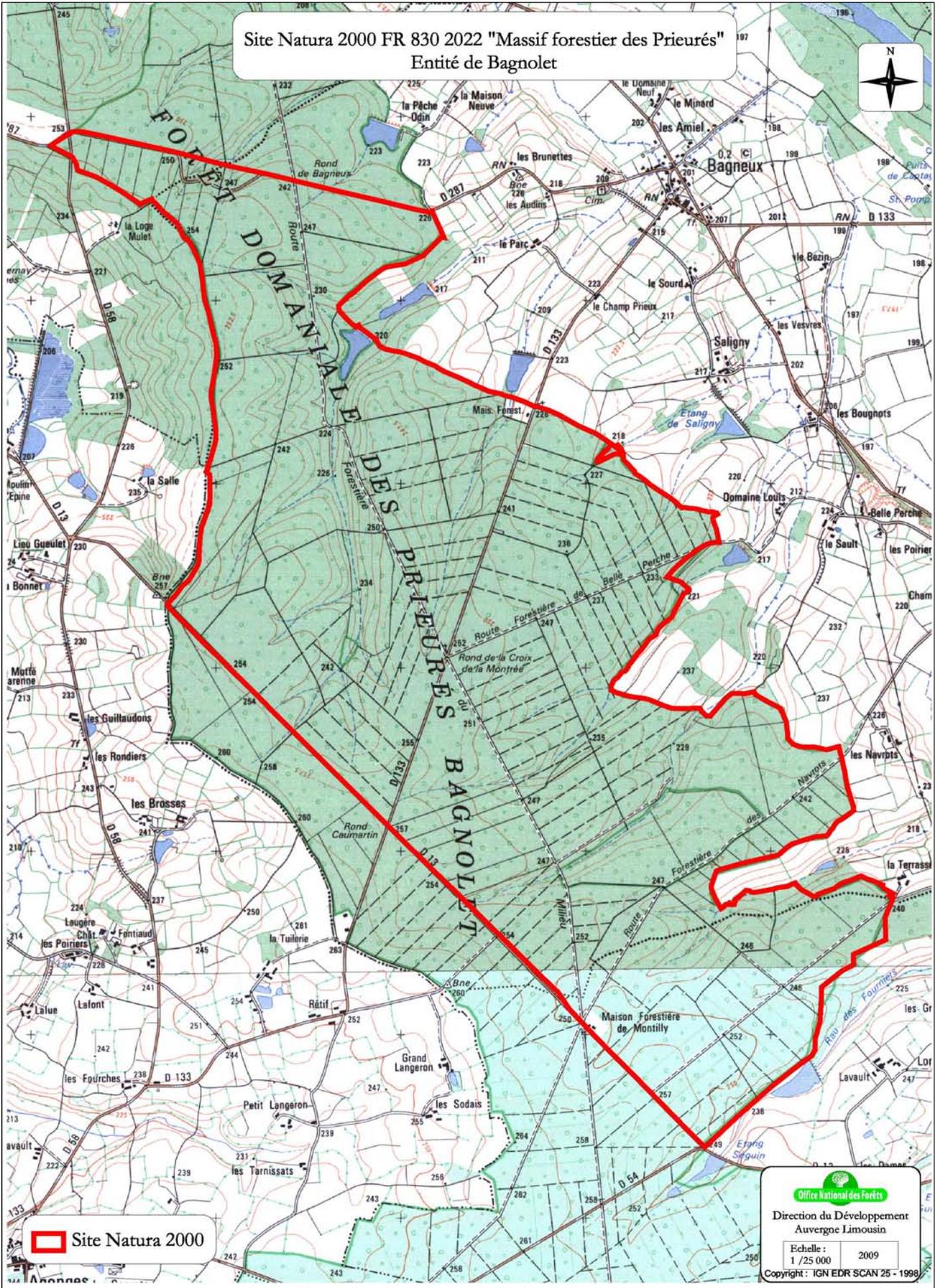
N'oubliez pas que les arbres d'aujourd'hui
 seront la forêt de demain.

En période d'ouverture, la chasse est pratiquée 2 jours par semaine en
 forêt domaniale.
 L'information se trouve sur les panneaux de départ.

Vous circulez en milieu naturel protégé ou en forêt
 sur des chemins communaux ou privés : mais aussi dans l'espace de vie
 et de travail des agriculteurs et des forestiers.
 Respectez les hommes, la faune et la flore.

Annexe IV
Cartographie détaillée du site Natura 2000

Site Natura 2000 FR 830 2022 "Massif forestier des Prieurés"
Entité de Bagnolet



Site Natura 2000

Office National des Forêts
Direction du Développement
Auvergne Limousin
Echelle : 1 / 25 000 2009
Copyright : IGN EDR SCAN 25 - 1998

